

# Étude des crédits

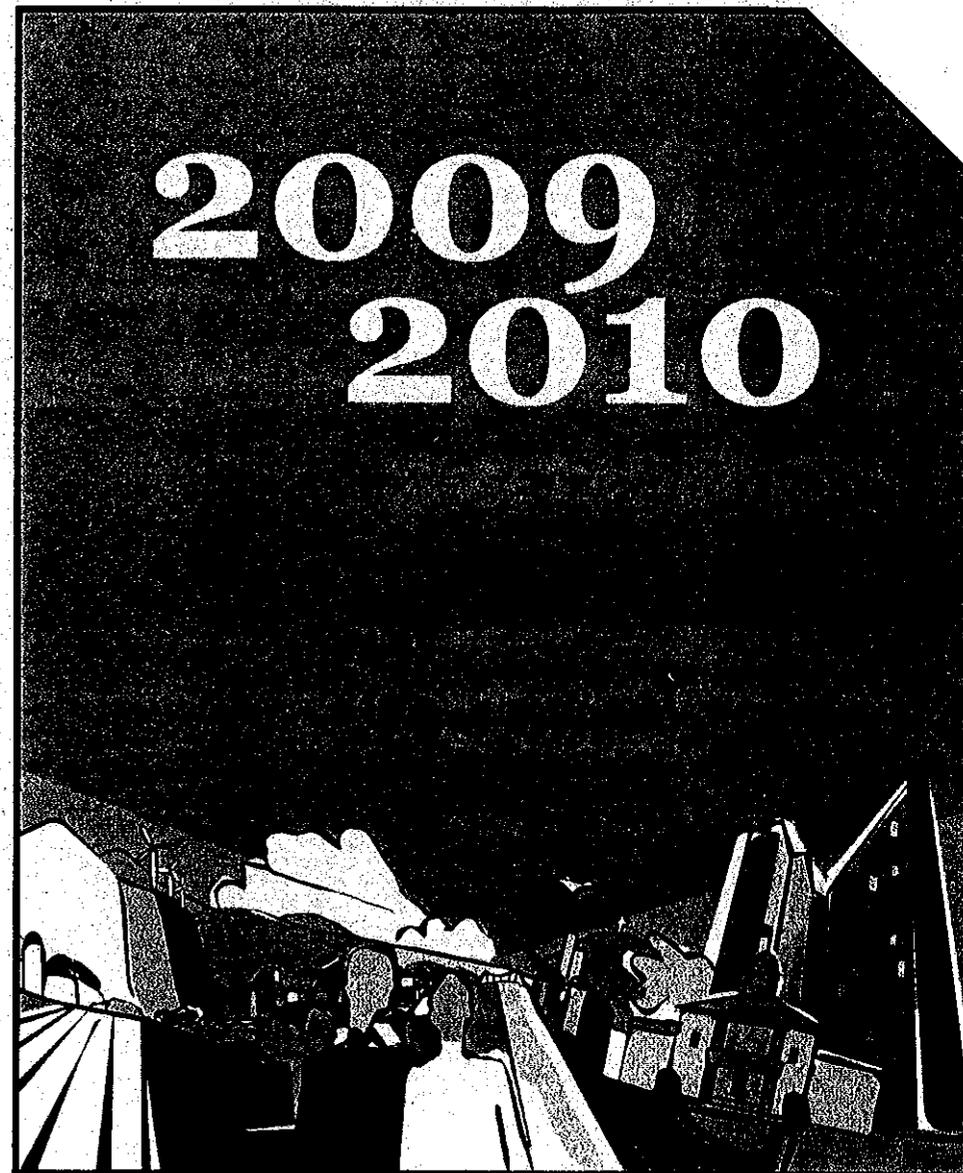
---

## Demande de renseignements particuliers

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Questions 22 à 31

Avril 2009





**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 22

État de situation concernant le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale. Indiquer les sommes disponibles par volet pour 2009-2010. Indiquer les montants versés en 2008-2009 ventilés par volet en précisant les montants par municipalité et l'objet de la subvention.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale							
VOLET <sup>1</sup>	Nombre de demandes reçues	Coût des travaux présentés	Enveloppe d'aide disponible en 2005-2010	Aide financière promise 2005-2009 <sup>4</sup>	Enveloppe disponible en 2009-2010 <sup>3</sup>	Nombre de promesse effectuée	Versement en 2008-2009 <sup>2</sup>
1	692	1 992 139 866 \$	280 170 000 \$	255 953 612 \$	24 216 388 \$	136	15 396 886 \$ (Féd.) 707 785 \$ (Prov.)
2	57	8 782 843 \$	4 000 000 \$	3 999 996 \$	4 \$	42	43 000 \$ (Féd.) 43 000 \$ (Prov.)
3	532	1 454 543 577 \$	179 628 000 \$	163 894 514 \$	15 733 486 \$	64	16 724 392 \$ (Féd.) 1 123 131 \$ (Prov.)

1 – Le volet 1 porte sur : «les infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées », le volet 2 « le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales » et le volet 3 «les infrastructures de support au développement local et régional »

2 - La part provinciale est versée sur dix ans incluant les intérêts lorsque l'aide financière est de 100 000 \$ et plus.

3 - Cette somme est disponible jusqu'à la fin du programme, et non annuellement.

4 – Au 28 février 2009.

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 23

Copie de l'évaluation intérimaire du FIMR.

Voir document en annexe.

**Rapport**  
(Version finale)

Évaluation formative du  
Fonds sur l'infrastructure municipale  
rurale (FIMR)

Présenté au  
sous-comité d'évaluation

Par Sogémap inc.  
Avril 2008

Sogémap inc.  
1075, rue Saint-Alexandre  
Longueuil (Québec)  
J4H 3H2

Téléphone 450 670-8952  
Télécopieur 450 670-0009  
Courriel : [sogemap@sogemap.com](mailto:sogemap@sogemap.com)  
[www.sogemap.com](http://www.sogemap.com)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>III</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>V</b>
Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste? .....	V
Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures? .....	V
Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures? .....	VI
Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique? .....	VI
Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente? .....	VII
Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées? .....	VII
Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée? .....	VII
Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement? .....	VIII
Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes? .....	VIII
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 QUESTIONS D'ÉVALUATION .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>3</b>
Revue de la documentation .....	4
Enquête téléphonique et collecte de données en ligne auprès des promoteurs .....	4
Entrevues auprès de spécialistes .....	4
Entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente .....	5
Entrevues auprès de membres du personnel du MAMR utilisant le système de gestion .....	5
Analyse des délais de traitement .....	5
<b>1.3 LIMITES DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>5</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU FIMR .....</b>	<b>7</b>
<b>2.1 CONTEXTE HISTORIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>2.2 FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.1 Dispositions financières .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.2 Examen, sélection et approbation des projets et des propositions de modifications aux projets .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.3 Principales étapes de traitement d'une demande d'aide financière .....</b>	<b>10</b>
Première étape : Demande d'aide financière au FIMR .....	10
Deuxième étape : Analyse préliminaire d'une demande d'aide financière et sélection du projet par le MAMR .....	10
Troisième étape : Analyse détaillée des demandes sélectionnées .....	11
Quatrième étape : Inscription des projets retenus à l'Entente .....	11
Cinquième étape : Promesse d'aide financière et protocole d'entente .....	11
<b>2.3 ÉTAT DES DEMANDES AU 31 MARS 2007 .....</b>	<b>12</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : PERTINENCE .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1 ÉTAT DES INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1.1 Ampleur des besoins .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1.2 Évolution de l'état des infrastructures .....</b>	<b>13</b>
Point de vue des spécialistes .....	13
Point de vue des promoteurs municipaux .....	14
<b>3.1.3 Chevauchement et complémentarité avec d'autres mesures gouvernementales .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 BESOINS DES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>16</b>
<b>3.2.1 Évaluation des besoins .....</b>	<b>16</b>

3.2.2	<i>Catégories d'infrastructures priorisées par les municipalités</i> .....	17
3.2.3	<i>Perception des promoteurs envers la pertinence du FIMR</i> .....	18
3.3	RÔLES DES GOUVERNEMENTS DU CANADA ET DU QUÉBEC.....	21
3.4	CONCLUSION SUR LA PERTINENCE DU FIMR.....	22
	Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?.....	22
	Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?.....	22
	Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?.....	23
<b>QUATRIÈME PARTIE : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR</b> .....		<b>25</b>
4.1	CONCEPTION.....	25
4.2	MISE EN ŒUVRE ET FONCTIONNEMENT.....	25
4.2.1	<i>Nature des projets soumis</i> .....	25
4.2.2	<i>Préparation des demandes d'aide financière</i> .....	28
4.2.3	<i>Traitement d'une demande d'aide financière</i> .....	30
4.2.4	<i>Projets refusés</i> .....	32
4.2.5	<i>Réclamations et paiements des réclamations</i> .....	33
4.2.6	<i>Perception générale des promoteurs par rapport au FIMR</i> .....	34
4.2.7	<i>Propositions d'améliorations au FIMR</i> .....	36
4.3	RESPONSABILITÉS DES DEUX PALIERS DE GOUVERNEMENT.....	37
4.4	ACTIVITÉS DE COMMUNICATION.....	38
4.5	CONCLUSION SUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DU FIMR.....	38
	Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?.....	38
	Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?.....	39
	Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?.....	39
	Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?.....	39
<b>CINQUIÈME PARTIE : GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS</b> .....		<b>41</b>
	Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement?.....	41
	Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?.....	42
<b>SIXIÈME PARTIE : CONCLUSION</b> .....		<b>43</b>
<b>ANNEXE A (DOCUMENTS OU SOURCES DOCUMENTAIRES)</b> .....		<b>45</b>
<b>ANNEXE B (QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ AUX PROMOTEURS DE PROJETS)</b> .....		<b>47</b>
<b>ANNEXE C (FORMULAIRE EN LIGNE)</b> .....		<b>59</b>
<b>ANNEXE D (GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS DES SPÉCIALISTES)</b> .....		<b>65</b>
<b>ANNEXE E (GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE)</b> .....		<b>69</b>

---

---

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 3.1 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT À L'ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DEPUIS 2002 .....	15
TABLEAU 3.2 RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS (2002-2006) ET PLANIFIÉS (2007-2010).....	17
TABLEAU 3.3 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES DANS LESQUELLES IL SERA LE PLUS IMPORTANT D'INVESTIR AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES.....	18
TABLEAU 3.4 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX DIFFÉRENCES EXISTANT ENTRE LE FIMR ET LES AUTRES PROGRAMMES.....	19
TABLEAU 3.5 CAPACITÉ DU FIMR À RÉPONDRE AUX BESOINS DES PROMOTEURS.....	20
TABLEAU 3.6 NATURE DU FIMR ET BESOINS DES MUNICIPALITÉS.....	21
TABLEAU 4.1 CARACTÉRISTIQUES DES PROMOTEURS AYANT PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR.....	26
TABLEAU 4.2 NATURE DES DEMANDES SOUMISES AU FIMR .....	26
TABLEAU 4.3 AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LA NATURE DES PROJETS SOUMIS AU FIMR.....	27
TABLEAU 4.4 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR .....	29
TABLEAU 4.5 ÉTAT DE LA SITUATION EN JUIN 2007 SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT POUR LES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉES AU FIMR EN DATE DU 31 MARS 2007 .....	31
TABLEAU 4.6 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR .....	32
TABLEAU 4.7 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT À LA VIABILITÉ DE LEUR PROJET REFUSÉ PAR LE FIMR .....	33
TABLEAU 4.8 PERCEPTION DES PROMOTEURS PAR RAPPORT AU PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION DANS LE CADRE DU FIMR .....	34
TABLEAU 4.9 PERCEPTION DES PROMOTEURS QUANT AUX POINTS FORTS ET AUX POINTS FAIBLES DU FIMR.....	35
TABLEAU 4.10 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS DU FIMR PAR LES PROMOTEURS.....	37

---

---

## SOMMAIRE

L'évaluation formative du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a pour objectif de porter un premier jugement de nature qualitative sur sa pertinence, sa mise en œuvre et le suivi des résultats.

En précisant le mandat de l'évaluation formative du FIMR, le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence) ont défini une série de questions d'évaluation touchant la pertinence, la conception et la mise en œuvre du FIMR ainsi que sa gestion par résultats. Le présent sommaire reprend les principaux éléments de réponses pour chacune des questions.

### **PERTINENCE DU FIMR**

#### *Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?*

Les renseignements recueillis démontrent l'existence d'un besoin certain d'augmenter les investissements dans les infrastructures municipales, notamment dans les infrastructures relatives à l'eau potable et aux eaux usées. Bien que le FIMR ne comble qu'une faible portion de ces besoins, il s'intègre bien dans la stratégie d'intervention du MAMR, qui dispose également d'autres programmes pour soutenir les municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, le FIMR demeure pertinent compte tenu de l'état des infrastructures, même s'il existe d'autres programmes d'infrastructures.

#### *Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?*

De l'avis de toutes les personnes consultées, les besoins financiers des municipalités en matière d'infrastructures sont très grands. Elles ont à rattraper un retard important quant au renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, il apparaît que le volet Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées (FIMR 1) et le volet Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales (FIMR 2) correspondent bien aux véritables besoins des municipalités. Dans le cas du FIMR 1, les infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées doivent faire l'objet d'un rattrapage important, et ces infrastructures font partie des priorités de plusieurs municipalités pour les prochaines années. Pour ce qui est du FIMR 2, l'aspect innovation et expérimentation en matière d'infrastructures correspond également à un besoin des municipalités selon certains spécialistes consultés.

Par ailleurs, à l'issue de nos enquêtes, nous avons obtenu peu de renseignements pour juger de la pertinence du volet Infrastructures de soutien au développement local ou régional (FIMR 3). Ce volet a toujours été présent dans les différents programmes d'infrastructures Canada-Québec depuis 1994. Sans juger de la

---

pertinence ou non de ce volet, nous constatons que les projets admis dans ce volet ne sont pas du même ordre de priorité sur le plan de la santé publique et de l'environnement que les projets du FIMR 1 et 2. Toutefois, il faut préciser qu'au 31 mars 2007, le FIMR 3 avait reçu 363 demandes pour des coûts totaux de travaux de 965 189 792 \$ qui excèdent largement l'enveloppe d'aide financière disponible dans le cadre de ce volet.

Enfin, le FIMR n'est pas en mesure de combler tous les besoins. D'ailleurs, des promoteurs (27,1 %) ont souligné que les modalités financières du FIMR correspondent peu ou pas du tout à leurs besoins.

***Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?***

Les besoins des municipalités en matière d'infrastructures sont principalement financiers. Sans l'aide des gouvernements du Canada et du Québec, les municipalités devraient non seulement taxer en fonction du coût réel des infrastructures mais également en fonction de leur renouvellement, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement la contribution des citoyens. Dans les régions où les municipalités subissent à la fois la décroissance démographique et des difficultés économiques, le fardeau fiscal deviendrait beaucoup trop lourd pour les citoyens.

## **CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR**

***Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?***

Les entrevues réalisées auprès des spécialistes, des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR de même que l'enquête auprès des promoteurs n'ont révélé aucune faille significative sur le plan de la cohérence.

Dans sa forme actuelle, le FIMR rencontre les priorités fixées par le MAMR, soit l'eau potable, les eaux usées et les conduites d'eau. De plus, sa conception est suffisamment souple pour permettre au MAMR de le gérer sensiblement de la même façon que ses autres programmes d'infrastructures. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un nouveau programme, le FIMR a été planifié en tenant compte de l'expérience acquise lors de la gestion des programmes Canada-Québec antérieurs et des orientations actuelles du MAMR. Ceci a grandement favorisé sa cohérence.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

---

***Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?***

La mise en œuvre du FIMR et son fonctionnement sont essentiellement calqués sur ceux du programme TICQ 2000 et, dans une bonne partie, sur les autres programmes d'infrastructures du MAMR. Vu leur expérience acquise dans la gestion de ces programmes, le MAMR et l'Agence ont éprouvé peu de difficultés dans la mise en œuvre et le fonctionnement du FIMR.

Sur le plan de l'efficacité, tout se fait selon la procédure définie dans l'Entente. Toutefois, l'Entente ne fixe aucune cible à atteindre en matière de résultats. Il devient donc difficile dans le cadre d'une évaluation de statuer sur l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du FIMR.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projets a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Les données sur les délais de traitement le confirment de même que le personnel du MAMR et les gestionnaires de l'Entente qui ont été interviewés à ce sujet. Selon ces derniers, ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

***Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?***

Selon les propos recueillis auprès des gestionnaires de l'Entente et des conseillers du MAMR, les responsabilités du MAMR et de l'Agence sont clairement départagées et ne font l'objet d'aucun litige.

***Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?***

L'évaluation a recueilli très peu de renseignements sur cette question. Le MAMR et l'Agence considèrent que les municipalités et autres organismes admissibles sont au fait de l'existence du FIMR et des travaux admissibles. Un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités dès le début du programme.

Un effort particulier de sollicitation et d'information a été fait auprès des municipalités qui ne répondaient pas aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* au Québec. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces municipalités sont au fait des possibilités que leur offre le FIMR.

---

Dans le cadre d'une évaluation sommative, il serait intéressant de connaître la proportion de ces municipalités qui aura soumis une demande d'aide financière au FIMR et la proportion de celles-ci qui aura pu inscrire un projet à l'Entente. Pour ce qui est des autres municipalités qui n'ont pas présenté une demande au FIMR, nous ne disposons d'aucune donnée sur la notoriété de ce programme. L'évaluation sommative devrait aussi tenter de répondre notamment aux questions suivantes : Est-ce qu'il y a des municipalités qui n'utilisent pas ce type de programme? Pour quelle raison ne l'utilisent-elles pas? Quelles seraient les conditions qui leur permettraient de l'utiliser? Une enquête auprès de ces municipalités permettrait de répondre à ces questions.

### **GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

*Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement?*

Les renseignements dont nous disposons sur l'efficacité des systèmes de gestion proviennent des gestionnaires de l'Entente. Ceux-ci s'en disent satisfaits. Les systèmes de gestion sont en mesure de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin et de répondre aux demandes d'information provenant des autorités de leur ministère. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

*Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?*

Le suivi qui est fait consiste à s'assurer que l'enveloppe budgétaire du FIMR est allouée conformément à l'Entente. Par ailleurs, l'Entente prévoit une évaluation de nature sommative à compléter avant le 31 mars 2011. Le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

## INTRODUCTION

**L**e présent rapport décrit les résultats de l'évaluation formative du programme relatif au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) découlant de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures. L'évaluation a été réalisée par la firme de recherche Sogémap inc. pour le compte du ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec (l'Agence). La collecte de renseignements a débuté en août 2007 et s'est terminée en novembre 2007.

L'évaluation formative du FIMR a pour objectif de porter un premier jugement de nature qualitative sur sa pertinence, sa mise en œuvre et le suivi des résultats.

Le présent rapport est constitué de six parties. La première partie décrit la démarche d'évaluation. La deuxième présente le FIMR. Les parties trois, quatre et cinq font état des résultats de l'évaluation selon les thèmes à l'étude : la pertinence, la conception et la mise en œuvre ainsi que la gestion axée sur les résultats. Finalement, la sixième partie conclut les résultats de l'évaluation.

---

# PREMIÈRE PARTIE : DÉMARCHE D'ÉVALUATION

## 1.1 Questions d'évaluation

En précisant le mandat de l'évaluation formative du FIMR, le MAMR et l'Agence ont défini une série de questions d'évaluation en fonction des trois thèmes à l'étude. Ces questions sont :

- A. PERTINENCE :** Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?
1. Est-ce que la problématique justifiant l'existence du FIMR a évolué?
  2. Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?
  3. Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?
- B. CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE :** Est-ce que la conception et la mise en œuvre du programme sont appropriées?
4. Le programme (modalités, critères de sélection, normes, etc.) est-il conçu de manière cohérente et logique?
  5. Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?
  6. Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?
  7. Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?
- C. GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS :** Recueille-t-on et utilise-t-on les renseignements appropriés pour prendre des décisions en matière de gestion?
8. Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, des projets et la mesure du rendement?
  9. Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?

## 1.2 Collecte de renseignements

La démarche utilisée a été définie en fonction des questions auxquelles l'évaluation devait répondre. Cette approche est basée sur cinq stratégies de collecte de renseignements : une revue de la documentation; une enquête téléphonique; une collecte de données auprès des promoteurs; des entrevues auprès de spécialistes, de gestionnaires de l'Entente (Agence et MAMR) et des utilisateurs du système de gestion d'information du MAMR ainsi qu'une analyse portant sur le délai de traitement.

### **Revue de la documentation**

La revue de la documentation a porté essentiellement sur des publications gouvernementales liées au FIMR et aux infrastructures municipales<sup>1</sup>. À ces références s'ajoutent des documents internes tels que des directives, des fiches ou des grilles de collecte de renseignements en lien avec le fonctionnement du FIMR.

### **Enquête téléphonique et collecte de données en ligne auprès des promoteurs**

Une **enquête téléphonique**<sup>2</sup> a été réalisée auprès des promoteurs ayant vu leurs dossiers soit inscrits à l'Entente, soit refusés, soit retirés. À partir d'une liste de 126 promoteurs dont au moins un dossier avait été soit inscrit à l'Entente, soit refusé, soit retiré, 118 (102 municipalités et 16 organismes non gouvernementaux) ont accepté de répondre au questionnaire téléphonique, ce qui correspond à un taux de réponse de 93 %<sup>3</sup>.

Seules les 92 municipalités dont un ou plusieurs projets ont été inscrits à l'Entente ont également eu à remplir un **formulaire en ligne**<sup>4</sup> portant sur les investissements réalisés par grandes catégories d'infrastructures (2002-2003 à 2006-2007) et sur les investissements planifiés (2007-2010). De ces 92 municipalités, 63 ont rempli en partie ou en totalité le formulaire, ce qui correspond à un taux de réponse de 69 %.

### **Entrevues auprès de spécialistes**

Six spécialistes du secteur des infrastructures municipales ont été consultés dans le cadre d'entrevues semi-directives<sup>5</sup>. Il s'agit de personnes provenant d'universités (3), du secteur municipal (2) et du secteur privé (1). Ces personnes ont été choisies en accord avec les membres du sous-comité d'évaluation<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir annexe A.

<sup>2</sup> Le questionnaire téléphonique est présenté à l'annexe B.

<sup>3</sup> Les personnes contactées étaient identifiées comme responsables du projet dans les dossiers du MAMR.

<sup>4</sup> Le formulaire en ligne est présenté à l'annexe C.

<sup>5</sup> Le guide d'entrevue est présenté à l'annexe D.

<sup>6</sup> Le sous-comité d'évaluation a pour mandat de superviser les activités d'évaluation du FIMR. Il est formé de deux représentants du gouvernement du Québec provenant du MAMR et de deux représentants du gouvernement du Canada provenant de l'Agence. Un des représentants de chacun des deux organismes est associé aux opérations de gestion du FIMR et l'autre est un spécialiste en évaluation de programmes.

---

### ***Entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente***

Des entrevues semi-directives ont été réalisées auprès de gestionnaires de l'Entente<sup>7</sup>. Au MAMR, les personnes consultées sont le directeur de la Direction générale des infrastructures, les directeurs du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Québec), du Service du développement et des infrastructures stratégiques et du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Montréal) de même qu'un conseiller à la Direction générale des infrastructures. À l'Agence, des entrevues ont été réalisées auprès du directeur et du gestionnaire de la Direction des infrastructures.

### ***Entrevues auprès de membres du personnel du MAMR utilisant le système de gestion***

Des entrevues semi-directives ont été réalisées auprès de trois personnes : une du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Québec), une du Service du développement et des infrastructures stratégiques et une du Service des programmes et du suivi des infrastructures (Montréal).

### ***Analyse des délais de traitement***

L'analyse portant sur les délais de traitement a été effectuée à partir de renseignements contenus dans le système de gestion INFRA du MAMR au 30 juin 2007 pour les dossiers inscrits avant le 1<sup>er</sup> avril 2007. Ces renseignements ont été extraits du système par le MAMR et regroupés dans un fichier Excel.

## **1.3 Limites de l'évaluation**

L'évaluation formative vise à rendre compte de l'implantation d'un programme. Il est encore trop tôt pour mesurer les résultats du programme, puisque la majorité des projets inscrits à l'Entente n'étaient pas encore commencés ou venaient à peine de l'être au moment où a été réalisée la collecte de renseignements. L'évaluation formative se limite donc à rendre compte de la mise en place des diverses activités menant à l'implantation du FIMR et de leur degré de conformité avec ce qui avait été prévu. Elle permet également de rendre compte des éléments facilitants ou des difficultés rencontrées en cours d'implantation et, s'il y a lieu, de proposer les correctifs appropriés.

Par ailleurs, au moment où a été réalisée l'évaluation, très peu de promoteurs de projets avaient fait une réclamation ou reçu un paiement d'aide financière dans le cadre du FIMR. En ce qui concerne le fonctionnement du FIMR, l'évaluation porte

---

<sup>7</sup> Le guide d'entrevue est présenté à l'annexe E.

donc principalement sur les étapes antérieures, soit celles faisant partie du processus de traitement d'une demande d'aide financière.

Pour ce qui est de la validité des renseignements recueillis, il faut préciser que la présente évaluation repose en grande partie sur la perception des personnes consultées. La situation décrite sur l'état des infrastructures et des investissements réalisés et planifiés ne reflète pas nécessairement la réalité. De plus, dans le cas des municipalités, une proportion substantielle de celles-ci ont délégué la préparation des demandes d'aide financière à une firme d'ingénierie. Le représentant municipal qui a répondu à l'enquête n'était pas toujours bien informé du processus de dépôt des demandes et des exigences normatives et techniques de la demande.

---

## DEUXIÈME PARTIE : PRÉSENTATION DU FIMR

**L**e FIMR a pour objectif de permettre la réalisation de travaux de réhabilitation, de rénovation, d'agrandissement, de remplacement ou de construction d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de même que de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional. Le FIMR a été créé grâce à l'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada. Au Québec, il est géré par le MAMR et s'adresse aux municipalités<sup>8</sup> et aux organismes non gouvernementaux<sup>9</sup>. Pour le gouvernement du Canada, le FIMR est administré au Québec par l'Agence.

Le FIMR est réparti en trois volets :

- **FIMR 1, Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées**  
La priorité est accordée aux travaux de renouvellement ou de mise en place d'infrastructures dans les municipalités qui doivent procéder à une mise aux normes de leurs infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou dans des municipalités aux prises avec des problèmes d'eau potable ou d'eaux usées.
- **FIMR 2, Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales**  
Ce volet vise la réalisation de travaux qui favorisent, à meilleur coût, la pérennité d'infrastructures fiables et adaptées aux besoins dans une perspective de protection de l'eau.
- **FIMR 3, Infrastructures de soutien au développement local ou régional**  
Ce volet concerne les travaux de construction, de rénovation ou d'amélioration d'infrastructures qui appuient les activités commerciales, industrielles et touristiques, la culture et le patrimoine, la pratique du sport et de l'activité physique ou encore qui améliorent la qualité de vie des citoyens.

---

<sup>8</sup> Pour le FIMR, le terme « municipalité » désigne : a) une municipalité locale (municipalité, cité, ville, village, paroisse, canton, cantons unis, territoire non organisé), une municipalité régionale de comté, une communauté métropolitaine, une régie intermunicipale; b) une corporation ou un organisme dont une personne morale énumérée au paragraphe a) nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel; c) un regroupement de personnes morales énumérées précédemment en a) ou b).

<sup>9</sup> Les organismes non gouvernementaux ne sont admissibles qu'au FIMR 3.

## 2.1 Contexte historique

Depuis les années 1990, plusieurs programmes conjoints (Canada-Québec) ont été mis sur pied afin d'améliorer les infrastructures municipales et certaines infrastructures locales et régionales. Ce que l'on pourrait appeler la première génération de programmes (TICQ 1994 et TICQ 1997) a été conçu dans un contexte économique difficile. Bien que ces programmes aient ciblé le renouvellement des infrastructures, leur objectif premier était davantage de contribuer à la relance de l'économie.

À partir du TICQ 2000, l'objectif premier était résolument axé vers le renouvellement des infrastructures. En 2000, conscient de l'état des infrastructures, de la nécessité d'un « rattrapage » dans les investissements à réaliser et des contraintes financières des gouvernements provinciaux et municipaux, le gouvernement du Canada a créé en 2000 le Programme infrastructures Canada (PIC). Au Québec, ce programme a mené à l'Entente Canada-Québec relative au programme TICQ 2000 et, en 2005, à une entente Canada-Québec renouvelée mettant en place notamment le FIMR.

Le FIMR est un programme distinct du TICQ 2000 et n'est pas son prolongement. Contrairement au TICQ 2000, le FIMR ne couvre pas les infrastructures locales de transport. Il diffère également pour certains critères d'admissibilité. Dans le cas du FIMR 1, lorsque le projet vise le renouvellement de conduites d'eau potable ou d'égout, il existe une condition d'octroi de l'aide financière qui rend obligatoire la réalisation par la municipalité d'un inventaire, d'un diagnostic et d'un plan d'intervention pour le renouvellement de ces conduites. Cette condition démontre l'importance accordée par le gouvernement à une planification à long terme du renouvellement de ces conduites. Elle les oblige à avoir une meilleure connaissance de l'état de leurs conduites et à se donner une vision à plus long terme de leurs besoins pour les renouveler.

---

## 2.2 Fonctionnement

### 2.2.1 Dispositions financières

Les projets admissibles doivent avoir été inscrits à l'Entente Canada-Québec sur le FIMR avant le 31 décembre 2008. Les travaux réalisés dans le cadre de cette entente devront être terminés au plus tard le 31 mars 2010.

La **contribution totale du Canada** au terme de l'Entente ne doit pas dépasser 195 000 000 \$. Sauf exception<sup>10</sup>, elle ne doit pas non plus représenter plus du tiers des coûts admissibles totaux approuvés pour tous les projets. De ce fait, la **contribution du Québec** ou celle des bénéficiaires représente au moins l'équivalent de celle du Canada.

### 2.2.2 Examen, sélection et approbation des projets et des propositions de modifications aux projets

Il est stipulé dans l'Entente Canada-Québec sur le FIMR que les étapes du processus d'examen, de sélection et d'approbation des projets et des propositions de modifications aux projets sont les suivantes :

- Les projets et les propositions de modifications seront acheminés au Québec, lequel convient d'en informer le coprésident fédéral, au fur et à mesure, aux fins de consultation;
- Le coprésident fédéral transmettra au coprésident québécois, le cas échéant, ses commentaires sur les projets et les propositions de modifications reçus;
- Le Québec analysera les projets et les propositions de modifications et transmettra au coprésident fédéral un sommaire des résultats de l'analyse pour commentaires;
- Le processus d'approbation est initié par la suite par le coprésident québécois, qui soumet les projets et les propositions de modifications qu'il aura priorisés et établis comme relevant du FIMR au coprésident fédéral pour examen de leur conformité par le comité de gestion et pour leur inscription à l'Entente.

---

<sup>10</sup> Le Canada peut contribuer, avec l'accord préalable du Québec, à plus du tiers ( $\frac{1}{3}$ ) des coûts admissibles afférents à un projet FIMR, sans excéder 50 % de ces coûts admissibles, pourvu que la part des coûts admissibles que supporte le Canada à l'égard de tous les projets FIMR inscrits à l'Entente ne dépasse pas un tiers ( $\frac{1}{3}$ ).

### 2.2.3 Principales étapes de traitement d'une demande d'aide financière

Le processus de traitement d'une demande d'aide financière peut être regroupé en cinq grandes étapes.

#### **Première étape : Demande d'aide financière au FIMR**

Une municipalité ou un organisme non gouvernemental peut présenter une ou plusieurs demandes d'aide financière au FIMR. Il est nécessaire de remplir un formulaire de présentation de projet pour chaque projet soumis. Ce formulaire doit être rempli en ligne par une application interactive qui permet aussi de le soumettre et d'y joindre les fichiers nécessaires. Une version papier du formulaire est aussi disponible pour ceux qui n'ont pas accès à l'Internet.

Lors de l'étape de réception d'une demande d'aide financière au MAMR, celui-ci ouvre un dossier et transmet un accusé de réception. Le dossier est ensuite remis à un chargé de projet qui se chargera de l'analyse préliminaire de la demande.

#### **Deuxième étape : Analyse préliminaire d'une demande d'aide financière et sélection du projet par le MAMR**

L'analyse préliminaire consiste pour l'essentiel à remplir une fiche de conformité normative et d'appréciation technique dans le système INFRA du MAMR. La conformité normative vise à s'assurer que la demande et le projet répondent aux exigences normatives du FIMR. Dans le cas du FIMR 1, une appréciation technique du projet est faite pour déterminer une cotation numérique correspondant à un niveau de priorité en lien avec des critères d'appréciation de projet. Ces critères sont mentionnés dans le guide sur les règles et les normes du FIMR.

L'analyse préliminaire est réalisée uniquement avec les renseignements fournis lors de la demande. Au terme de cette étape, les demandes conformes reçoivent une cote de priorité et sont présentées aux autorités du Ministère pour sélection. Dans le cas où les demandes ne satisfont pas les exigences sur le plan normatif, elles sont transmises aux autorités avec indication sur les raisons de la non-conformité. Les projets refusés pour des raisons de non-conformité font l'objet d'une lettre de refus indiquant les raisons de la non-conformité.

Afin d'éviter l'épuisement rapide de l'enveloppe budgétaire dédiée au programme et d'assurer un appui aux projets prioritaires à venir, le MAMR peut provisionner des fonds parce qu'il anticipe que certaines municipalités vont faire des demandes pour de tels projets. Si un projet satisfait les exigences normatives et techniques sans être jugé prioritaire, le MAMR peut conserver le dossier actif et rendre sa décision plus tard une fois qu'il aura l'assurance de la disponibilité de fonds pour ce type de projet.

Tant que le dossier est actif, le promoteur n'est pas informé de l'avancement de celui-ci. Par ailleurs, dès que le MAMR a la certitude qu'il n'y aura pas de fonds disponibles pour un projet, le promoteur est informé de la situation.

**Troisième étape : Analyse détaillée des demandes sélectionnées**

Dès que les autorités du MAMR rendent une décision sur l'acceptation d'un projet, le dossier est réacheminé au chargé de projet pour une analyse approfondie. Celui-ci valide les documents transmis (plans et devis, études, etc.), détermine les travaux admissibles de même que l'enveloppe budgétaire et rédige une fiche synthèse dans le système INFRA du MAMR. C'est à cette étape qu'il peut communiquer avec le promoteur pour lui demander des documents additionnels sans toutefois l'informer de la décision des autorités du MAMR.

**Quatrième étape : Inscription des projets retenus à l'Entente**

Une fois la révision de la fiche synthèse effectuée à la lumière de l'analyse détaillée réalisée à la troisième étape et après les autorisations données, les projets retenus sont transmis à l'Agence pour inscription à l'Entente. Celle-ci procède à l'analyse et à l'évaluation environnementale du projet. Les conseillers en environnement peuvent communiquer directement avec le promoteur pour obtenir, si nécessaire, des précisions ou des renseignements supplémentaires. Lors de ces communications, le promoteur n'est pas informé des étapes qu'a franchies sa demande.

Au terme de cette étape, le projet est inscrit à l'Entente. S'il y a des conditions environnementales à respecter, le projet est inscrit conditionnellement à leur respect.

**Cinquième étape : Promesse d'aide financière et protocole d'entente**

Une fois le projet inscrit à l'Entente, une lettre de promesse d'aide financière du MAMR est transmise au promoteur (avec ou sans condition environnementale exigée par le fédéral en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)).

S'il n'y a pas de condition environnementale, ou une fois celle-ci levée, un protocole d'entente est transmis au promoteur pour signature.

L'annonce publique des projets subventionnés dans le cadre du FIMR est faite par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité ou l'organisme promoteur.

## 2.3 État des demandes au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, 594 promoteurs avaient soumis 849 demandes d'aide financière, soit une moyenne de 1,4 demande par promoteur. Plus de la moitié des demandes (55,2 %), soit 469, ont été présentées dans le cadre du FIMR 1, 17 (2 %) dans le cadre du FIMR 2 et 363 (42,8 %) dans le cadre du FIMR 3.

Des 849 demandes reçues, plus des trois quarts (76,8 %), soit 652, étaient en attente d'une décision et 109 (12,8 %) avaient été jugées admissibles ou faisaient l'objet d'un protocole d'entente. Les autres demandes avaient été annulées ou abandonnées (63 demandes représentant 7,4 %), étaient en analyse (15 demandes/1,8 %) ou étaient en vérification (6 demandes/0,7 %). Seulement 3 demandes (0,4 %) avaient fait l'objet d'un refus.

---

## TROISIÈME PARTIE : PERTINENCE

**L**a pertinence du FIMR est évaluée selon l'état actuel des infrastructures, les besoins des municipalités de même que l'implication des gouvernements du Canada et du Québec.

### 3.1 État des infrastructures

Les renseignements recueillis dans le cadre de l'évaluation indiquent que l'état des infrastructures justifie largement la création d'un programme comme celui du FIMR. Bien que les connaissances sur l'état réel des infrastructures ne soient pas précises, les spécialistes de même que les représentants du MAMR et de l'Agence qui ont été rencontrés s'entendent sur la nécessité d'investir massivement dans le renouvellement des infrastructures municipales.

#### 3.1.1 Ampleur des besoins

Selon les spécialistes, l'importance des besoins actuels s'explique principalement par le sous-investissement. Ce sous-investissement a créé une dégradation graduelle des infrastructures municipales.

Bien que les investissements dans ces infrastructures soient à la hausse depuis quelques années, il est généralement admis qu'ils sont encore insuffisants pour rattraper le retard accumulé. Si les municipalités et les gouvernements du Canada et du Québec s'entendent sur l'importance d'agir, il n'existe toutefois pas de données ou d'études permettant d'établir un portrait détaillé de l'état des infrastructures municipales au Québec afin de préciser les montants nécessaires pour combler ce retard et le coût de mise à niveau de ces infrastructures.

#### 3.1.2 Évolution de l'état des infrastructures

##### *Point de vue des spécialistes*

Selon les spécialistes consultés, les infrastructures souterraines seraient celles qui se sont le plus détériorées au cours des dernières années. Dans le cas de l'eau potable, le Québec amorcerait à peine la phase de redressement. Certains spécialistes expliquent cette situation d'un point de vue politique; en ce sens que les élus préfèrent investir dans les infrastructures qui paraissent le plus (routes et nouvelles infrastructures de sport et de loisir). D'autres expliquent la situation du point de vue de la technologie; les technologies d'auscultation sont relativement récentes et les municipalités ont gardé l'ancienne approche qui consiste essentiellement à

« attendre que ça brise avant d'intervenir ». Cette situation serait particulièrement observable chez les petites municipalités qui utilisent très peu les technologies d'auscultation. Ainsi, dans le cas des infrastructures souterraines, les municipalités demeurent en mode réaction plutôt qu'en mode prévention.

Dans le cas des bâtiments municipaux de même que pour les équipements de sport et de loisir, il y aurait eu également une dégradation au cours des dernières années. Les spécialistes constatent qu'il y a chez les municipalités une tendance à construire de nouvelles infrastructures plutôt qu'à rénover et à entretenir les infrastructures existantes. De plus, dans le cas des bâtiments municipaux, il n'y a actuellement pas de programme gouvernemental qui finance leur rénovation et leur entretien.

Pour les spécialistes consultés, ce qui s'est le plus amélioré au cours des dernières années, ce sont les infrastructures routières. Pour eux, cette situation s'explique par le fait que ces infrastructures sont plus apparentes et que leur entretien est plus facile à gérer.

#### **Point de vue des promoteurs municipaux**

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, nous avons demandé aux promoteurs municipaux d'indiquer, selon leur perception, si les infrastructures de leur municipalité s'étaient améliorées, étaient demeurées stables ou s'étaient détériorées depuis 2002. Cette question a été posée pour sept grandes catégories d'infrastructures. Les réponses obtenues sont présentées au tableau 3.1.

En général, les promoteurs municipaux considèrent que les infrastructures se sont améliorées ou sont demeurées stables. Les catégories d'infrastructures qui ont été les plus souvent mentionnées comme s'étant détériorées sont les infrastructures routières (34,3 % des répondants), les conduites d'aqueduc et d'égout (26,6 %) et les infrastructures pour le traitement des eaux usées (20,5 %). À l'opposé, les types d'infrastructures étant les plus souvent mentionnés comme s'étant améliorés sont : les infrastructures pour le traitement de l'eau potable (44,3 %), les infrastructures de sport (43,3 %), les équipements à caractère économique (42,5 %) et les infrastructures culturelles et de loisir (41,9 %).

En général, les promoteurs municipaux qui ont participé à l'enquête téléphonique ont une vision plus positive de l'évolution des infrastructures que celle des spécialistes que nous avons consultés. De plus, ils ont établi les infrastructures routières comme catégorie s'étant la plus détériorée au cours des dernières années, alors que les spécialistes ont affirmé le contraire. La perception des promoteurs municipaux pourrait en quelque sorte démontrer le propos des spécialistes qui indique que les municipalités accordent plus d'importance aux infrastructures routières qu'à d'autres types d'infrastructures moins apparentes.

**TABLEAU 3.1**  
**Perception des promoteurs quant à l'évolution des infrastructures depuis 2002**

	AMÉLIORÉES		DEMEURÉES STABLES		DÉTÉRIORÉES	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Pour chacun des types d'infrastructures que je vais vous énumérer, indiquez-moi si l'état général de ces infrastructures s'est amélioré, est demeuré stable ou s'est détérioré depuis 2002? »						
Les infrastructures routières	40	39,2	27	26,5	35	34,3
Les conduites d'aqueduc et d'égout	30	31,9	39	41,5	25	26,6
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	24	27,3	46	52,3	18	20,5
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	39	43,3	36	40,0	15	16,7
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	39	44,3	35	39,8	14	15,9
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	31	42,5	37	50,7	5	6,8
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	39	41,9	50	53,8	4	4,3
Le transport en commun	5	27,8	13	72,2	0	0,0
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

### 3.1.3 Chevauchement et complémentarité avec d'autres mesures gouvernementales

Le FIMR crée une certaine forme de chevauchement, puisqu'il peut reconnaître admissibles des projets qui pourraient l'être dans le cadre d'autres programmes du MAMR. Toutefois, ce chevauchement a peu d'impact sur l'efficacité des interventions du MAMR, puisque tous les programmes réunis ne combinent qu'une partie des besoins. De plus, la gestion des programmes fait par le MAMR favorise leur complémentarité. En effet, le fait que les chargés de projet qui analysent les demandes d'aide financière présentées au FIMR analysent également les demandes faites aux autres programmes permet de mieux orienter les municipalités vers les programmes les plus adéquats. Ainsi, lorsqu'un projet jugé prioritaire ou important ne satisfait pas complètement les critères du FIMR, il peut être transféré vers un autre programme. De plus, le MAMR a harmonisé ses programmes d'aide financière afin que les taux de subvention soient les mêmes. Ceci permet donc d'éviter que les municipalités ne déposent des demandes que dans le programme le plus généreux.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les

---

besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

## 3.2 Besoins des municipalités en matière d'infrastructures

### 3.2.1 Évaluation des besoins

Il est généralement admis par les gouvernements et les spécialistes du domaine que les municipalités ont des besoins financiers importants en matière d'infrastructures et que ces besoins justifient largement un programme comme celui du FIMR. Toutefois, bien que tous s'entendent sur ce constat général, les spécialistes consultés ont mentionné que les municipalités ont une méconnaissance de l'état actuel de leurs infrastructures. Seule une minorité de municipalités aurait évalué leurs besoins financiers à moyen et à long termes pour le renouvellement de leurs infrastructures. Certaines municipalités auraient même tendance à sous-évaluer leurs besoins. Cette méconnaissance ou cette sous-évaluation s'observerait principalement pour les infrastructures souterraines.

La perception des spécialistes se confirme d'ailleurs par les résultats de la consultation en ligne effectuée auprès des promoteurs municipaux. À la question « Votre municipalité a-t-elle réalisé des études chiffrant les besoins en investissements dans les infrastructures municipales à moyen et long termes? », seulement 10 promoteurs (18 %) sur les 56 qui ont répondu à cette question ont indiqué que leur municipalité avait réalisé une telle étude.

Sur le plan technique, l'expertise est présente. Les grandes municipalités ont leurs services d'ingénierie et les plus petites bénéficient des services de firmes d'ingénierie qui sont en mesure d'offrir des services à la grandeur du territoire québécois. Selon les spécialistes consultés, le problème semble plutôt lié à la gestion et à la planification. Les municipalités auraient plus de facilité à gérer la construction de nouveaux équipements qu'à gérer la pérennité de ceux existants. Elles ont donc une stratégie de croissance, mais n'ont pas de stratégie de préservation de leurs équipements. Cette situation serait particulièrement vraie pour les plus petites municipalités.

Au dire de certains spécialistes, les municipalités seraient également conservatrices dans les solutions à apporter au renouvellement de leurs infrastructures. Elles préféreraient utiliser des technologies qu'elles connaissent déjà. Elles n'auraient pas tendance à expérimenter à cette fin de nouvelles technologies.

### 3.2.2 Catégories d'infrastructures priorisées par les municipalités

Les priorités des municipalités semblent changer graduellement. Dans le cadre de la consultation en ligne, une quarantaine de municipalités ont déterminé les investissements réalisés de 2002 à 2006 et ce qu'elles prévoyaient réaliser de 2007 à 2010. Bien qu'il s'agisse d'un petit échantillon, les résultats correspondent aux propos tenus par les spécialistes consultés.

Selon les données du tableau 3.2, la part des investissements dans les infrastructures routières sera moins élevée dans les prochaines années. Cette diminution se fera à l'avantage des investissements dans les infrastructures pour le traitement de l'eau potable, les conduites d'aqueduc et d'égout de même que dans les infrastructures pour le traitement des eaux usées.

**TABLEAU 3.2**  
**Répartition en pourcentage des investissements réalisés (2002-2006) et planifiés (2007-2010)**

	RÉALISÉS (2002-2006)	PLANIFIÉS (2007-2010)
	n=38	n=37
Les infrastructures routières	49,9 %	28,0 %
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	15,1 %	26,7 %
Les conduites d'aqueduc et d'égout	16,4 %	24,5 %
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	1,9 %	13,0 %
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	3,2 %	4,7 %
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	3,1 %	4,0 %
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	7,9 %	3,5 %
Autres infrastructures	4,4 %	4,0 %

Source : Consultation en ligne réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

Le tableau 3.3 présente une autre série de données sur les priorités des municipalités pour les prochaines années. Basées sur un échantillon plus grand, les données portent sur la perception des municipalités quant aux catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir au cours des cinq prochaines années. Les répondants devaient nommer un maximum de trois catégories d'infrastructures par ordre de priorité. Ces données indiquent que, pour plus du tiers des municipalités consultées, la première priorité portera sur les conduites d'aqueduc et d'égout (36,3 %) ou les infrastructures pour le traitement de l'eau potable (35,3 %). Les infrastructures routières sont identifiées comme première

priorité par 6,9 % des municipalités. Cette catégorie d'infrastructures est plutôt identifiée comme étant la deuxième priorité (42,6 %) ou la troisième priorité (29 %).

**TABLEAU 3.3**  
**Perception des promoteurs quant aux catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir au cours des cinq prochaines années**

	PREMIÈRE PRIORITÉ		DEUXIÈME PRIORITÉ		TROISIÈME PRIORITÉ	
	n	%	n	%	n	%
Question : « Pour les cinq prochaines années, nommez par ordre d'importance les trois catégories d'infrastructures dans lesquelles il sera le plus important d'investir. »						
Les conduites d'aqueduc et d'égout	37	36,3	19	18,8	10	10,0
Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable	36	35,3	8	7,9	8	8,0
Les infrastructures pour le traitement des eaux usées	16	15,7	20	19,8	9	9,0
Les infrastructures routières	7	6,9	43	42,6	29	29,0
Le transport en commun	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)	3	2,9	5	5,0	22	22,0
Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)	0	0,0	4	4,0	8	8,0
Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)	3	2,9	2	2,0	14	14,0
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

### 3.2.3 Perception des promoteurs envers la pertinence du FIMR

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, les promoteurs ont été questionnés sur la pertinence du FIMR. Les tableaux 3.4 à 3.6 présentent les réponses obtenues pour chacune des questions posées.

Les promoteurs qui connaissaient au moins un autre programme se sont vu poser la question suivante : « À votre avis, le FIMR est-il semblable aux autres programmes ou différent des autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez? » Un peu plus de la moitié des promoteurs ont répondu qu'il était semblable. La proportion de promoteurs indiquant que le FIMR est semblable aux autres programmes est plus forte chez les représentants de municipalités (53,8 %) que chez les représentants d'autres types d'organismes (36,4 %).

Ceux qui considèrent que le FIMR est différent précisent que cette différence s'observe principalement à l'égard de la nature et du taux de financement

(9 répondants), de la simplicité du programme (9 répondants) ou encore des priorités visées (4 répondants). Ceux qui considèrent que le FIMR est semblable aux autres programmes précisent que cette ressemblance s'observe principalement à l'égard de la nature et du taux de financement (15 répondants) et du fonctionnement général (9 répondants).

**TABLEAU 3.4**  
**Perception des promoteurs quant aux différences existant entre le FIMR et les autres programmes**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « À votre avis, le FIMR est-il semblable aux autres programmes ou différent des autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez? »						
Semblable	42	53,8	4	36,4	46	51,7
Différent	30	38,5	3	27,3	33	37,1
N'est pas en mesure de le dire	6	7,7	4	36,4	10	11,2
Question : « En quoi le ou les autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez sont-ils différents? »						
Nature et/ou taux de financement	7	23,3	2	66,7	9	27,3
Clarté et/ou simplicité	9	30,0	0	0,0	9	27,3
Priorités visées	3	10,0	1	33,3	4	12,1
Travaux admissibles	3	10,0	0	0,0	3	9,1
Critères d'admissibilité	2	6,7	0	0,0	2	6,1
Implication des 3 paliers de gouvernement	2	6,7	0	0,0	2	6,1
Autre	4	13,3	0	0,0	4	12,1
Question : « En quoi le ou les autres programmes d'aide financière aux infrastructures que vous connaissez sont-ils semblables? »						
Nature et/ou taux de financement	15	36,6	0	0,0	15	33,3
Fonctionnement général	8	19,5	1	25,0	9	20,0
Priorités visées	5	12,2	1	25,0	6	13,3
Implication des 3 paliers de gouvernement	5	12,2	1	25,0	6	13,3
Critères d'admissibilité	4	9,8	0	0,0	4	8,9
Autre	4	9,8	1	25,0	5	11,1

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.

Comme l'indique le tableau 3.5, plus des trois quarts des promoteurs indiquent que le FIMR répond très bien (28,8 %) ou assez bien (50,8 %) à leurs besoins. Seulement 17,8 % indiquent qu'il répond peu ou pas du tout à leurs besoins. Pour ces promoteurs, le FIMR ne répondrait pas à leurs besoins parce qu'ils ne sont pas jugés prioritaires (8 répondants), qu'il y a une insuffisance des fonds disponibles (5 répondants), que les délais sont trop longs avant d'obtenir une décision

(4 répondants), qu'ils ne tiennent pas compte de la capacité de payer des municipalités (3 répondants) ou encore que le choix des projets se fait de façon arbitraire (1 répondant).

**TABLEAU 3.5**  
**Capacité du FIMR à répondre aux besoins des promoteurs**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Le FIMR répond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins en infrastructures? »						
Très bien	24	23,5	10	62,5	34	28,8
Assez bien	57	55,9	3	18,8	60	50,8
Peu	12	11,8	0	0,0	12	10,2
Pas du tout	7	6,9	2	12,5	9	7,6
NSP/NRP	2	2,0	1	6,3	3	2,5
Question : « Quelle est la raison principale pour laquelle vous considérez que le FIMR répond peu ou pas du tout à vos besoins en infrastructures? »						
Besoin de la municipalité jugé non prioritaire	6	31,6	2	100,0	8	38,1
Insuffisance des fonds disponibles	5	26,3	0	0,0	5	23,8
Délai trop long pour décision	4	21,1	0	0,0	4	19,0
Ne tient pas compte de la capacité de payer des municipalités	3	15,8	0	0,0	3	14,3
Choix de projet fait de façon arbitraire	1	5,3	0	0,0	1	4,8
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

Pour ce qui est de la nature du FIMR (voir tableau 3.6), soit le type d'infrastructures admissibles, le type de travaux admissibles et les modalités financières offertes, la majorité des promoteurs considèrent qu'elle correspond à leurs besoins. La proportion de promoteurs indiquant que le type d'infrastructures admissibles offert correspond très bien ou assez bien à leurs besoins est de 88,9 %. La proportion de promoteurs indiquant que le type de travaux admissibles correspond à leurs besoins est de 88,1 %. La proportion de promoteurs considérant que les modalités financières offertes par le FIMR correspondent à leurs besoins est moins élevée (69,5 %). Une proportion substantielle de promoteurs indiquent que les modalités financières offertes par le FIMR correspondent peu (22 %) ou pas du tout (5,1 %) à leurs besoins.

**TABLEAU 3.6**  
**Nature du FIMR et besoins des municipalités**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Le type d'infrastructures admissibles au FIMR correspond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	34	33,3	7	43,8	41	34,7
Assez bien	59	57,8	5	31,3	64	54,2
Peu	6	5,9	0	,0	6	5,1
Pas du tout	1	1,0	1	6,3	2	1,7
NSP/NRP	2	2,0	3	18,8	5	4,2
Question : « Le type de travaux admissibles au FIMR correspond-il très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	19	18,6	7	43,8	26	22,0
Assez bien	69	67,6	9	56,3	78	66,1
Peu	7	6,9	0	0,0	7	5,9
Pas du tout	4	3,9	0	0,0	4	3,4
NSP/NRP	3	2,9	0	0,0	3	2,5
Question : « Les modalités financières du FIMR correspondent-elles très bien, assez bien, peu ou pas du tout à vos besoins? »						
Très bien	10	9,8	7	43,8	17	14,4
Assez bien	63	61,8	2	12,5	65	55,1
Peu	21	20,6	5	31,3	26	22,0
Pas du tout	5	4,9	1	6,3	6	5,1
NSP/NRP	3	2,9	1	6,3	4	3,4
Source : Enquête téléphonique réalisée auprès de promoteurs de projet représentant une municipalité.						

### 3.3 Rôles des gouvernements du Canada et du Québec

De l'avis des spécialistes consultés de même que des représentants du MAMR et de l'Agence, les municipalités ne peuvent à elles seules supporter les coûts considérables du rattrapage à faire dans le renouvellement de leurs infrastructures. Il s'avère donc nécessaire qu'il y ait une contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec.

Par ailleurs, des spécialistes indiquent que les taux municipaux de taxation sont insuffisants pour combler le coût réel des infrastructures et des services municipaux. Ils indiquent également que si les municipalités tarifaient en fonction de ce coût, certains citoyens ne seraient pas en mesure de supporter cette tarification.

Selon certains spécialistes, la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec fait par ailleurs en sorte que certaines municipalités attendent que le

gouvernement leur donne de l'argent pour leurs infrastructures en les obligeant à intervenir. Ces spécialistes craignent ainsi qu'il se développe une forme de déresponsabilisation des municipalités par rapport au renouvellement de leurs infrastructures.

### 3.4 Conclusion sur la pertinence du FIMR

Afin de conclure sur la pertinence du FIMR, nous répondons dans cette section aux trois questions d'évaluation relatives à la pertinence.

***Est-ce que le programme répond aux besoins réels de façon réaliste?***

Les renseignements recueillis démontrent l'existence d'un besoin certain d'augmenter les investissements dans les infrastructures municipales, notamment dans les infrastructures relatives à l'eau potable et aux eaux usées. Bien que le FIMR ne comble qu'une faible portion de ces besoins, il s'intègre bien dans la stratégie d'intervention du MAMR, qui dispose également d'autres programmes pour soutenir les municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, le FIMR demeure pertinent compte tenu de l'état des infrastructures, même s'il existe d'autres programmes d'infrastructures.

***Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures?***

De l'avis de toutes les personnes consultées, les besoins financiers des municipalités en matière d'infrastructures sont très grands. Elles ont à rattraper un retard important quant au renouvellement de leurs infrastructures. Ainsi, il apparaît que le volet Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées (FIMR 1) et le volet Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales (FIMR 2) correspondent bien aux véritables besoins des municipalités. Dans le cas du FIMR 1, les infrastructures pour l'eau potable et les eaux usées doivent faire l'objet d'un rattrapage important, et ces infrastructures font partie des priorités de plusieurs municipalités pour les prochaines années. Pour ce qui est du FIMR 2, l'aspect innovation et expérimentation en matière d'infrastructures correspond également à un besoin des municipalités selon certains spécialistes consultés.

Par ailleurs, à l'issue de nos enquêtes, nous avons obtenu peu de renseignements pour juger de la pertinence du volet Infrastructures de soutien au développement local ou régional (FIMR 3). Ce volet a toujours été présent dans les différents programmes d'infrastructures Canada-Québec depuis 1994. Sans juger de la pertinence ou non de ce volet, nous constatons que les projets admis dans ce volet ne sont pas du même ordre de priorité sur le plan de la santé publique et de l'environnement que les projets du FIMR 1 et 2. Toutefois, il faut préciser qu'au 31 mars 2007, le FIMR 3 avait reçu 363 demandes pour des coûts totaux de travaux

de 965 189 792 \$ qui excèdent largement l'enveloppe d'aide financière disponible dans le cadre de ce volet.

Enfin, le FIMR n'est pas en mesure de combler tous les besoins. D'ailleurs, des promoteurs (27,1 %) ont souligné que les modalités financières du FIMR correspondent peu ou pas du tout à leurs besoins.

***Est-ce que le rôle joué par les paliers fédéral et provincial est nécessaire en matière d'infrastructures?***

Les besoins des municipalités en matière d'infrastructures sont principalement financiers. Sans l'aide des gouvernements du Canada et du Québec, les municipalités devraient non seulement taxer en fonction du coût réel des infrastructures mais également en fonction de leur renouvellement, ce qui aurait pour effet d'augmenter considérablement la contribution des citoyens. Dans les régions où les municipalités subissent à la fois la décroissance démographique et des difficultés économiques, le fardeau fiscal deviendrait beaucoup trop lourd pour les citoyens.

---

## **QUATRIÈME PARTIE : CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DU FIMR**

**L**a présente partie porte sur la conception et la mise en œuvre du programme. Elle traite également de son fonctionnement, des responsabilités des deux paliers de gouvernement et des activités de communication.

### **4.1 Conception**

Bien que le FIMR soit dans les faits un nouveau programme, sa conception et sa mise en œuvre ressemblent pour l'essentiel à celles du programme TICQ 2000. De plus, à bien des égards, le fonctionnement administratif du FIMR est le même que celui des autres programmes du MAMR. Ainsi, dès son implantation en septembre 2005, le FIMR était un programme dont la conception, les étapes de mise en œuvre et le fonctionnement étaient rodés.

Les entrevues réalisées auprès des gestionnaires de l'Entente de même que celles réalisées auprès des membres du personnel du MAMR n'ont révélé aucun problème majeur sur le plan de la conception et de la mise en œuvre du FIMR. L'expérience des différents programmes TICQ (1994, 1997 et 2000) a permis au MAMR et à l'Agence de mettre en place rapidement le programme FIMR.

### **4.2 Mise en œuvre et fonctionnement**

#### **4.2.1 Nature des projets soumis**

Le tableau 4.1 présente la provenance des demandes d'aide financière. Parmi les 849 demandes reçues, 83,7 % proviennent des municipalités et 16,3 % d'autres types d'organismes.

Les 711 demandes soumises par les municipalités se répartissent de la façon suivante : 25,9 % proviennent de municipalités de moins de 1 000 habitants, 19,5 % de municipalités de 1 000 à 1 999 habitants, 23,8 % de municipalités de 2 000 à 4 999 habitants, 18,4 % de municipalités de 5 000 à 24 999 habitants et 12,4 % de municipalités de 25 000 habitants et plus.

**TABLEAU 4.1**  
**Caractéristiques des promoteurs ayant présenté une demande d'aide financière au FIMR**

	n	%
<b>Caractéristiques des promoteurs</b>		
Municipalités	711	83,7
Autres types de promoteurs	138	16,3
<b>Répartition des municipalités selon la population</b>		
0 - 999	184	25,9
1 000 - 1 999	139	19,5
2 000 - 4 999	169	23,8
5 000 - 24 999	131	18,4
25 000 et plus	88	12,4

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Comme l'indique le tableau 4.2, la majorité des demandes d'aide financière des municipalités ont été soumises au FIMR 1 (65,3 %). Le FIMR 2 regroupe quant à lui 2,3 % des demandes et le FIMR 3 32,5 % des demandes. Pour les autres types d'organismes, 95,7 % des demandes ont été soumises au FIMR 3.

Pour le FIMR 1, l'aide financière moyenne demandée par les promoteurs est de 3 250 170 \$. Pour le FIMR 2, la moyenne est de 124 004 \$ et, pour le FIMR 3, la moyenne est de 2 605 555 \$. Dans le cas du FIMR 3, la moyenne d'aide financière demandée est beaucoup moins élevée chez les municipalités (2 132 587 \$) que chez les autres types de promoteurs (3 433 247 \$).

**TABLEAU 4.2**  
**Nature des demandes soumises au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	Résultats
	n	Résultats	n	Résultats		
<b>Répartition des demandes selon le volet (%)</b>						
FIMR 1	464	65,3	5	3,6	469	55,2
FIMR 2	16	2,3	1	,7	17	2,0
FIMR 3	231	32,5	132	95,7	363	42,8
<b>Aide financière demandée (moyenne en \$ par demande)</b>						
FIMR 1	464	3 246 205	5	3 618 145	469	3 250 170
FIMR 2	16	125 722	1	96 517	17	124 004
FIMR 3	231	2 132 587	132	3 433 247	363	2 605 555

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Le tableau 4.3 présente d'autres renseignements sur la nature des projets soumis au FIMR. Ces résultats provenant de l'enquête téléphonique indiquent que 96,6 % des promoteurs considèrent que le projet qu'ils ont soumis au FIMR est un projet

prioritaire pour leur organisation. Il faut préciser que les promoteurs consultés étaient, à plus de 80 %, des promoteurs dont le projet avait été accepté. On ne peut donc généraliser ce résultat à l'ensemble des demandes d'aide financière effectuées dans le cadre du FIMR.

Le tableau 4.3 indique également que le tiers (33,1 %) des promoteurs consultés ont fait plus d'une demande d'aide financière pour le projet soumis au FIMR. Chez les promoteurs autres que municipaux, la proportion est de 56 %.

Les programmes pour lesquels les promoteurs ont fait d'autres demandes d'aide financière sont le programme TICQ 2000, celui du transfert de la taxe d'accise sur l'essence, le programme d'infrastructures Québec-Municipalités, le FIMR et d'autres programmes.

**TABLEAU 4.3**  
**Autres renseignements sur la nature des projets soumis au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Pour votre municipalité (ou organisme), le projet est-il considéré comme un projet prioritaire? »						
Oui	98	96,1	16	100,0	114	96,6
Non	4	3,9	0	0,0	4	3,4
Question : « Avez-vous fait d'autres demandes d'aide financière pour ce projet? »						
Oui	30	29,4	9	56,3	39	33,1
Non	72	70,6	7	43,8	79	66,9
Question : « Quel est le nom du ou des programmes pour lesquels vous avez fait une demande d'aide financière? »						
Autre programme (Québec)	4	14,3	3	33,3	7	18,9
TICQ 2000	6	21,4	0	0,0	6	16,2
Taxe d'accise sur l'essence	6	21,4	0	0,0	6	16,2
Québec-Municipalités	5	17,9	0	0,0	5	13,5
FIMR	4	14,3	0	0,0	4	10,8
Autre programme Canada	0	0,0	3	33,3	3	8,1
Autre	3	10,7	3	33,3	6	16,2

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.2 Préparation des demandes d'aide financière

Bien qu'il n'y ait pas de données sur le sujet, plusieurs municipalités délèguent à des firmes d'ingénierie la préparation des demandes d'aide financière. Selon des propos recueillis, certaines firmes font elles-mêmes des démarches auprès des municipalités pour qu'elles soumettent un projet au FIMR ou à d'autres programmes d'infrastructures. Dans le cadre de l'enquête en ligne, où nous demandions aux municipalités d'indiquer les investissements réalisés et planifiés en infrastructures, plusieurs municipalités ont dû transmettre le formulaire à leur firme d'ingénierie pour qu'elle le remplisse.

Quant à savoir maintenant si la préparation d'une demande d'aide financière demeure pour certaines municipalités un exercice complexe et si cet exercice les défavorise, nous avons obtenu peu de renseignements à ce sujet. Étant donné la nature des travaux et le montant des sommes demandées, les demandes se doivent de contenir un nombre suffisant de renseignements.

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, il a été demandé aux promoteurs de comparer le processus de dépôt d'une demande d'aide financière à celui d'autres programmes qu'ils connaissaient. Comme l'indique le tableau 4.4, plus des trois quarts ont répondu qu'il était semblable (61,8 %) ou plus simple (15,7 %). Les promoteurs qui indiquent que le processus est plus simple mentionnent le plus souvent la possibilité de remplir le formulaire en ligne, la simplicité des questions et le fait qu'il y ait moins de documents à fournir<sup>11</sup>. Chez ceux qui indiquent que le processus est plus complexe, ils mentionnent qu'il faut fournir beaucoup de renseignements, qu'il y a beaucoup de questions et que les renseignements fournis doivent être très précis<sup>12</sup>.

À la question « Trouvez-vous que les critères d'appréciation des projets au FIMR sont très, assez, peu ou pas du tout clairs? », plus de 80 % ont répondu qu'ils étaient très (16,1 %) ou assez (67,8 %) clairs. Près des deux tiers (64,4 %) ont également indiqué ne pas avoir éprouvé de problèmes particuliers lors du processus de demande d'aide financière. Parmi ceux qui ont éprouvé des difficultés (33,9 %), les difficultés les plus souvent mentionnées sont : le long délai avant d'obtenir une réponse (32,5 %), la difficulté de convaincre le MAMR (27,5 %), ne pas être informé de l'avancement de la demande (10,0 %), la complexité du formulaire et/ou du processus (7,5 %) et la difficulté à comprendre les critères d'admissibilité (5,0 %). La plupart de ces difficultés sont reliées à un problème de communication ou d'échange d'information.

<sup>11</sup> Renseignements non présentés dans le tableau.

<sup>12</sup> Renseignements non présentés dans le tableau.

**TABLEAU 4.4**  
**Perception des promoteurs par rapport au processus de**  
**présentation d'une demande d'aide financière au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Par rapport à d'autres programmes d'infrastructures que vous connaissez, le processus de présentation d'une demande d'aide financière au FIMR est-il... »						
... plus simple?	11	14,1	3	27,3	14	15,7
... semblable?	50	64,1	5	45,5	55	61,8
... plus complexe?	10	12,8	0	0,0	10	11,2
NSP/NRP	7	9,0	3	27,3	10	11,2
Question : « Trouvez-vous que les critères d'appréciation des projets au FIMR sont très, assez, peu ou pas du tout clairs? »						
Très	13	12,7	6	37,5	19	16,1
Assez	72	70,6	8	50,0	80	67,8
Peu	9	8,8	0	0,0	9	7,6
Pas du tout	6	5,9	1	6,3	7	5,9
NSP/NRP	2	2,0	1	6,3	3	2,5
Question : « Avez-vous éprouvé des difficultés particulières lors du processus de demande d'aide financière au FIMR? »						
Oui	35	34,3	5	31,3	40	33,9
Non	65	63,7	11	68,8	76	64,4
NSP/NRP	2	2,0	0	0,0	2	1,7
Difficultés éprouvées						
Long délai avant d'obtenir une réponse	12	34,3	1	20,0	13	32,5
Difficile de convaincre le MAMR	11	31,4	0	0,0	11	27,5
N'est pas informé de l'avancement de la demande	3	8,6	1	20,0	4	10,0
Formulaire et/ou processus complexe	3	8,6	0	0,0	3	7,5
Ne comprend pas les critères d'admissibilité	2	5,7	0	0,0	2	5,0
Autre	4	11,4	3	60,0	7	17,5

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

### 4.2.3 Traitement d'une demande d'aide financière

Au moment où nous avons procédé à l'analyse des projets (juin 2007), 21,7 % des demandes reçues au 31 mars 2007 avaient fait l'objet d'une décision (refus ou avis d'admissibilité) de la part du MAMR. Cette proportion est légèrement plus élevée pour les demandes au FIMR 1 (24,3 %) que pour celles au FIMR 2 (23,5 %) et au FIMR 3 (23,5 %). Pour la même période, 19,3 % des demandes avaient fait l'objet d'une réponse du MAMR (refus ou promesse d'aide financière) au promoteur. Encore une fois, cette proportion est légèrement plus élevée pour les demandes au FIMR 1 (20,7 %) que pour celles au FIMR 2 (17,6 %) et au FIMR 3 (17,6 %).

Pour ce qui est des délais de traitement, les promoteurs qui avaient reçu une réponse avant juillet 2007 ont attendu en moyenne 249 jours (8,3 mois) pour l'obtenir. Le délai pour recevoir une lettre de refus est légèrement moins long (230 jours) que la promesse d'aide financière (264 jours). Il existe également des variations selon le volet. Les promoteurs reçoivent généralement une réponse plus rapide pour une demande au FIMR 3 (212 jours) que pour une demande au FIMR 1 (270 jours) et au FIMR 2 (358 jours)<sup>13</sup>.

Pour ce qui est de l'inscription à l'Entente, il s'agit d'une étape antérieure à la promesse d'aide financière. L'inscription à l'Entente prend en moyenne 239 jours.

Le tableau 4.5 présente l'ensemble des résultats sur les délais de réponses et de traitement. Ces résultats sont présentés selon le type de promoteurs (municipaux ou autres) et par volet.

Les données sur les délais de traitement confirment les propos recueillis lors des entrevues réalisées auprès des promoteurs, du personnel du MAMR et des gestionnaires de l'Entente quant aux délais importants qui pouvaient s'écouler entre le moment où le promoteur transmet sa demande au MAMR et celui où il reçoit une réponse. Ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

<sup>13</sup> Pour le FIMR 2, trois demandes ont fait l'objet d'une réponse du MAMR.

**TABLEAU 4.5**  
**État de la situation en juin 2007 sur les délais de traitement**  
**pour les demandes d'aide financière déposées au FIMR en**  
**date du 31 mars 2007**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES			
	n	Résultats	n	Résultats	n	Résultats
<b>Proportion de demandes ayant fait l'objet d'une décision (%)</b>						
FIMR 1	113	24,4	1	20,0	114	24,3
FIMR 2	4	25,0	0	0,0	4	23,5
FIMR 3	34	14,7	32	24,2	66	18,2
Trois volets	151	21,2	33	23,9	184	21,7
<b>Proportion de demandes pour lesquelles les promoteurs ont obtenu une réponse (%)</b>						
FIMR 1	96	20,7	1	20,0	97	20,7
FIMR 2	3	18,8	0	0,0	3	17,6
FIMR 3	34	14,7	30	22,7	64	17,6
Trois volets	133	18,7	31	22,5	164	19,3
<b>Délai pour un refus (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	34	230	1	329	35	232
FIMR 2	0	0	0	0	0	0
FIMR 3	14	211	17	242	31	228
Trois volets	48	224	18	247	66	230
<b>Délai pour l'inscription à l'Entente (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	74	260	0	0	74	260
FIMR 2	4	259	0	0	4	259
FIMR 3	20	206	15	176	35	193
Trois volets	98	249	15	176	113	239
<b>Délai pour l'obtention d'une réponse (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	96	269	1	329	97	270
FIMR 2	3	358	0	0	3	358
FIMR 3	34	216	30	208	64	212
Trois volets	133	258	31	212	164	249
<b>Délai pour la promesse d'aide financière du MAMR (nombre de jours)</b>						
FIMR 1	62	291	0	0	62	291
FIMR 2	3	358	0	0	3	358
FIMR 3	20	219	14	185	34	205
Trois volets	85	277	14	185	99	264

Source : Compilation à partir de données du système de gestion INFRA du MAMR.

Les données du système de gestion INFRA du MAMR ne permettent pas de départager le délai lié à l'analyse du dossier par le chargé de projet et celui lié à la décision des autorités du MAMR.

Malgré un délai moyen de 249 jours avant d'obtenir une réponse à leur demande, un peu plus de la moitié des promoteurs se disent très (6,8 %) ou assez (46,6 %) satisfaits du délai de traitement de leur demande d'aide financière. À l'opposé, un

peu plus du tiers des répondants se disent peu (26,3 %) ou pas du tout (11,9 %) satisfaits de ce délai.

**TABLEAU 4.6**  
**Perception des promoteurs par rapport au délai de traitement des demandes d'aide financière au FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%	n	%
Question : « Par rapport au délai de traitement d'une demande d'aide financière au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? »						
Très	5	4,9	3	18,8	8	6,8
Assez	46	45,1	9	56,3	55	46,6
Peu	29	28,4	2	12,5	31	26,3
Pas du tout	13	12,7	1	6,3	14	11,9
NSP/NRP	9	8,8	1	6,3	10	8,5

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.4 Projets refusés

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, l'échantillon de répondants était constitué de 18 promoteurs dont le projet n'avait pas été accepté (tableau 4.7). Parmi ces promoteurs, 14 ont indiqué que leur projet se ferait quand même, 10 ont indiqué que le projet serait soit retardé ou modifié et 9 ont indiqué qu'ils auraient accès à un autre programme. Les programmes mentionnés sont : le programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence (5 promoteurs), le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (2) et le Pacte rural (1).

**TABLEAU 4.7**  
**Perception des promoteurs par rapport à la viabilité de leur projet refusé par le FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS <sup>1</sup>				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Le projet a-t-il été ou sera-t-il réalisé malgré le fait que vous n'avez pas obtenu le financement du FIMR? »						
Oui					14	77,8
Non					4	22,2
Question : « Le fait de ne pas être financé par le FIMR a-t-il eu un impact sur le projet? »						
Oui, le projet a été retardé					8	57,1
Oui, l'ampleur du projet a été réduite					2	14,3
Non					4	28,6
Question : « Pour financer votre projet, avez-vous obtenu du financement provenant d'un autre programme gouvernemental? »						
Oui					9	64,3
Non					5	35,7
Question : « Quel est le nom de ce programme? »						
Pacte rural (MRC)					1	12,5
Taxe d'accise sur l'essence					5	62,5
Québec-Municipalités					2	25,0

<sup>1</sup> Étant donné le petit nombre de répondants, les résultats ne sont pas présentés selon le type de promoteurs.

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.5 Réclamations et paiements des réclamations

Au moment où l'évaluation a été réalisée, il y avait encore très peu de projets qui en étaient à l'étape de la réclamation ou du paiement d'une réclamation. Les procédures prévues pour ces étapes étaient pour l'essentiel celles du TICQ 2000. Parmi l'échantillon de promoteurs qui ont été consultés, quelques-uns étaient rendus à l'une ou l'autre de ces étapes. Parmi les 13 promoteurs qui ont répondu à la question, 6 ont mentionné que le processus était semblable à celui d'autres programmes et 1 mentionne qu'il était plus simple. Seulement 1 promoteur a indiqué que le processus était plus complexe et 5 n'avaient pas d'opinion.

À la question « Par rapport au délai de traitement des réclamations et du paiement au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? » (tableau 4.8), près de 80 % ont répondu très (16,7 %) ou assez (62,5 %) satisfaits. De plus, les trois quarts des promoteurs ont indiqué ne pas avoir éprouvé de difficultés particulières au cours de ces étapes. Parmi ceux qui ont éprouvé des difficultés, elles sont liées à la longueur du processus ou à la complexité des exigences du MAMR.

**TABEAU 4.8**  
**Perception des promoteurs par rapport au processus de**  
**réclamation et de paiement d'une réclamation dans le**  
**cadre du FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS <sup>1</sup>				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
Question : « Par rapport à d'autres programmes d'infrastructures que vous connaissez, le processus de réclamation et de paiement du FIMR est-il plus simple, semblable ou plus complexe? »						
Plus simple					1	7,7
Semblable					6	46,2
Plus complexe					1	7,7
NSP/NRP					5	38,5
Question : « Par rapport au délai de traitement des réclamations et du paiement au FIMR, êtes-vous très, assez, peu ou pas du tout satisfait? »						
Très	3	21,4	1	10,0	4	16,7
Assez	7	50,0	8	80,0	15	62,5
Peu	3	21,4	1	10,0	4	16,7
Pas du tout	0	0,0	0	0,0	0	0,0
NSP/NRP	1	7,1	0	0,0	1	4,2
Question : « Avez-vous éprouvé des difficultés particulières lors du processus de réclamation et de paiement au FIMR? »						
Oui	4	28,6	2	20,0	6	25,0
Non	10	71,4	8	80,0	18	75,0

<sup>1</sup> Étant donné le petit nombre de répondants, les résultats ne sont pas présentés selon le type de promoteurs.

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.6 Perception générale des promoteurs par rapport au FIMR

Dans le cadre de l'enquête téléphonique, les promoteurs avaient à identifier ce qu'ils percevaient comme étant le principal point fort et le principal point faible du programme. Plus de la moitié des répondants ont indiqué que le principal point fort du FIMR portait sur le fait qu'il répondait aux besoins des municipalités (tableau 4.9). Les autres points forts les plus souvent mentionnés sont : la simplicité ou le fait que les critères étaient bien définis (10,4 %), la souplesse et la polyvalence (8,3 %), le partenariat Québec-Canada (5,2 %), permettre aux municipalités de mieux connaître leurs infrastructures (4,2 %), la compétence et/ou les relations avec les conseillers du MAMR (4,2 %), la possibilité de faire une demande en ligne (3,1 %) et le fait de prioriser l'environnement (3,1 %).

Pour ce qui est du principal point faible du FIMR, plus du tiers (37 %) ont mentionné l'insuffisance du budget disponible et le quart (25 %) ont mentionné le délai trop long pour obtenir une réponse. Les autres points faibles les plus souvent mentionnés

sont : la complexité du programme ou du processus de dépôt d'une demande (10,9 %), le type de travaux admissibles trop restreint (9,8 %), les modalités de paiement (4,3 %) et l'implication des politiciens (3,3 %).

**TABLEAU 4.9**  
**Perception des promoteurs quant aux points forts et aux points faibles du FIMR**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES		n	%
	n	%	n	%		
<b>Question : « Selon vous, quel est le principal point fort du FIMR? »</b>						
Répond aux besoins	44	54,3	10	66,7	54	56,3
Simplicité/critères bien définis	9	11,1	1	6,7	10	10,4
Souplesse et polyvalence	6	7,4	2	13,3	8	8,3
Partenariat Québec-Canada	5	6,2	0	0,0	5	5,2
Permet aux municipalités de mieux connaître leurs infrastructures	4	4,9	0	0,0	4	4,2
Compétence/relations avec conseillers du MAMR	3	3,7	1	6,7	4	4,2
Demande en ligne	3	3,7	0	0,0	3	3,1
Prioriser l'environnement	3	3,7	0	0,0	3	3,1
Autre	4	4,9	1	6,7	5	5,2
<b>Question : « Selon vous, quel est le principal point faible du FIMR? »</b>						
Budget insuffisant	28	35,4	6	46,2	34	37,0
Délai trop long	21	26,6	2	15,4	23	25,0
Programme/demande complexe	10	12,7	0	,0	10	10,9
Travaux admissibles trop restreints	8	10,1	1	7,7	9	9,8
Modalités de paiement	2	2,5	2	15,4	4	4,3
Implication du milieu politique	1	1,3	2	15,4	3	3,3
Autre	9	11,4	0	0,0	9	9,8

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

#### 4.2.7 Propositions d'améliorations au FIMR

Bien que les gestionnaires de l'Entente, le personnel du MAMR, les spécialistes de même que les promoteurs s'entendent sur la pertinence du FIMR et soient satisfaits de son fonctionnement, plusieurs ont fait des propositions d'améliorations.

Sur le plan global, les gestionnaires et les experts s'entendent pour indiquer que les programmes d'infrastructures Canada-Québec devraient être des programmes à plus long terme. Depuis 1994, il y a eu à intervalles quasi réguliers de nouveaux programmes. Chaque fois qu'un programme prend fin, il est remplacé par un nouveau programme, ce qui apporte des changements quant aux travaux admissibles et aux critères d'admissibilité. Il serait plus efficace d'établir un programme à long terme, ce qui permettrait aux municipalités de planifier également à plus long terme.

Plusieurs spécialistes constatent que le budget disponible est insuffisant. Selon eux, il faudrait minimalement faire en sorte de permettre de maintenir l'état actuel des infrastructures et d'amorcer un rattrapage.

Quelques personnes consultées ont également mentionné le fait que le FIMR ne pouvait financer des travaux déjà commencés. Dans un contexte où le processus menant à l'inscription à l'Entente prend en moyenne 239 jours, il devient problématique pour une municipalité d'attendre tout ce temps pour entreprendre les travaux physiques lorsqu'il s'agit d'un projet considéré comme urgent.

Chez les promoteurs, un peu moins de la moitié (47,5 %) avaient des suggestions permettant d'améliorer le fonctionnement du FIMR (tableau 4.10). Parmi eux, 27,8 % souhaitaient que la réponse à la demande d'aide financière soit plus rapide. Les autres propositions les plus souvent mentionnées sont : simplifier le formulaire ou le processus de demande d'aide financière (13,9 %), élargir la gamme des travaux admissibles (13,9 %), permettre une proportion d'aide financière plus élevée pour les petites municipalités (8,3 %), augmenter le budget du FIMR (8,3 %), mieux définir les critères d'évaluation des demandes (5,6 %) et attirer un seul fonctionnaire pour un même projet (5,6 %).

**TABEAU 4.10**  
**Propositions d'améliorations du FIMR par les promoteurs**

	TYPE DE PROMOTEURS				ENSEMBLE DES PROMOTEURS	
	MUNICIPAUX		AUTRES			
	n	%	n	%	n	%
Question : « Avez-vous des suggestions pour améliorer le fonctionnement du FIMR? »						
Oui	47	46,1	9	56,3	56	47,5
Non	55	53,9	7	43,8	62	52,5
Question : « Avez-vous des suggestions pour améliorer le fonctionnement du FIMR? »						
Répondre plus rapidement	10	28,6	0	0,0	10	27,8
Simplifier demande et/ou processus	5	14,3	0	0,0	5	13,9
Élargir la gamme des travaux admissibles	5	14,3	0	0,0	5	13,9
Financement plus grand pour les petites municipalités	3	8,6	0	0,0	3	8,3
Plus d'argent dans le FIMR	3	8,6	0	0,0	3	8,3
Mieux définir les critères d'évaluation des demandes	2	5,7	0	0,0	2	5,6
Attitir un seul fonctionnaire pour un même projet	1	2,9	1	100,0	2	5,6
Autre	6	17,1	0	0,0	6	16,7

Source : Enquête téléphonique réalisée auprès des promoteurs.

### 4.3 Responsabilités des deux paliers de gouvernement

Le processus de mise en œuvre et de fonctionnement des programmes d'infrastructures impliquant les gouvernements du Canada et du Québec est rodé. La mise en œuvre du FIMR a pu se faire rapidement, et les règles de fonctionnement entre le MAMR et DEC avaient été expérimentées et bonifiées lors des programmes antérieurs.

Les entrevues auprès des gestionnaires de l'Entente permettent de constater que :

- Les termes de l'Entente sont respectés;
- Les responsabilités de chacune des parties sont claires et chacun s'y conforme;
- Il est rare que le MAMR et DEC aient des divergences de points de vue sur des projets et leur admissibilité;
- Les relations entre les parties sont bonnes.

## 4.4 Activités de communication

Le FIMR a fait l'objet d'une annonce officielle le 21 septembre 2005 et un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités du Québec. Depuis ce temps, des annonces publiques ont été faites pour des projets inscrits à l'Entente par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en concertation avec la municipalité ou l'organisme promoteur. Il y a également les sites Internet du MAMR, de l'Agence et d'Infrastructure Canada, qui diffusent les renseignements sur les programmes. Tous les projets annoncés sont également affichés sur le site du MAMR et de l'Agence.

Au 31 mars 2007, parmi les 113 projets approuvés, 70 avaient fait l'objet d'un communiqué. Parmi ces projets, 36 ont été annoncés en présence de représentants du gouvernement du Québec et du Canada et des panneaux de chantier ont été érigés pour 28 projets.

## 4.5 Conclusion sur la conception et la mise en œuvre du FIMR

### *Le programme est-il conçu de manière cohérente et logique?*

Les entrevues réalisées auprès des spécialistes, des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR de même que l'enquête auprès des promoteurs n'ont révélé aucune faille significative sur le plan de la cohérence.

Dans sa forme actuelle, le FIMR rencontre les priorités fixées par le MAMR, soit l'eau potable, les eaux usées et les conduites d'eau. De plus, sa conception est suffisamment souple pour permettre au MAMR de le gérer sensiblement de la même façon que ses autres programmes d'infrastructures. Ainsi, bien qu'il s'agisse d'un nouveau programme, le FIMR a été planifié en tenant compte de l'expérience acquise lors de la gestion des programmes Canada-Québec antérieurs et des orientations actuelles du MAMR. Ceci a grandement favorisé sa cohérence.

Du côté des programmes fédéraux, il peut arriver qu'un projet du FIMR 3 puisse être admissible à un programme de l'Agence. Toutefois, cela se produit rarement et les besoins des promoteurs dépassent largement les disponibilités budgétaires des programmes.

---

***Est-ce que le programme est mis en œuvre de manière efficace et efficiente?***

La mise en œuvre du FIMR et son fonctionnement sont essentiellement calqués sur ceux du programme TICQ 2000 et, dans une bonne partie, sur les autres programmes d'infrastructures du MAMR. Vu l'expérience acquise dans la gestion de ces programmes, le MAMR et l'Agence ont éprouvé peu de difficultés dans la mise en œuvre et le fonctionnement du FIMR.

Sur le plan de l'efficacité, tout se fait selon la procédure définie dans l'Entente. Toutefois, l'Entente ne fixe aucune cible à atteindre en matière de résultats. Il devient donc difficile dans le cadre d'une évaluation de statuer sur l'efficience et l'efficacité de la mise en œuvre du FIMR.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projet a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Les données sur les délais de traitement le confirment de même que le personnel du MAMR et les gestionnaires de l'Entente qui ont été interviewés. Selon ces derniers, ce délai s'explique essentiellement par le type de gestion des demandes reçues.

Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

***Est-ce que les responsabilités des deux paliers de gouvernement dans la mise en œuvre du programme sont clairement départagées?***

Selon les propos recueillis auprès des gestionnaires de l'Entente et des conseillers du MAMR, les responsabilités du MAMR et de l'Agence sont clairement départagées et ne font l'objet d'aucun litige.

***Est-ce que les activités de communication mises en place ont permis de rejoindre la clientèle ciblée?***

L'évaluation a recueilli très peu de renseignements sur cette question. Le MAMR et l'Agence considèrent que les municipalités et autres organismes admissibles sont au fait de l'existence du FIMR et des travaux admissibles. Un guide sur les règles et les normes du programme a été envoyé à toutes les municipalités dès le début du programme.

Un effort particulier de sollicitation et d'information a été fait auprès des municipalités qui ne répondaient pas aux normes du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* au Québec. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ces municipalités sont au fait des possibilités que leur offre le FIMR.

Dans le cadre d'une évaluation sommative, il serait intéressant de connaître la proportion de ces municipalités qui aura soumis une demande d'aide financière et la proportion de celles-ci qui aura pu inscrire un projet à l'Entente. Pour ce qui est des autres municipalités qui n'ont pas présenté une demande au FIMR, nous ne disposons d'aucune donnée sur la notoriété de ce programme. L'évaluation sommative devrait aussi tenter de répondre notamment aux questions suivantes : Est-ce qu'il y a des municipalités qui n'utilisent pas ce type de programme? Pour quelle raison ne l'utilisent-elles pas? Quelles seraient les conditions qui leur permettraient de l'utiliser? Une enquête auprès de ces municipalités permettrait de répondre à ces questions.

---

## **CINQUIÈME PARTIE : GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**

**L**e MAMR et l'Agence ont chacun leur système de gestion pour effectuer le suivi de leurs activités et des projets inscrits à l'Entente. Ces systèmes sont indépendants et ne contiennent que les renseignements nécessaires à chacun des ministères.

Les entrevues réalisées auprès des gestionnaires de l'Entente et du personnel du MAMR indiquent que les systèmes de gestion fournissent toutes les informations nécessaires à la gestion et au suivi du programme. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

Dans le cas des échanges de renseignements entre le MAMR et l'Agence, une des rares informations demandées par l'Agence qui ne sont pas disponibles dans le système INFRA du MAMR est la prévision des dépenses pour l'année suivante. Une fois par année, des membres du personnel du MAMR doivent donc contacter tous les promoteurs pour leur demander leur prévision de dépenses pour la nouvelle année.

Sur le plan technologique, le système INFRA du MAMR est lourd et désuet. Il est tout de même en mesure de fournir les renseignements nécessaires au MAMR pour la gestion du FIMR. Malgré sa désuétude, des améliorations sont apportées constamment. Pour le FIMR, des améliorations ont d'ailleurs été apportées pour mieux encadrer le traitement des réclamations et pour accélérer le processus de paiement.

***Dans quelle mesure les systèmes de gestion d'information des deux ministères permettent-ils de soutenir la gestion du FIMR, les projets et la mesure du rendement?***

Les renseignements dont nous disposons sur l'efficacité des systèmes de gestion proviennent des gestionnaires de l'Entente. Ceux-ci s'en disent satisfaits. Les systèmes de gestion sont en mesure de leur fournir les renseignements dont ils ont besoin et de répondre aux demandes d'information provenant des autorités de leur ministère. Toutefois, ces systèmes ne sont pas axés sur la mesure du rendement des projets.

***Est-ce que l'information sur le rendement est suivie et utilisée lors de prises de décisions et de redditions de comptes?***

Le suivi qui est fait consiste à s'assurer que l'enveloppe budgétaire du FIMR est allouée conformément à l'Entente. Par ailleurs, l'Entente prévoit une évaluation de nature sommative à compléter avant le 31 mars 2011. Le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

---

## **SIXIÈME PARTIE : CONCLUSION**

L'évaluation formative a permis de présenter un portrait du FIMR au 31 mars 2007 et une description de son fonctionnement. À la lumière des renseignements et données recueillis, nous constatons que ce programme répond aux besoins des municipalités en ce qui a trait aux infrastructures municipales et que les municipalités en sont satisfaites. Sur le plan du fonctionnement, le FIMR a bénéficié de l'expérience acquise dans la gestion des programmes TICQ qui ont cours depuis 1994. Ainsi, que ce soit pour le traitement d'une demande d'aide financière, les activités de communication ou le partage des responsabilités entre le MAMR et l'Agence, la mise en œuvre du FIMR a pu être réalisée sans rencontrer d'obstacle majeur.

Par ailleurs, malgré leur satisfaction générale par rapport au FIMR, une proportion substantielle de promoteurs de projet a soulevé le long délai existant entre le moment où ils ont transmis leur demande et celui où ils ont reçu une réponse. Nous recommandons au MAMR de considérer les délais pour chacune des étapes de traitement d'une demande d'aide financière afin de voir s'il serait possible de les réduire et de les communiquer.

Finalement, en vue de l'évaluation sommative du FIMR dont le dépôt est prévu en mars 2011, le MAMR devrait se doter d'outils de mesure du rendement afin de mieux évaluer les effets (impacts) des projets, ou utiliser et adapter, le cas échéant, des outils de mesure existants.

**ANNEXE A  
(DOCUMENTS OU SOURCES  
DOCUMENTAIRES)**

*Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures, Entente conclue le 18 juillet 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.*

*Entente Canada-Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu de la loi C-66 afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales, dans une perspective de développement durable, Entente conclue le 28 novembre 2005 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Agir pour l'emploi et la qualité de vie : Guide sur le programme d'infrastructures Québec-Municipalités, Québec, 2002, 16 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Approbation des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout : Cadre de référence, Québec, 2007, 16 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Critères d'appréciation des projets du FIMR 1 : Cadre de référence, Québec, 2006, 13 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Fonds sur l'infrastructure municipale rurale : Guide sur les règles et les normes, Québec, 2005, 24 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide d'élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2006, 19 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2005, 31 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales : Pour une gestion efficace de l'eau, Québec, 2006, 31 pages.*

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS. *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale, Québec, 2006, 18 pages.*

RÉSEAU ENVIRONNEMENT. *Le contrôle des fuites dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, Montréal, 1999, 54 pages.*

RÉSEAU ENVIRONNEMENT. *L'économie d'eau potable et les municipalités dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, Montréal, 2000, 81 pages.*

**ANNEXE B  
(QUESTIONNAIRE ADMINISTRÉ  
AUX PROMOTEURS DE PROJETS)**

## 1. Présentation de l'intervieweur

Bonjour, mon nom est .... de la firme Écho Sondage.

Je vous appelle au sujet de l'évaluation de la mise en œuvre du programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale).

Le ministère des Affaires municipales et des Régions vous a probablement déjà informé par lettre de notre appel.

Nous réalisons des entrevues téléphoniques auprès des représentants des municipalités ou des organismes dont le projet soumis au FIMR a été accepté, refusé ou retiré. L'entrevue est d'une durée moyenne de 10 minutes. Si vous le désirez, nous pouvons prendre un rendez-vous afin de réaliser l'entrevue à un moment qui vous convient ou réaliser l'entrevue immédiatement.

\*\*\*\*\*

Si la personne désire plus d'information, elle peut contacter François Armanville au 514 990-0546.

\*\*\*\*\*

## 2. Caractéristiques du répondant et du promoteur

Q\_2.1 DANS LES DOSSIERS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, VOUS ÊTES IDENTIFIÉ COMME ÉTANT LE RESPONSABLE POUR LE (S) PROJET(S) [NOM DU PROJET - (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] SOUMIS AU FIMR.

AVEZ-VOUS PARTICIPÉ DE PRÈS À L'ÉLABORATION DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR POUR CE OU CES PROJETS?

1 = Oui → Q\_2.2

2 = Non

9 = NSP/NRP

Q\_2.1A QUI SERAIT LE MIEUX PLACÉ POUR RÉPONDRE AUX QUESTIONS PORTANT SUR LE FIMR ET LE OU LES PROJETS QUI ONT ÉTÉ SOUMIS PAR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

1 = La personne contactée

2 = Une autre personne → Prendre les coordonnées de la personne → Q\_Fin

9 = NSP/NRP → Q\_Fin

**Q\_2.2** QUEL POSTE OCCUPEZ-VOUS DANS VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

9 = NSP/NRP

**Q\_2.3** DEPUIS COMBIEN D'ANNÉES TRAVAILLEZ-VOUS POUR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME)?

Nombre d'années : \_\_\_

Si moins d'un an, indiquez le nombre de mois : \_\_\_

99 = NSP/NRP

\* si demandeur ≠ municipalité → Q\_4.1 \*

### 3. État des infrastructures municipales

**Q\_3.1** LES PROCHAINES QUESTIONS PORTENT SUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA MUNICIPALITÉ OÙ VOUS TRAVAILLEZ.

POUR CHACUN DES TYPES D'INFRASTRUCTURES QUE JE VAIS VOUS ÉNUMÉRER, INDIQUEZ-MOI SI L'ÉTAT GÉNÉRAL DE CES INFRASTRUCTURES S'EST AMÉLIORÉ, EST DEMEURÉ STABLE OU S'EST DÉTÉRIORÉ DEPUIS 2002. (TENIR COMPTE DES TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FIMR)

	Amélioré	Demeuré stable	Détérioré	NSP/NRP
a) Les conduites d'aqueduc et d'égout				
b) Les infrastructures pour le traitement de l'eau potable				
c) Les infrastructures pour le traitement des eaux usées				
d) Les infrastructures routières				
e) Le transport en commun				
f) Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)				
g) Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)				
h) Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)				

**Q\_3.2** POUR LES CINQ PROCHAINES ANNÉES, NOMMEZ PAR ORDRE D'IMPORTANCE LES TROIS CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES DANS LESQUELLES IL SERA LE PLUS IMPORTANT D'INVESTIR. (TENIR COMPTE DES TRAVAUX QUI SERONT RÉALISÉS DANS LE CADRE DU FIMR)

- 1 = Conduites d'aqueduc et d'égout
- 2 = Infrastructures pour le traitement de l'eau potable
- 3 = Infrastructures pour le traitement des eaux usées
- 4 = Infrastructures routières
- 5 = Transport en commun
- 6 = Les infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)
- 7 = Les équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)
- 8 = Les infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)
- 9 = NSP/NRP

#### **4. Projet**

**Q\_4.1** POUR VOTRE MUNICIPALITÉ (OU ORGANISME), LE PROJET [NOM DU PROJET – (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] EST-IL CONSIDÉRÉ COMME UN PROJET PRIORITAIRE?

- 1 = Oui
- 2 = Non
- 9 = NSP/NRP

\* Promoteurs dont le projet a été accepté → Q\_4.6 \*

**Q\_4.2** LE PROJET [NOM DU PROJET – (FICHIER EXCEL : PROJ\_TITRE)] A-T-IL ÉTÉ OU SERA-T-IL RÉALISÉ MALGRÉ LE FAIT QUE VOUS N'AVEZ PAS OBTENU LE FINANCEMENT DU FIMR?

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_4.6
- 3 = La décision n'est pas encore prise → Q\_4.6
- 9 = NSP/NRP → Q\_4.6

---

**Q\_4.3 LE FAIT DE NE PAS ÊTRE FINANCÉ PAR LE FIMR A-T-IL EU UN IMPACT SUR LE PROJET? (POSSIBILITÉ DE PLUS D'UNE RÉPONSE)**

- 1 = Oui, le projet a été retardé
- 2 = Oui, l'ampleur du projet a été réduite
- 3 = Oui, autre impact, précisez : \_\_\_\_\_
- 4 = Non
- 9 = NSP/NRP

**Q\_4.4 POUR FINANCER VOTRE PROJET, AVEZ-VOUS OBTENU DU FINANCEMENT PROVENANT D'UN AUTRE PROGRAMME GOUVERNEMENTAL?**

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_4.6
- 9 = NSP/NRP → Q\_4.6

**Q\_4.5 QUEL EST LE NOM DE CE PROGRAMME?**

\_\_\_\_\_

- 9 = NSP/NRP

**Q\_4.6 AVEZ-VOUS FAIT D'AUTRES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR CE PROJET? (DEMANDES POUR LESQUELLES VOUS ÊTES EN ATTENTE D'UNE RÉPONSE OU DEMANDES AYANT ÉTÉ RÉFUSÉES OU RETIRÉES)**

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_5.1
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.1

**Q\_4.7 QUEL EST LE NOM DU OU DES PROGRAMMES POUR LESQUELS VOUS AVEZ FAIT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE?**

\_\_\_\_\_

- 9 = NSP/NRP

---

## 5. Pertinence

Q\_5.1 LE FIMR RÉPOND-IL .... À VOS BESOINS EN INFRASTRUCTURES?

- 1 = très bien → Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3
- 2 = assez bien → Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3
- 3 = peu
- 4 = pas du tout
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.3

Q\_5.2 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE VOUS CONSIDÉREZ QUE LE FIMR RÉPOND PEU OU PAS DU TOUT À VOS BESOINS EN INFRASTRUCTURES?

9 = NSP/NRP

\* Si Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1 → Q\_5.4, sinon Q\_5.3

Q\_5.3 CONNAISSEZ-VOUS D'AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES?

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_5.8
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.8

Q\_5.4 AVEZ-VOUS DÉJÀ FAIT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS D'AUTRES PROGRAMMES POUR UN PROJET AUTRE QUE CELUI DONT IL EST QUESTION AUJOURD'HUI?

- 1 = Oui
- 2 = Non → Q\_5.6
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.6

Q\_5.5 AUPRÈS DE QUEL PROGRAMME AVEZ-VOUS DÉJÀ FAIT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE?

9 = NSP/NRP

---

Q\_5.6 À VOTRE AVIS, LE FIMR EST-IL SEMBLABLE AUX AUTRES PROGRAMMES OU DIFFÉRENT DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ?

- 1 = Semblable
- 2 = Différent
- 3 = N'est pas en mesure de le dire → Q\_5.8
- 9 = NRP → Q\_5.8

Q\_5.7 EN QUOI LE OU LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ SONT ... [Q\_5.6]?

9 = NSP/NRP

Q\_5.8 LE TYPE D'**INFRASTRUCTURES** (INFRASTRUCTURES POUR L'EAU POTABLE, LES EAUX USÉES ET INFRASTRUCTURES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT LOCAL OU RÉGIONAL, ETC.) ADMISSIBLES AU FIMR CORRESPOND-IL ... À VOS BESOINS?

- 1 = très bien → Q\_5.10
- 2 = assez bien → Q\_5.10
- 3 = peu
- 4 = pas du tout
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.10

Q\_5.9 QUEL TYPE D'INFRASTRUCTURES POURRAIT ÊTRE ADMISSIBLES AU FIMR?

9 = NSP/NRP

Q\_5.10 LE TYPE DE **TRAVAUX** (TRAVAUX DE RÉHABILITATION, DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, ETC.) ADMISSIBLES AU FIMR CORRESPOND-IL ... À VOS BESOINS?

- 1 = très bien → Q\_5.12
- 2 = assez bien → Q\_5.12
- 3 = peu
- 4 = pas du tout
- 9 = NSP/NRP → Q\_5.12

---

**Q\_5.11 QUEL TYPE DE TRAVAUX POURRAIT ÊTRE ADMISSIBLES AU FIMR?**

9 = NSP/NRP

**Q\_5.12 LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU FIMR CORRESPONDENT-ELLES ... À VOS BESOINS? (EX. : COÛTS ADMISSIBLES, CALCULS DE L'AIDE FINANCIÈRE, VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE)**

1 = très bien → Q\_6.1  
2 = assez bien → Q\_6.1  
3 = peu  
4 = pas du tout  
9 = NSP/NRP → Q\_6.1

**Q\_5.13 QUELLES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES AUX MODALITÉS FINANCIÈRES DU FIMR POUR QU'ELLES CORRESPONDENT DAVANTAGE À VOS BESOINS?**

9 = NSP/NRP

## **6. Déroulement et fonctionnement**

**Q\_6.1 PAR QUEL MOYEN AVEZ-VOUS PRÉSENTÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR?**

1 = Formulaire en ligne (Web)  
2 = Formulaire papier  
3 = Les deux  
4 = Autre, précisez :  
9 = NSP/NRP

\* Si Q\_5.3 = 2 ou 9 → Q\_6.4 \*

**Q\_6.2** PAR RAPPORT À D'AUTRES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ, LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR EST-IL PLUS SIMPLE, SEMBLABLE OU PLUS COMPLEXE?

1 = Plus simple

2 = Semblable → Q\_6.4 ou promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6

3 = Plus complexe

9 = NSP/NRP → Q\_6.4 ou promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6

**Q\_6.3** EN QUOI LE PROCESSUS DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE EST-IL PLUS ... [Q\_6.2]?

9 = NSP/NRP

\* Promoteur dont le projet n'a pas été accepté → Q\_6.6 \*

**Q\_6.4** JUSQU'À MAINTENANT, AVEZ-VOUS FAIT UNE RÉCLAMATION OU REÇU UN PAIEMENT D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FIMR?

1 = Oui

2 = Non → Q\_6.6

9 = NSP/NRP → Q\_6.6

\* Répondre à Q\_6.5 si Q\_5.3 = 1 ou Q\_4.4 = 1 ou Q\_4.6 = 1, sinon → Q\_6.6 \*

**Q\_6.5A** PAR RAPPORT À D'AUTRES PROGRAMMES D'INFRASTRUCTURES QUE VOUS CONNAISSEZ, LE PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT DU FIMR EST-IL PLUS SIMPLE, SEMBLABLE OU PLUS COMPLEXE?

1 = Plus simple

2 = Semblable → Q\_6.6

3 = Plus complexe

9 = NSP/NRP → Q\_6.6

---

Q\_6.5B EN QUOI LE PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT DU FIMR EST-IL PLUS ... [Q\_6.5A]?

9 = NSP/NRP

Q\_6.6 TROUVEZ-VOUS QUE LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION (LES ÉLÉMENTS SUR LESQUELS SE BASE LE MINISTÈRE POUR ÉVALUER LES PROJETS) DES PROJETS AU FIMR SONT ... CLAIRS?

1 = très → Q\_6.8

2 = assez → Q\_6.8

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP → Q\_6.8

Q\_6.7 EN QUOI LES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES PROJETS AU FIMR SONT-ILS PEU OU PAS DU TOUT CLAIRS?

9 = NSP/NRP

Q\_6.8 PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR, ÊTES-VOUS ... SATISFAIT?

1 = très

2 = assez

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP

\* Répondre à Q\_6.9 si Q\_6.4 = 1, sinon → Q\_6.10 \*

Q\_6.9 PAR RAPPORT AU DÉLAI DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET DU PAIEMENT AU FIMR, ÊTES-VOUS ... SATISFAIT?

1 = très

2 = assez

3 = peu

4 = pas du tout

9 = NSP/NRP

**Q\_6.10 AVEZ-VOUS ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES LORS DU PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

\* Répondre à Q\_6.11 si Q\_6.4 = 1, sinon → Q\_6.12 \*

**Q\_6.11 AVEZ-VOUS ÉPROUVÉ DES DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES LORS DU PROCESSUS DE RÉCLAMATION ET DE PAIEMENT AU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

**Q\_6.12 AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS POUR AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU FIMR?**

2 = Non

1 = Oui, précisez : \_\_\_\_\_

99 = NSP/NRP

## **7. Perception générale**

**Q\_7.1 SELON VOUS, QUEL EST LE PRINCIPAL POINT FORT DU FIMR?**

9 = NSP/NRP

**Q\_7.2 SELON VOUS, QUEL EST LE PRINCIPAL POINT FAIBLE DU FIMR?**

9 = NSP/NRP

**ANNEXE C  
(FORMULAIRE EN LIGNE)**



La mise en page sera effectuée lors de la mise en ligne du formulaire. Les membres du sous-comité d'évaluation recevront alors par courriel le lien Internet pour y accéder et pour donner leur accord.

**A) Montant des investissements réalisés par la municipalité par grandes catégories d'infrastructures**

	2002	2003	2004	2005	2006
Conduites d'aqueduc et d'égout					
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable					
Infrastructures pour le traitement des eaux usées					
Infrastructures routières					
Transport en commun					
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)					
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)					
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)					
Autre, précisez					
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.					

**B) Montant des investissements planifiés par la municipalité par grandes catégories d'infrastructures**

	2007	2008	2009	2010
Conduites d'aqueduc et d'égout				
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable				
Infrastructures pour le traitement des eaux usées				
Infrastructures routières				
Transport en commun				
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)				
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)				
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)				
Autre, précisez				
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.				

**C) Provenance du financement des investissements planifiés**

	2007	2008	2009	2010
Municipalité				
FIMR				
Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000				
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités				
Transfert de la taxe fédérale sur l'essence				
Autre, précisez				

**D) Montant des besoins en investissements de la municipalité à moyen et à long termes par grandes catégories d'infrastructures (basé sur des études et non sur une estimation du répondant)**

**Q\_D.1 VOTRE MUNICIPALITÉ A-T-ELLE RÉALISÉ DES ÉTUDES CHIFFRANT LES BESOINS EN INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES À MOYEN ET LONG TERMES?**

1 = Oui

2 = Non Q\_FIN

9 = NSP/NRP Q\_FIN

**Q\_D.2 INDIQUEZ LE MONTANT ESTIMÉ DES BESOINS EN INVESTISSEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ PAR GRANDES CATÉGORIES D'INFRASTRUCTURES ET LA PÉRIODE COUVERTE PAR L'ESTIMATION.**

	Montant estimé des besoins	Période couverte
Conduites d'aqueduc et d'égout		
Infrastructures pour le traitement de l'eau potable		
Infrastructures pour le traitement des eaux usées		
Infrastructures routières		
Transport en commun		
Infrastructures de sport (aréna, terrain de soccer, complexe sportif, etc.)		
Équipements à caractère économique (parc industriel, centre de congrès, attraction touristique, etc.)		
Infrastructures culturelles et de loisir (bibliothèque, musée, centre communautaire ou culturel, etc.)		
Autre, précisez		
Total		
Indiquer la ou les sources des données présentées dans ce tableau.		

**ANNEXE D  
(GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS  
DES SPÉCIALISTES)**

---

**Guide d'entrevue  
Évaluation du  
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale  
SPÉCIALISTES  
Juin 2007**

**Introduction**

- Mise en contexte du mandat d'évaluation
- Objectif de l'entrevue
- Durée de l'entrevue
- Enregistrement de l'entrevue et respect de la confidentialité

**Premier thème : Pertinence du FIMR**

- Évolution de l'état des infrastructures municipales depuis 2002
  - Amélioration, stabilisation ou dégradation selon le type d'infrastructures
  - Amélioration, stabilisation ou dégradation selon le type de municipalité ou la région.
- Évolution des dépenses en infrastructures depuis 2002
  - Évolution des dépenses des municipalités et autres promoteurs selon le type d'infrastructures
  - Disponibilité et orientation du financement offert par les gouvernements du Québec et du Canada
  - Suffisance des investissements en infrastructures.
- Évaluation des besoins en investissements dans le renouvellement des infrastructures
  - Type d'infrastructures dont les besoins sont les plus grands
  - Ces types d'infrastructures sont-ils couverts par les programmes existants?
- Besoins des municipalités
  - Capacité financière des municipalités à renouveler leurs infrastructures
  - Besoins des municipalités pour le renouvellement des infrastructures.
- Pertinence du FIMR
  - Dans quelle mesure le FIMR répond-il aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures...?
  - Sur le plan des infrastructures admissibles
  - Sur le plan des travaux admissibles
  - Sur le plan des critères de financement
  - Précision sur les infrastructures non couvertes par le programme.

- Propositions afin de permettre au FIMR de répondre davantage aux besoins des municipalités

## **Deuxième thème : Conception et mise en œuvre**

- Cohérence du programme
  - Cohérence entre les objectifs du Fonds, la clientèle ciblée et les critères de sélection.
- Efficience et efficacité du programme
- Comparaison du fonctionnement du FIMR avec d'autres programmes
  - Exigence pour la présentation des projets
  - Délais de traitement
  - Processus de réclamation et de paiement
  - Critères de sélection.
- Propositions afin d'améliorer le fonctionnement du FIMR

**ANNEXE E**  
**(GUIDE D'ENTREVUE UTILISÉ AUPRÈS**  
**DES GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE)**

**Guide d'entrevue  
Évaluation du  
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale  
GESTIONNAIRES DE L'ENTENTE  
Juin 2007**

**Introduction**

- Mise en contexte du mandat d'évaluation
- Objectif de l'entrevue
- Durée de l'entrevue
- Enregistrement de l'entrevue et respect de la confidentialité

**Premier thème : Complémentarité/chevauchement des autres mesures gouvernementales**

- Identification des programmes
- Points de complémentarité
- Points de chevauchement
- Besoins non comblés par les programmes existants

**Deuxième thème : Améliorations qui pourraient être apportées au FIMR sur le plan du fonctionnement**

- Processus d'évaluation des demandes
- Critères de sélection
- Processus de réclamation et de paiement
- Délais de traitement des demandes
- Coordination fédérale-provinciale
- Activités de communication

### **Troisième thème : Systèmes de gestion d'information des deux ministères**

- Avantages et inconvénients du système de gestion actuel
- Utilisation dans la prise de décisions et la reddition de comptes
- Exemples où le système de gestion a permis de déceler des problèmes ou obstacles
- Suggestions pour améliorer le système de gestion actuel

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 24

Copie de toutes les correspondances avec le gouvernement fédéral et ses organismes pour 2008-2009.

Lettre cosignée le 13 février 2009 par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le député de Jacques-Cartier à l'attention du ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, monsieur Chuck Strahl. Cette lettre visait à lui transmettre, dans le cadre du Forum des ministres responsables du développement du Nord tenu en 2008, le rapport d'un groupe de travail, présidé par le Québec et portant sur les « Initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord ». Cette même lettre a aussi été envoyée aux gouvernements provinciaux des autres provinces concernées par les problématiques nordiques. Cette lettre et ce rapport se trouvent en annexe.



Gouvernement du Québec

Québec, le 13 février 2009

Monsieur Chuck Strahl  
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien  
et Interlocuteur fédéral auprès des Métis  
et des Indiens non inscrits  
Gouvernement du Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, 21<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec) K1A 0H4

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre du Forum 2008 des ministres responsables du développement du Nord qui s'est tenu à Yellowknife les 27 et 28 août dernier, un des groupes de travail, présidé par le Québec, a présenté son troisième rapport portant sur les « Initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord ».

L'objectif de ce rapport consistait à mettre à jour l'information visant à maximiser les retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord. Le groupe de travail devait inventorier les meilleures pratiques afin de fournir des renseignements utiles pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des projets et leurs impacts dans les régions nordiques.

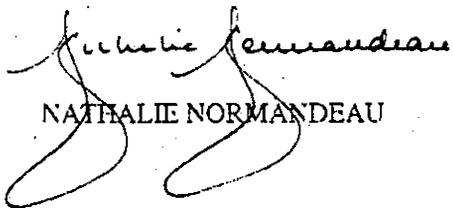
La mise à jour de l'information a démontré la pertinence du cadre de référence. Le système de suivi a pris en considération plusieurs paramètres et différentes initiatives, démontrant que cet outil est apte à favoriser la maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs mis en œuvre dans le Nord.

C'est donc avec plaisir que nous vous faisons parvenir ce rapport et nous vous invitons à le partager avec vos collègues ainsi que les organisations et les communautés concernées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre des Affaires municipales, des Régions  
et de l'Occupation du territoire,

Le député de Jacques-Cartier,

  
NATHALIE NORMANDEAU

  
GEOFFREY KELLEY

# Objectif Nord

CANADA

## FORUM

DES MINISTRES  
RESPONSABLES  
DU DÉVELOPPEMENT  
DU NORD

INITIATIVES DE MAXIMISATION DES  
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES  
DES PROJETS MAJEURS DANS LE NORD

Rapport d'activités 2007-2008  
et recommandations

YELLOWKNIFE

2008

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES - TECHNOLOGIE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
PERSPECTIVE D'AVENIR - EXPLORATION TOURISME  
EXPLOITATION MINÉRIE INDUSTRIELLE FORÊTS



---

**FORUM DES MINISTRES RESPONSABLES  
DU DÉVELOPPEMENT DU NORD**

**Initiatives de maximisation des retombées  
économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord**

**Rapport d'activités 2007-2008  
et recommandations**

**Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)**

---

**COORDINATION ET  
RÉDACTION**

**Madame Elizabeth Harvey  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Gouvernement du Québec**

**Madame Sherelyn Caderma  
Ministry of First Nations and Métis Relations  
Government of Saskatchewan**

**Monsieur Richard Leclerc  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Gouvernement du Québec**

**AUTRES MEMBRES DU  
GROUPE DE TRAVAIL**

**Madame Mary Slanina  
Ministry of Community Development  
Government of British Columbia**

**Monsieur Rick Braam  
Ministry of Community Development  
Government of British Columbia**

**SECRETARIAT**

**Madame Maryse Lapointe  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
Gouvernement du Québec**

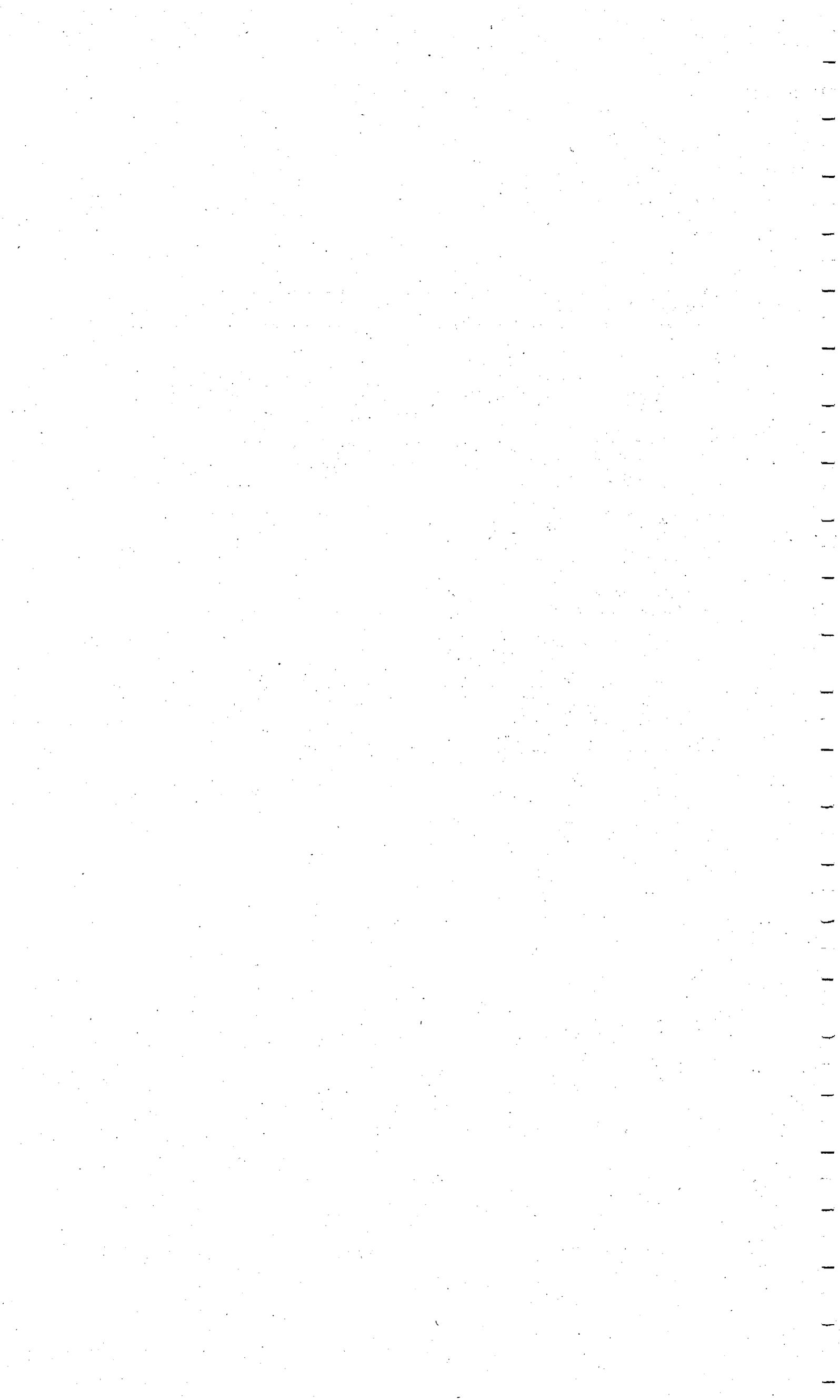
© Forum des ministres responsables du développement du Nord, 2008

ISBN 978-2-550-53486-0 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-53487-7 (PDF)

Dépôt légal – 2008  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

## TABLE DES MATIÈRES

1.	FORUM DES MINISTRES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DU NORD.....	1
2.	HISTORIQUE DU PROJET : INITIATIVES DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES PROJETS MAJEURS DANS LE NORD .....	1
3.	OBJECTIF DU RAPPORT.....	2
4.	LA DÉMARCHE .....	2
	4.1. ÉTUDE .....	2
	4.2. PARTICIPANTS .....	2
5.	RÉSULTATS DE L'ÉTUDE .....	3
	5.1. PROJETS.....	3
	5.2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE .....	4
	5.3. LE SYSTÈME DE SUIVI.....	10
6.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	19
	ANNEXE I – LETTRE TRANSMISE AUX GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS.....	21
	ANNEXE II – ÉTUDE .....	23



## **1. FORUM DES MINISTRES RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DU NORD**

Le Forum des ministres responsables du développement du Nord a été créé lors d'une réunion ministérielle qui s'est tenue à La Ronge, en Saskatchewan, en 2001. La mission du Forum est de promouvoir les intérêts communs et particuliers des populations du Nord et de favoriser la sensibilisation aux réalisations, aux contributions ainsi qu'au potentiel du Nord. Pour réaliser sa mission, le Forum s'est fixé les cinq objectifs suivants :

- Déterminer et mettre en œuvre des actions stratégiques qui assureront la promotion du développement du Nord.
- Renforcer le positionnement du Nord dans les priorités provinciales, territoriales et nationales.
- Accroître la coopération entre les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement du Canada.
- Échanger de l'information.
- Organiser une conférence annuelle qui servira de tribune aux ministres responsables du développement du Nord pour établir des priorités.

## **2. HISTORIQUE DU PROJET : INITIATIVES DE MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES PROJETS MAJEURS DANS LE NORD**

Lors du Forum des ministres responsables du développement du Nord, qui s'est tenu à Iqaluit (Nunavut) en 2003, le Québec a présenté une nouvelle proposition d'étude intitulée « Maximisation des retombées économiques et sociales de projets majeurs dans le Nord ». La première étape de ce projet, menée en 2004 et 2005, consistait à inventorier respectivement 25 et 20 meilleures pratiques aux échelons international et national afin de guider les gouvernements et leurs partenaires du secteur privé. La seconde étape du projet était d'élaborer une proposition relative à un cadre de référence. En 2005 et 2006, les membres du groupe de travail ont parachevé la préparation du cadre de référence et d'un système de suivi intégré. En 2006, à l'occasion du Forum des ministres responsables du développement du Nord, qui s'est tenu à Whitehorse, le groupe a recommandé que son travail soit interrompu pour une période de deux années afin de permettre aux gouvernements participants de soumettre le cadre de référence à l'essai. La présidence du groupe de travail est assurée par le Québec et le groupe comprend des représentants de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Le groupe de travail a procédé à la mise à jour de l'information au moyen d'un nouvel inventaire des meilleures pratiques, et ce, dans le but de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des projets et leurs impacts dans les régions nordiques.

### **3. OBJECTIF DU RAPPORT**

L'objectif du présent rapport consiste à mettre à jour l'information visant à maximiser les retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord. Dans cette optique, le fait d'inventorier les meilleures pratiques permettra de fournir des renseignements utiles pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des projets et leurs impacts dans les régions nordiques. Cet inventaire nous montrera aussi si le cadre de référence et le système de suivi ont été utilisés, et si d'autres éléments ont été ajoutés afin de maximiser les retombées économiques et sociales liées à ces projets.

### **4. LA DÉMARCHE**

#### **4.1 ÉTUDE**

Afin de réunir les résultats de la présente étude, le groupe de travail a conçu un questionnaire. La première partie du questionnaire avait pour objet de recueillir des renseignements à propos des projets et des progrès accomplis. La seconde partie consistait à évaluer le cadre de référence, à examiner les éléments de ce cadre qui ont été utilisés aux fins du projet et à déterminer si certains de ces éléments ont contribué à maximiser les impacts régionaux. La dernière partie du questionnaire avait trait au système de suivi et elle consistait à analyser les indicateurs utilisés pour mesurer les incidences du projet et leurs résultats à ce jour.

#### **4.2 PARTICIPANTS**

Au total, huit provinces et territoires ont répondu au questionnaire : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, et les Territoires du Nord-Ouest. Des contacts ont été établis par courriel et des lettres ont été transmises aux membres du groupe de travail du Forum des ministres responsables du développement du Nord. Les membres du groupe de travail ont subséquemment communiqué avec des organisations, des entreprises ou des ministères pour les aider à remplir le questionnaire.

## 5. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

### 5.1. PROJETS

#### 5.1.2 DESCRIPTION ET ÉTAT DES PROJETS

Les auteurs du présent rapport ont demandé aux répondants qu'ils présentent un projet majeur qui est en cours de développement ou qui a été réalisé sur leur territoire. Les projets choisis portaient principalement sur l'exploitation minière, le transport, la construction d'un barrage hydroélectrique, le développement d'une stratégie nordique de même que sur un programme de formation et d'emploi destiné aux travailleurs autochtones, et qui avait trait à la construction d'une centrale.

Les projets analysés dans le présent rapport et l'état de ces projets se présentent comme suit :

- Réfection d'un échangeur en Colombie-Britannique, achevée en 2004;
- Plan de stratégie nordique de Terre-Neuve-et-Labrador, publié en 2007;
- Depuis 2005, exploitation du gisement de nickel-cuivre-cobalt Voisey's Bay (Terre-Neuve-et-Labrador);
- Mines de diamant Ekati et Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest, en exploitation depuis 1998 et 2003 respectivement;
- Projet de l'Eastmain 1-A/Sarcelle au Québec qui sera mis en service en 2012;
- Extraction minière de l'uranium en Saskatchewan – le plus grand producteur mondial; aujourd'hui, la province possède trois mines d'uranium et trois usines de concentration d'uranium; une quatrième mine est en cours de développement;
- Programme de formation et d'emploi de Manitoba Hydro qui a débuté en 2000-2001 et qui est toujours en place; le projet devrait se terminer en 2009-2010, mais des discussions sont en cours pour le prolonger d'une année;
- Exploitation des sables bitumineux en Alberta – au 31 décembre 2007, on comptait 33 entreprises qui étaient responsables de 84 projets approuvés en vertu de la *Oil Sands Royalty Regulation* de 1997;
- Plan pour la prospérité du Nord de l'Ontario, accompagné des initiatives suivantes : Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de

l'Ontario; Obligations de développement du Nord de l'Ontario; Programme InvestiNord-GO; et Conseils de développement du nord.

## 5.2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE

### 5.2.1 LE CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Forum des ministres responsables du développement du Nord continue de soutenir que l'objectif ultime des efforts de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs est l'amélioration du bien-être des populations nordiques. Le cadre de référence défini par le groupe de travail repose sur une compréhension exhaustive du concept de maximisation des retombées économiques et sociales. Ce concept comporte trois facettes principales : niveau de vie, cadre de vie et qualité de vie.

En 2003 et 2004, le travail du Forum a mené à la conclusion qu'il existe une convergence importante entre la maximisation des retombées économiques et sociales des projets de développement dans le Nord et les principes du développement durable. Dans cette optique, le cadre de référence permet d'intégrer l'objectif de maximisation, les préoccupations relatives à l'intégration communautaire et les principes du développement durable. Le cadre de référence comprend un total de sept éléments de même que leurs moyens de mise en œuvre :

#### CADRE DE RÉFÉRENCE

ÉLÉMENTS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE
1. Mobilisation des ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Énoncé explicite et écrit de la volonté de souscrire à l'objectif de maximisation</li> <li>▪ Création formelle d'un comité de maximisation, tripartite et paritaire</li> <li>▪ Planification d'exploitation</li> <li>▪ Planification des pratiques de gestion</li> <li>▪ Planification d'ensemble</li> <li>▪ Planification pour maximiser les retombées utiles au milieu d'accueil</li> <li>▪ Planification de l'utilisation efficace des ressources</li> <li>▪ Détermination des ressources humaines, naturelles, financières et autres, nécessaires à la réalisation du projet</li> <li>▪ Détermination des ressources (susmentionnées) requises par le ou les promoteurs, le ou les gouvernements et la société civile, et de celles que ces derniers peuvent fournir</li> </ul>
2. Volonté du promoteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Énoncé explicite et écrit de la volonté du promoteur de souscrire à l'objectif de maximisation dans une perspective de développement durable</li> <li>▪ Validation, par des attitudes et des comportements cohérents, de la volonté exprimée par le promoteur</li> <li>▪ Signature d'ententes de collaboration et de partenariat pour mettre en œuvre les ressources</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification de mesures pour atténuer les impacts négatifs sur l'environnement et le milieu d'accueil</li> <li>▪ Mise en place de politiques et de programmes visant à maximiser les avantages pour la région</li> </ul>
3. Intervention de l'État	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Validation de la volonté exprimée par des interventions appropriées</li> <li>▪ Énoncé explicite et écrit de la volonté des pouvoirs publics de souscrire à l'objectif de maximisation dans une perspective de développement durable</li> <li>▪ Établissement des objectifs, des prédictions, des politiques et des cadres législatifs pour le développement et la gestion du développement dans le Nord</li> <li>▪ Accès à l'information et utilisation de celle-ci – ce qui suppose que des ressources financières seront disponibles à ces fins</li> <li>▪ Conformité réglementaire en matière de planification, d'arbitrage, de suivi, de règlements et de mise en application</li> </ul>
4. Participation du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Énoncé explicite et écrit de la volonté du milieu d'accueil de souscrire à l'objectif de maximisation dans une perspective de développement durable</li> <li>▪ Engagement du milieu d'accueil dans des rôles et des responsabilités à tous les stades de développement du projet incluant l'expression d'opinions et de préoccupations, de questions, de demandes, de revendications et d'exigences</li> <li>▪ Mise sur pied de réseaux de communications entre les agents du milieu d'accueil</li> <li>▪ Mise sur pied ou existence de lieux d'expression du public</li> <li>▪ Soutien à la représentation et à la participation</li> <li>▪ Éducation professionnelle et continue</li> <li>▪ Soutien à la formation des entreprises</li> <li>▪ Soutien à la conversion et à la croissance des entreprises</li> <li>▪ Accès à l'information concernant les occasions d'affaires</li> <li>▪ Promotion de la cogestion</li> <li>▪ Accès à l'information, aux ressources éducatives et financières et au processus décisionnel</li> </ul>
5. Accroissement des capacités du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Signature d'ententes de collaboration et de partenariat pour mettre en œuvre les ressources</li> <li>▪ Accès à l'information concernant les meilleures pratiques dans des domaines d'activités pertinents</li> <li>▪ Volonté de remettre en cause les pratiques usuelles</li> <li>▪ Conception, expérimentation, mise au point et application sur une base continue d'un système de suivi, incluant un indice de maximisation</li> <li>▪ Détermination des problèmes, suivi de la mise en œuvre, expression des idées et des préoccupations</li> <li>▪ Éducation</li> <li>▪ Embauche de travailleurs locaux et signature de contrats par ceux-ci</li> <li>▪ Capacité à remplir ses engagements en matière de contrats et d'embauche, de même qu'à créer des occasions d'embauche supplémentaires et d'essai</li> <li>▪ Éducation spéciale et adaptée</li> </ul>

6. Intégration des pratiques innovatrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accès à l'information concernant les meilleures pratiques dans des domaines d'activités pertinents</li> <li>▪ Volonté de remettre en cause les pratiques usuelles</li> <li>▪ Signature d'ententes de collaboration et de partenariat pour mettre en œuvre les ressources</li> <li>▪ Perspectives sur les plans humain et économique et sur celui des ressources naturelles</li> <li>▪ Solutions ou liens de rechange</li> <li>▪ Partenariat avec les milieux universitaires et le secteur de l'éducation</li> </ul>
7. Système de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conception, expérimentation, mise au point et application sur une base continue d'un système de suivi, incluant un indice de maximisation</li> <li>▪ Signature d'ententes de collaboration et de partenariat pour mettre en œuvre les ressources</li> <li>▪ Indicateurs sociaux, environnementaux, économiques et culturels</li> <li>▪ Possibilité d'ajuster le système de suivi en fonction des projets</li> <li>▪ Détermination et limitation des effets négatifs</li> <li>▪ Détermination et promotion des effets positifs</li> <li>▪ Suivi des effets à moyen et à long terme</li> </ul>

#### 5.2.2 LE CADRE DE RÉFÉRENCE UTILISÉ PAR LES PARTICIPANTS

Le questionnaire demandait explicitement quels éléments du cadre de référence étaient utilisés pour les projets à l'étude. La volonté du promoteur et l'intégration des pratiques innovatrices constituent des éléments qui sont présents dans tous les projets. À ces éléments s'ajoutent les suivants : mobilisation des ressources; intervention de l'État; et participation du milieu. Enfin, six projets ont contribué à l'accroissement des capacités du milieu et comprennent la mise en œuvre d'un système de suivi.

<u>Élément</u>	<u>Utilisation</u>
Mobilisation des ressources	7/8
Volonté du promoteur	8/8
Intervention de l'État	7/8
Participation du milieu	7/8
Accroissement des capacités du milieu	6/8
Intégration des pratiques innovatrices	8/8
Système de suivi	6/8

Il est important de mentionner que l'objectif de maximisation des retombées des projets majeurs nécessite qu'on justifie et qu'on valorise l'utilisation maximale des

ressources, que celles-ci soient de nature humaine, financière, informationnelle, technologique ou autre. Les promoteurs des projets s'assurent que le milieu d'accueil et le milieu régional sont constamment associés à ce processus. L'État est très présent dans la plupart des projets. Dans un contexte mouvant, l'État veille à mettre en place les mécanismes d'évaluation environnementale de même que les pratiques et règles afférentes tout en élaborant des ententes locales ou internationales afin d'harmoniser certaines pratiques à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. Il est important de souligner que ces communautés sont étroitement associées aux projets et qu'elles sont vivement intéressées à ceux-ci.

L'élaboration de ces projets se poursuit et la démarche utilisée diffère de celle qui caractérise les modèles traditionnels de développement. En vérité, le fait d'incorporer le milieu humain au cadre des projets constitue un facteur qui permet de considérer les dimensions du niveau de vie, du cadre de vie et de la qualité de vie. Enfin, le fait d'assurer le suivi des initiatives représente la pierre angulaire qui contribue au succès de la maximisation des retombées des projets. Il est donc possible de conclure que les éléments compris dans le cadre de référence sont largement utilisés, et ce, en fonction de la phase du projet.

#### 5.2.3 ÉLÉMENTS ADDITIONNELS SOUS-UTILISÉS QUI CONTRIBUENT À LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES

Le questionnaire demandait si d'autres éléments, qui n'apparaissaient pas dans le cadre de référence, étaient utilisés pour maximiser les retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord. Presque tous les éléments cités étaient inscrits dans le cadre de référence et étaient associés aux moyens de mise en œuvre. Cependant, il est important d'énumérer ces éléments, car ceux-ci contribuent à définir la qualité des relations entre l'organisation, le gouvernement et/ou les communautés de même qu'à évaluer leur niveau respectif d'engagement.

#### **OBLIGATION DE CONSULTER :**

Depuis un certain nombre d'années, plusieurs communautés autochtones et non autochtones ont montré leur volonté de participer à des projets majeurs de développement économique. Du côté autochtone, quand un projet a une incidence sur leur territoire ou leurs droits, les Autochtones peuvent exiger des modifications à ce projet, une contrepartie financière ou même le retrait d'un projet s'ils estiment qu'il peut leur être préjudiciable. Ces demandes reposent sur de récentes modifications qui ont été apportées à la jurisprudence relative aux droits des Autochtones. Pour ce qui est du cadre de référence, la mobilisation des ressources, la participation du milieu et la volonté du promoteur soulignent aussi l'importance, mais non l'obligation, de consulter les communautés autochtones afin de contribuer à la maximisation des retombées.

**PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'INDUSTRIE ENTRE LES PREMIÈRES NATIONS ET/OU LES MINISTÈRES CHARGÉS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :**

Les protocoles d'entente permettent au promoteur d'un projet de s'engager à mettre en œuvre des mesures qui répondront aux besoins des Autochtones et qui maximiseront les retombées locales et régionales. Quand ces ententes autorisent la participation d'organisations de développement économique, le soutien, la coordination et la consultation entre les divers participants sont mises en œuvre dans une optique favorisant la création d'emplois et la prospérité économique.

**COLLABORATION EFFICACE ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES MINISTÈRES :**

La collaboration entre les gouvernements dans le processus de maximisation des retombées constitue un élément du cadre de référence. Dans cette optique, il est important qu'une collaboration efficace existe entre les gouvernements et les ministères afin d'accélérer la mise en œuvre, le développement et la réalisation de projets majeurs. À titre d'exemple, en Alberta, le Secrétariat au développement durable des sables bitumineux collabore avec les ministères, l'industrie, le milieu et les parties intéressées dans le but de traiter des retombées sociales, environnementales et économiques relatives au développement des sables bitumineux. En Ontario, l'information obtenue des Conseils de développement du nord est transmise aux ministères afin qu'ils puissent élaborer des initiatives et des politiques qui répondent aux besoins des communautés nordiques.

**COLLABORATION EFFICACE ENTRE L'ORGANISATION ET LE GOUVERNEMENT :**

L'efficacité de la collaboration entre le gouvernement et le promoteur repose principalement sur la volonté du second à forger la relation. Par exemple, à Terre-Neuve-et-Labrador, la société Vale Inco transmet au gouvernement des rapports trimestriels portant sur les retombées industrielles et les avantages en matière d'emploi de son projet. Ces documents font état du nombre d'employés autochtones qui travaillent pour la société. Ils comprennent aussi les dépenses de l'entreprise pour les biens et services ainsi que la ventilation des achats locaux et régionaux. En Alberta, l'Athabasca Regional Issues Working Group continue d'être exploité comme un organisme à but non lucratif, financé par l'industrie, et qui a été créé pour trouver des solutions sur des enjeux communs, qui concernent la région des sables bitumineux de l'Alberta, en utilisant un processus de gestion centré sur les enjeux et une structure de comité.

De plus, ces deux organisations se doivent d'entrer en relation au tout début du processus visant à élaborer et à adopter le cadre de référence, de manière à permettre la maximisation des retombées économiques et sociales pour le milieu concerné.

#### **MODÈLE DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILISATION :**

Par définition, la transparence concerne la clarté et la justification des décisions. De fait, cette réalité est changeante, ce qui la rend difficile à quantifier. La transparence repose sur les intentions des parties intéressées d'un projet. Pour sa part, la responsabilisation contribue à un certain degré de transparence, car, quand une organisation met en place un système de responsabilisation, des erreurs peuvent dès lors devenir plus évidentes. Il est difficile de réunir ces aspects sous un seul thème à l'intérieur du cadre de référence, car la transparence et la responsabilisation peuvent se retrouver tout autant et simultanément sous les éléments volonté du promoteur, participation du milieu et intervention de l'État. Par exemple, en Alberta, l'Energy Resources Conservation Board a pour mandat de réglementer, en matière de sécurité, de responsabilité et d'efficacité, le développement des ressources énergétiques, lesquelles comprennent le pétrole, le gaz naturel, les sables bitumineux, le charbon et les oléoducs.

#### **PROGRAMMES DE FORMATION ET AVANCEMENT PROFESSIONNEL :**

L'accroissement des capacités du milieu constitue un autre facteur qui a une incidence sur la maximisation des retombées économiques et sociales à l'échelle locale. Au premier coup d'œil, le cinquième élément du cadre de référence favorise le milieu d'accueil en lui permettant de tirer avantage des emplois qui sont offerts par un nouveau projet. Toutefois, si elles entendent saisir ces occasions, les communautés concernées doivent posséder les ressources humaines qualifiées qui sont exigées. L'une des clés de la réussite pour cet élément, c'est l'éducation, car elle permet au milieu d'accueil de perfectionner ses compétences professionnelles et ainsi de fournir aux entreprises une main-d'œuvre qualifiée.

À titre d'exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, le Programme d'apprentissage en milieu de travail de la mine de diamant Ekati aide les employés autochtones à améliorer leurs capacités de lecture et d'écriture ainsi que de renforcer leur confiance en soi. Le contenu de ce programme est adapté à chaque participant et repose aussi sur les attentes de l'employeur. On procède à des évaluations individuelles et des séances individualisées sont offertes. La formation est conçue pour s'arrimer avec tous les types d'horaires de travail, à savoir de la rotation de jour au quart de nuit. Jusqu'à présent, plus de 140 employés ont participé au programme.

En collaboration avec le *Southern Alberta Institute of Technology*, la mine de diamant Diavik, située dans les Territoires du Nord-Ouest, offre aux travailleurs autochtones prometteurs une formation et des compétences additionnelles pour contribuer à leur perfectionnement et leur avancement professionnels. Depuis 2005, 26 employés ont suivi ce programme avec succès.

### **CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE :**

La création d'un environnement favorable à la croissance économique comprend aussi l'intégration des pratiques innovatrices et l'investissement dans les technologies naissantes, l'amélioration de l'infrastructure nordique de même que l'amélioration du financement ou la disponibilité de celui-ci pour offrir aux entreprises et aux entrepreneurs dans le Nord l'occasion de démarrer ou d'agrandir de nouvelles entreprises dans cette région. La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a joué un rôle important dans l'amélioration des capacités de communications pour le bénéfice des communautés et des résidents du Nord de l'Ontario, y compris les jeunes générations en permettant l'introduction des services Internet à haute vitesse et des services cellulaires dans les communautés éloignées de la région, et ce, grâce à l'aide des organisations communautaires. Une connectivité plus efficace signifie en clair que les communautés et les résidents du Nord de l'Ontario, y compris les jeunes, sont en mesure de tirer parti d'une vaste gamme d'occasions dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la culture et des affaires. Jusqu'à présent, la Société de gestion a approuvé une enveloppe budgétaire de plus de 30 millions de dollars pour introduire ces services dans le Nord de l'Ontario.

Comme on peut le constater, les aspects additionnels qui ont contribué à la maximisation des retombées économiques font déjà partie du cadre de référence et ils contribuent au succès d'un projet dans le Nord. De fait, la conclusion d'ententes, une collaboration efficace, la mise en place d'un système de transparence et de responsabilisation, des programmes de formation et la création d'un environnement favorable à la croissance économique représentent tous des facteurs qui aident à définir la qualité des relations entre le promoteur, le gouvernement ainsi que le milieu local et régional de même que l'engagement respectif de ces parties. Par conséquent, plus la relation établie se distingue par sa qualité et plus l'engagement des parties est tangible, alors meilleures sont les chances de réussite du projet.

### **5.3 LE SYSTÈME DE SUIVI**

Pour avoir une meilleure efficacité et influencer les pratiques des promoteurs tant du domaine public que privé, le cadre de référence inclut un système de suivi des projets. Élaboré sous la forme d'un guide et utilisé sur une base volontaire, cet instrument de mesure de la maximisation, conçu à partir d'indicateurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels, sert à pister l'évolution des projets tout au long du processus de réalisation des projets. Intégrés à l'intérieur d'un tableau de bord et conçus dès la phase de planification, ces indicateurs permettent aux promoteurs d'assurer une vérification constante des retombées économiques, sociales, environnementales et culturelles, afin de réajuster le tir en tout temps pour maximiser ces répercussions. Le but n'est pas de comparer les projets entre eux, mais plutôt de les étudier individuellement.

Un système de suivi facilite habituellement l'intégration des projets dans le milieu économique, social, environnemental et culturel des communautés. Il sert également de mesure de mitigation et d'atténuation des impacts, adaptée aux besoins et aux attentes, lors de médiations avec les acteurs du milieu; cette situation concerne l'éventualité où des impacts devraient être minimisés plutôt que maximisés. L'instrument mesure et valide également les retombées des projets planifiés à court terme dans le Nord canadien, pour les régions nordiques, mais aussi pour l'ensemble de l'économie canadienne. Les implications à moyen et à long terme sont davantage prises en compte, pour ainsi assurer la continuité d'un projet ayant des impacts positifs ou réajuster le tir dans le cas d'un projet ne répondant pas à la volonté d'un développement durable.

Ainsi, le suivi des initiatives constitue une clé importante pour assurer le succès de la maximisation des retombées. Dans l'état actuel des pratiques, les mécanismes de suivi concernent le plus souvent les incidences économiques (p. ex. : nombre d'emplois créés, et combien sont occupés par les résidents locaux). Les résultantes des projets, tout particulièrement celles liées aux volets sociaux et à l'intégration au milieu de vie des communautés, sont les moins prévisibles, et le plus souvent mal documentées. En effet, il est difficile de prévoir les impacts sociaux d'un projet au sein d'une communauté, car de multiples facteurs peuvent influencer son environnement social. Le lien de causalité entre le projet et les impacts sociaux est difficilement présumable.

Le déséquilibre constaté entre les dimensions économiques et sociales des projets n'est pas fortuit. En général, il est en effet présumé que les retombées économiques positives des projets entraînent *de facto* des retombées sociales tout aussi positives. La croissance du niveau de vie amènerait en ce sens une amélioration consécutive de la qualité et du cadre de vie des populations, mais cela n'est pas toujours le cas. Il existe une importante bibliographie axée sur la détermination et le suivi des impacts sociaux des projets dans les régions nordiques qui tend à prouver qu'un accroissement du niveau de vie dans les communautés peut entraîner les conséquences suivantes : une dégradation des conditions de vie des familles; une croissance de la différenciation sociale; un effritement de la cohésion sociale; l'amplification de l'exclusion; une augmentation du stress; et d'autres phénomènes similaires.

Le système de suivi inclut une série d'indicateurs retenus en fonction des objectifs de maximisation des retombées économiques ou sociales; l'objectif de contribuer à l'atténuation des impacts négatifs motive aussi la sélection d'indicateurs. Bien qu'il n'existe pas de liste exhaustive des indicateurs possibles, il est aisé de déduire certaines caractéristiques recherchées dans leur choix.

#### 5.3.1 LES RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DES PROJETS POUR LES MILIEUX D'ACCUEIL

Les projets majeurs dans le Nord du Canada ont le potentiel de se traduire par des retombées sociales et économiques significatives pour les milieux d'accueil. Dans plusieurs situations, les retombées sont plus faciles à mesurer et à retracer (p. ex. :

économie, éducation et formation). Toutefois, les retombées sociales, même si on peut les observer, peuvent être difficiles à quantifier. Les gouvernements ont la possibilité d'identifier les retombées découlant de projets majeurs pour les régions nordiques; un résumé de certaines de ces retombées est proposé ci-dessous :

- **Retombées économiques** : les projets majeurs se traduisent par des retombées économiques significatives pour les régions nordiques, y compris une augmentation de l'emploi pour les résidents du Nord et une croissance dans la fourniture des biens et services pour les entreprises nordiques. En voici quelques exemples :
  - La mine de diamant Ekati, située dans les Territoires du Nord-Ouest, a créé un total de 1 034 emplois en années-personnes (dont 60 % sont allés à des résidents du Nord); elle a acheté pour une valeur de 326 millions de dollars en biens et services auprès d'entreprises nordiques en 2006.
  - La mine de diamant Diavik a employé un total de 735 personnes (dont 68 % sont des résidents du Nord) et a dépensé un total de 379 millions de dollars pour le bénéfice de sociétés nordiques.
  - L'industrie minière nordique en Saskatchewan comptait un total de 1 481 employés des mines et d'employés contractuels, ce qui représentait 51,7 % de tous les employés dans cette industrie pour la province en 2007. En outre, en 2006, les sociétés minières dans le Nord ont acheté un total de 222,6 millions de dollars en biens et services auprès d'entreprises nordiques.
  - Le total des achats effectués et des contrats conclus dans le cadre du projet de l'Eastmain 1-A/Sarcelle au Québec s'est élevé à 66,7 millions de dollars (dont 20,1 millions sont allés aux Cris et aux Jamésiens). De plus, les entrepreneurs et sous-traitants associés à ce projet ont totalisé 80 943 heures de travail et ont gagné un total de 3,8 millions de dollars.
  - L'Initiative de Manitoba Hydro pour la formation et l'emploi dans le Nord a permis d'employer 314 personnes (dont 56 % étaient des résidents autochtones du Nord de la province) lors de la phase préliminaire de mise en œuvre de ce projet. En outre, les six coentreprises / contrats négociés directement pour la Nation Crie de Nisichawayasihk ont représenté un total de 150 emplois.
  - Développement des sables bitumineux en Alberta – Selon l'Athabasca Regional Issues Working Group, en 2006, plus de 1 500 Autochtones étaient directement employés par les promoteurs de projets de sables bitumineux ou à titre d'entrepreneurs, ce qui représentait une augmentation de 60 % par rapport à 1998. La valeur totale des contrats conclus entre l'industrie des sables bitumineux et les entreprises autochtones, en 2006, s'élevait à 412 millions de dollars.
  - Dans le cadre du Plan pour la prospérité du Nord en Ontario : 1) la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario a, depuis 1988, créé ou maintenu un total de 8 470 emplois; elle a investi un total de 742 066 229 \$; et a aidé un total de 1 240 jeunes; 2) depuis 2005, le

Programme d'obligations de développement du Nord de l'Ontario, qui propose des prêts à l'entreprise, a créé ou maintenu un total de 493 emplois et a réalisé un rendement des investissements de 3 \$ par dollar investi; 3) au cours des trois dernières années, le Programme InvestiNord-GO a créé un total de 1 040 emplois, a réalisé trois placements sûrs et lancé un total de 105 projets communautaires.

- **Éducation et formation / Retombées sur le perfectionnement de la main-d'œuvre :** dans beaucoup de cas, des projets majeurs ont contribué au perfectionnement de la main-d'œuvre. Parmi ces retombées positives, on peut retenir les suivantes : croissance de l'éducation, de la formation, des infrastructures et des programmes. On peut ajouter à ces retombées de meilleures possibilités d'éducation, de formation et de perfectionnement des compétences qui ont contribué à accroître les qualifications et l'employabilité, le développement professionnel et la confiance de la main-d'œuvre. Au Manitoba, depuis 2001-2002, l'initiative de Manitoba Hydro pour la formation et l'emploi dans le Nord a permis à 1 600 personnes de participer à des activités de formation. Quinze stagiaires ont ainsi reçu une accréditation et 146 formations en apprentissage sont en cours.
- **Retombées en matière d'infrastructure :** le projet majeur dont il est question peut avoir trait au développement ou à l'amélioration d'infrastructures, comme c'est le cas pour le projet de réfection de l'échangeur Vedder dans la région de Chilliwack en Colombie-Britannique. Dans d'autres cas, le développement d'infrastructures a été rendu possible par l'obtention de généreuses contributions financières. À Terre-Neuve-et-Labrador, le projet d'usine de concentration et d'exploitation du gisement de Voisey's Bay a permis d'injecter une somme de 30 millions de dollars pour la construction du Centre de soins de santé du Labrador. En Alberta, l'Athabasca Regional Issues Working Group a déclaré que le gouvernement provincial avait annoncé qu'on consacrerait une somme de 1,9 milliard de dollars pour le développement d'infrastructures dans la région des sables bitumineux d'Athabasca.
- **Retombées culturelles et relatives au bien-être des populations :** plusieurs projets contribuent au bien-être des populations par des contributions financières ou des politiques et des pratiques qui aident à protéger la culture de ces populations et à assurer leur bien-être.
- **Accroissement des capacités :** de nombreuses initiatives, visant à accroître les capacités, sont mises en place partout dans le Nord du Canada. Voici quelques exemples de ces projets qui ont pour objet l'accroissement des capacités :
  - au Manitoba, l'initiative de Manitoba Hydro pour la formation et l'emploi dans le Nord est conçue pour favoriser le partenariat et la coopération par

- la création d'une entité autonome dirigée par les Autochtones : le Wuskwatim and Keeyask Training Consortium Inc.;
  - une retombée positive du projet de l'Eastmain 1-A/Sarcelle (au Québec) est la mobilisation accrue des élus régionaux et des décideurs économiques dans le but de maximiser les retombées économiques;
  - en Saskatchewan, les populations nordiques contribuent activement au secteur de l'uranium par l'entremise du Environmental Quality Committee program et d'autres initiatives;
  - amélioration des réseaux de communications et partenariats féconds avec les gouvernements autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador.
- **Autres retombées** : ces retombées sont souvent difficiles à évaluer et elles comprennent des partenariats plus féconds avec les gouvernements autochtones et l'amélioration des réseaux de communications pour leur bénéfice; l'amélioration des programmes et des services (y compris l'accessibilité à ceux-ci) afin de répondre aux besoins des populations nordiques et autochtones; un accroissement des capacités du milieu par la participation des communautés nordiques dans différents secteurs; relations étroites entre les industries et les communautés locales ou protection plus efficace des impacts environnementaux. En Ontario, les indicateurs utilisés pour mesurer les retombées des Conseils de développement du nord comprennent le degré de satisfaction à l'égard de la participation au processus (qui s'élève à environ 80 %); la diversité de la participation (qui s'élève à 100 % de la part des communautés qui sont directement concernées); et le nombre de personnes qui prennent part aux discussions au sein de la communauté.

### 5.3.2. INDICATEURS

Quand on met en place un système de suivi, certaines caractéristiques doivent être prises en compte dans le choix des indicateurs :

- Ceux-ci doivent être simples et pertinents.
- Ils doivent être compréhensibles pour les parties intéressées.
- Ils ne doivent pas exiger une mobilisation trop grande dans les moyens de suivi.
- Ils doivent être comparables dans le temps.
- Ils doivent être disponibles pour la région géographique évaluée.

Les autres enseignements retenus antérieurement par le Forum des ministres responsables du développement du Nord quand il s'agit d'élaborer un système de suivi comprennent ce qui suit :

- Collaborer avec les parties intéressées et les communautés locales concernées.

- Définir le système de suivi dès le début du projet, mais permettre une certaine flexibilité pour ajuster et raffiner les indicateurs au besoin.
- Effectuer un suivi régulier et produire des rapports durant toute la durée du projet.
- Même si les systèmes de suivi doivent s'adapter aux besoins du projet, de l'industrie ou de la région, un cadre de référence complet comprenant des indicateurs-clés peut permettre d'effectuer le suivi de l'impact cumulatif.
- L'obtention des ressources nécessaires continue à être l'un des principaux défis pour effectuer un suivi efficace. La solution peut résider dans la signature d'ententes de partenariat dans lesquelles les partenaires s'engagent à effectuer le suivi.

Un secteur potentiel d'amélioration a été précédemment identifié. Il consiste à favoriser un plus grand partage de l'information en matière d'élaboration de systèmes de suivi, y compris la consultation des dernières recherches et des nouvelles approches dans ce domaine.

Aux fins du présent rapport, les gouvernements participants ont eu l'occasion d'identifier des indicateurs pouvant être utilisés pour mesurer les retombées des projets, les données de base et les résultats à ce jour. Pour la plupart, les indicateurs utilisés ont été énumérés dans le sommaire des indicateurs qui se trouvait dans l'édition 2005-2006 du rapport. Une liste à jour des indicateurs peut être consultée ci-dessous. Dans certains cas, les résultats réels se trouvent dans les rapports précédemment publiés. Toutefois, dans d'autres cas, l'information pertinente n'était pas prête au moment de la préparation du présent rapport ou encore des questions relatives à la confidentialité des renseignements ont empêché la publication de certains résultats.

### 5.3.3 LE NOUVEAU SYSTÈME DE SUIVI

Le tableau suivant présente une liste sommaire des indicateurs qui sont répertoriés à partir d'exemples fournis pour ce rapport ou tirés de l'édition 2006 du rapport. Cette liste n'est pas exhaustive. En outre, il va de soi que les promoteurs d'un projet ainsi que les parties intéressées sont tenus d'identifier les indicateurs qui s'appliquent à leur situation et à leurs objectifs. Même si les indicateurs pour diverses catégories sont énumérés, les indicateurs les plus souvent cités sont l'économie, l'éducation et la formation.

CATÉGORIES	INDICATEURS
1. Consultations auprès de la communauté / Partenariat collectif  <i>*incluant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultation publique / acceptabilité               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de consultations</li> <li>- État d'avancement des consultations</li> <li>- Satisfaction de participer au processus</li> <li>- Diversité de la participation</li> <li>- Nombre de personnes qui prennent part aux</li> </ul> </li> </ul>

	<p>discussions au sein de la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de partenariats collectifs</li> <li>▪ Montant dépensé en consultations et en suivi</li> <li>▪ Nombre de personnes rejointes par une campagne publique de sensibilisation</li> </ul>
<p>2. Économie</p> <p>a. Développement des affaires / Approvisionnement</p> <p>b. Renforcement des capacités / Formation</p> <p>c. Emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'entreprises en démarrage</li> <li>▪ Nombre de coentreprises</li> <li>▪ Nombre de faillites d'entreprise</li> <li>▪ Nombre d'entreprises enregistrées / types de services par catégorie</li> <li>▪ Montant et pourcentage de biens et de services achetés auprès de fournisseurs et d'entreprises nordiques ou autochtones</li> <li>▪ Contrats alloués à des organisations, entrepreneurs ou travailleurs du Nord ou à des Autochtones</li> </ul> <p><i>Court terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation à des partenariats collectifs en formation avec des établissements d'enseignement, des entreprises, des associations d'entreprises et des gouvernements</li> <li>▪ Nombre de programmes de formation offerts</li> <li>▪ Taux de diplomation</li> <li>▪ Nombre et pourcentage d'heures de travail consacrées à la formation et au développement professionnel</li> <li>▪ Nombre de stagiaires qui obtiennent un emploi; nombre de stagiaires qui évoluent du statut d'apprenti à celui de travailleur qualifié</li> <li>▪ Satisfaction des travailleurs possédant une expérience à titre de stagiaire</li> </ul> <p><i>Long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau de scolarité – nombre de personnes de 15 ans et plus disposant d'une scolarité inférieure à la 9<sup>e</sup> année, d'un diplôme d'études secondaires, d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme universitaire</li> </ul> <p><i>Court terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'emplois ou d'emplois par année-personne créés ou maintenus (emplois directs, entrepreneurs, sous-traitants)</li> <li>▪ Nombre ou pourcentage d'employés du Nord ou d'Autochtones embauchés</li> <li>▪ Montant consacré à la main-d'œuvre par les entrepreneurs ou les sous-traitants</li> <li>▪ Nombre ou pourcentage d'hommes et de femmes embauchés</li> <li>▪ Emploi par niveau de compétence / classification des emplois</li> </ul>

<p>d. Économie locale et régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de travailleurs qui continuent de travailler dans les communautés nordiques</li> </ul> <p><i>Moyen à long terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'emploi</li> <li>▪ Taux de chômage</li> <li>▪ Salaires par travailleurs de la région</li> <li>▪ Revenu moyen par âge; proportion des personnes à revenu élevé</li> <li>▪ Nombre de dossiers d'assistance sociale</li> <li>▪ Produit intérieur brut</li> <li>▪ Recette fiscale</li> <li>▪ Indice d'abordabilité – revenu familial médian (ou modeste) et coût de la vie établis par rapport à des communautés comparables</li> <li>▪ Nombre de projets communautaires</li> <li>▪ Nombre de placements sûrs</li> <li>▪ Reconnaissance des occasions d'affaires pour les investisseurs potentiels</li> </ul>
<p>3. Social</p> <p>a. Contribution directe</p> <p>b. Implication dans la communauté</p> <p>c. Santé</p> <p>d. Logement</p> <p>e. Sécurité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Montant investi dans des organismes de bienfaisance locaux et sans but lucratif, dans des projets locaux et dans les communautés</li> <li>▪ Proportion de bénéficiaires par rapport aux fonds disponibles par habitant</li> <li>▪ Nombre des bénévoles qui sont actifs dans la communauté</li> <li>▪ Disponibilité d'un centre de soins de santé / clinique (taille, programmes, participation, nombre et types de services offerts, profil de santé des clients)</li> <li>▪ Nombre de médecins par habitant</li> <li>▪ Taux de natalité chez les adolescentes</li> <li>▪ Nombre d'enfants dans des familles d'accueil</li> <li>▪ Nombre de suicides</li> <li>▪ Espérance de vie</li> <li>▪ Types et fréquence des maladies transmissibles</li> <li>▪ Violence familiale</li> <li>▪ Nombre de ménages</li> <li>▪ Nombre de personnes par ménage</li> <li>▪ Pourcentage de logements sociaux</li> <li>▪ Taux d'inoccupation</li> <li>▪ Profil des ménages (personnes mariées, conjoints de fait, célibataires, divorcés, etc.)</li> <li>▪ Pourcentage de logements équipés d'un système complet de plomberie et de chauffage</li> <li>▪ Taux total de criminalité; nombre et types de crimes</li> <li>▪ Taux de récidive</li> <li>▪ Nombre de policiers</li> <li>▪ Dossiers actifs des agents de probation</li> </ul>

f. Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre et types de services offerts aux victimes; pourcentage de variation dans l'utilisation des services</li> <li>▪ Nombre de programmes de loisirs; taux de participation</li> <li>▪ Nombre d'équipements de loisirs et de services culturels par habitant</li> </ul>
4. Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets d'infrastructure / de projet prioritaires complétés</li> <li>▪ Montant du financement disponible pour les projets d'infrastructure / financement par effet de levier</li> </ul>
5. Environnement	<i>**varie en fonction du projet / de la région (exemples : émissions de gaz à effet de serre; approbation et ratification d'évaluations environnementales)</i>
6. Culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ratio entre la langue parlée à la maison et la langue maternelle, par groupes d'âge</li> <li>▪ Nombre de personnes selon l'origine ethnique</li> <li>▪ Pourcentage de la population active œuvrant dans des secteurs traditionnels d'activité</li> </ul>
7. Autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ État d'avancement des engagements, initiatives ou programmes</li> <li>▪ Montant du financement / financement par effet de levier</li> <li>▪ Effet net sur les gouvernements</li> </ul>

## 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour ce qui est du rapport de cette année, l'objectif du groupe de travail était de mettre à jour l'information sur les initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord. Plusieurs conclusions peuvent être dégagées à partir des réponses au questionnaire qui a été transmis aux provinces et territoires participants. Tout d'abord, la plupart des projets proviennent de divers secteurs. En ce qui a trait à l'état d'avancement des projets, un seul d'entre eux a été achevé pendant que d'autres sont en cours et un autre débutera d'ici les quatre prochaines années. De plus, tous les projets visés ont intégré la plupart des éléments contenus dans le cadre de référence afin de maximiser les retombées économiques et sociales pour le bénéfice des populations concernées. Des aspects additionnels, qui ont été élaborés par les provinces et territoires participants, ont montré les relations qui existent entre les organisations, les gouvernements et les communautés de même que leurs niveaux respectifs d'engagement. Ces aspects peuvent aussi contribuer à la réussite d'un projet.

Les gouvernements participants ont identifié une gamme de retombées qui résultent des projets majeurs qui ont été soumis, y compris des retombées économiques, qui sont liées au perfectionnement de la main-d'œuvre, aux infrastructures, à la culture et à l'accroissement des capacités. Ces indicateurs sont utilisés pour mesurer les retombées, lesquelles varient en fonction des gouvernements concernés et de la nature des projets, et ont été conçus pour répondre aux besoins de suivi. Les résultats qui ont le plus fait l'objet de mesures sont le développement économique et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Les retombées sociales, même si elles sont importantes, se sont révélées plus difficiles à quantifier. Pour l'essentiel, le sommaire des indicateurs est un reflet fidèle des indicateurs énumérés dans l'édition 2005-2006 du rapport.

La mise à jour de l'information au sujet des meilleures pratiques, par le groupe de travail, montre la pertinence du cadre de référence. Le système de suivi prend aussi en considération plusieurs paramètres et types de projets, ce qui montre que ce système est apte à favoriser la maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs mis en œuvre dans le Nord. Les membres du groupe de travail estiment qu'il est important de partager le contenu de cette étude avec l'industrie, les gouvernements et les communautés concernées.

Le groupe de travail a aussi constaté que l'utilité du cadre de référence se précise plus nettement au fil du temps. Le groupe de travail croit aussi que sa décision de suspendre ses travaux pour une période de deux ans lui a permis d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé, et ce, même si certains projets n'ont pas encore été achevés.

Par conséquent, le groupe de travail formule les recommandations suivantes à l'intention du Forum des ministres responsables du développement du Nord :

- Rendre le présent rapport public.
- Terminer le sujet d'étude portant sur les initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord.



## ANNEXE I – LETTRE TRANSMISE AUX GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS

Chibougamau, le 8 février 2008

Madame, Monsieur,

L'activité économique connaît une croissance soutenue dans le Nord du Canada. Des projets d'une valeur totale de plus de 100 millions de dollars sont en développement ou sur la planche à dessin. Le défi constant pour les résidents du Nord consiste à chercher à maximiser les avantages associés à ces projets.

En 2004, le groupe de travail du Forum des ministres responsables du développement du Nord, sur les Initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets-majeurs dans le Nord, a soumis un rapport documentant les meilleures pratiques qui permettraient de maximiser les bénéfices pour une diversité de projets.

En 2006, le groupe a poursuivi son travail en développant un inventaire d'indicateurs de maximisation et en constituant une liste des meilleures pratiques. À l'occasion du Forum des ministres responsables du développement du Nord, qui a eu lieu à Whitehorse, les ministres ont convenu de suspendre les travaux du groupe de travail pendant une période de deux ans afin de donner aux gouvernements participants la possibilité de mettre le cadre de référence à l'essai.

Notre travail consiste maintenant à mettre à jour l'information en inventoriant à nouveau les meilleures pratiques, en analysant l'état d'avancement des projets et en évaluant leurs retombées sur les régions nordiques. Vos commentaires nous permettront de procéder à la mise à jour des données. Le premier objectif de la présente étude est d'en savoir davantage sur votre projet et sur son état d'avancement. Le second objectif consiste à évaluer le cadre de référence. Vous pouvez nous aider à réaliser ces objectifs. Voici comment :

- Premièrement, nous voulons connaître les éléments du cadre de référence qui ont été utilisés aux fins de votre projet et toute autre initiative qui a été mise de l'avant pour maximiser les retombées dans votre région.
- Deuxièmement, en ce qui a trait au système de suivi, nous voulons connaître les indicateurs que vous utilisez pour mesurer les incidences du projet et les résultats que ces indicateurs vous ont permis d'obtenir.
- Enfin, troisièmement, nous voulons savoir si vous avez transmis le plus récent rapport de maximisation à vos principaux partenaires.

Vous trouverez ci-joint une liste de projets qui ont été dûment identifiés par chaque gouvernement participant, y compris leur description, le cadre de référence et la liste d'indicateurs aux fins du système de suivi.

Pour nous permettre de disposer de suffisamment de temps pour réunir et analyser l'information que vous nous transmettez, nous vous invitons à nous fournir cette information au plus tard le **1<sup>er</sup> avril 2008**. Les renseignements, par voie électronique, peuvent être envoyés à l'adresse suivante :

Elizabeth Harvey  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
511, route 167, C. P. 70  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5  
Téléphone : 1 418 748-7737  
Télécopieur : 1 418 748-7841  
Courriel : elizabeth.harvey@mamr.gouv.qc.ca

Au nom du groupe de travail sur la maximisation, je vous remercie de partager vos expériences. Les renseignements que vous nous fournirez contribueront à enrichir nos connaissances et offriront aux gouvernements participants des outils pratiques qui leur permettront de maximiser les avantages associés aux projets majeurs.

Si vous des questions, commentaires ou préoccupations, veuillez communiquer avec Mme Sherelyn Caderma, par téléphone au 306 425-4215 ou par courriel au scaderma@sna.gov.sk.ca

Salutations distinguées,

EH/ml

Elizabeth Harvey  
Conseillère aux opérations régionales

**ANNEXE II – ÉTUDE**

**Forum des ministres responsables du développement du Nord  
Maximisation des retombées économiques et sociales  
des projets majeurs dans le Nord**

Le Forum des ministres responsables du développement du Nord a identifié antérieurement les meilleures pratiques pour favoriser la maximisation des retombées sociales et économiques des projets et il a créé un inventaire des indicateurs qui sont utilisés par les gouvernements participants. L'objet de la présente étude est d'évaluer le cadre de référence ainsi que d'identifier l'état d'avancement des projets et leurs retombées sur les régions nordiques.

Gouvernement : \_\_\_\_\_ Projet : \_\_\_\_\_

Brève description du projet :

---

---

---

État du projet (p.ex. : Le projet est en place depuis combien d'années ? Quelle étape le projet a-t-il franchie ? Est-ce que le projet est achevé ?) :

---

---

---

Cadre de référence

Le cadre de référence identifie un total de sept éléments afin de favoriser la maximisation des retombées sociales et économiques des projets majeurs. Quels éléments utilisez-vous ou avez-vous utilisés aux fins de votre projet ? (Veuillez cocher tous les éléments pertinents; consultez l'Annexe A pour obtenir le cadre de référence complet.)

<input type="checkbox"/>	Mobilisation des ressources
<input type="checkbox"/>	Volonté du promoteur
<input type="checkbox"/>	Intervention de l'État
<input type="checkbox"/>	Participation du milieu
<input type="checkbox"/>	Accroissement des capacités du milieu
<input type="checkbox"/>	Intégration des pratiques innovatrices
<input type="checkbox"/>	Système de suivi

Quelles sont les autres initiatives mises en place pour maximiser les retombées sur les régions nordiques ?

---



---



---

**Système de suivi**

Jusqu'à présent, quelles ont été les retombées sociales et économiques du projet sur les communautés locales ?

---



---



---

Quels indicateurs sont utilisés pour mesurer les retombées du projet ? Quels sont les résultats/conclusions pour chaque indicateur à ce jour ? (Veuillez ajouter les données de base, le cas échéant. Si l'espace prévu est insuffisant, vous pouvez ajouter des pages additionnelles.)

Indicateurs	Données	Résultats à ce jour

Existe-t-il d'autres indicateurs pour lesquels il serait utile, selon vous, d'assurer un suivi ?  
Quels sont ces indicateurs ?

---



---



---

Commentaires additionnels

---



---



---

Questions générales : (à l'intention des hauts fonctionnaires appartenant au groupe de travail)

À qui avez-vous transmis le présent rapport ?

---



---



---

Est-ce que votre gouvernement a transmis des copies du rapport : *Initiatives de maximisation des retombées économiques et sociales des projets majeurs dans le Nord* ?  
(Veuillez cocher « oui » ou « non ».)

- a) Avez-vous transmis des copies papier du rapport?
- b) Avez-vous transmis des copies électroniques du rapport?
- c) Avez-vous fourni un lien hypertexte du rapport?

Oui	Non
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom du contact : \_\_\_\_\_

Téléphone du contact : \_\_\_\_\_

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 25

Liste des municipalités qui reçoivent une compensation financière par catégorie de programmes, en indiquant le montant reçu en 2008-2009 pour :

- A) paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles des gouvernements des autres provinces et des gouvernements étrangers;
- B) paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de la santé et des services sociaux;
- C) paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du réseau de l'éducation;
- D) paiement tenant lieu de taxes à l'égard des immeubles du gouvernement du Québec.

Voir documents en annexe

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES À L'ÉGARD DES IMMEUBLES DES GOUVERNEMENTS DES AUTRES  
PROVINCES ET DES GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

25 A

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal	190 358,00 \$
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	405,00 \$
Commission scolaire des Découvreurs	1 393,00 \$
Commission scolaire Western Québec	4 793,00 \$
Paroisse de Saint-Colomban	1 542,00 \$
Ville de Gatineau	97 796,00 \$
Ville de Montréal	849 869,00 \$
Ville de Montréal (Agglomération)	1 110 598,00 \$
Ville de Mont-Royal	8 555,00 \$
Ville de Québec	134 057,00 \$
Ville de Westmount	39 290,00 \$
<b>Total au 12 mars 2009</b>	<b>2 438 656,00 \$</b>

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES À L'ÉGARD DES IMMEUBLES  
DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

25 B

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Canton de Cleveland	48 504,00 \$
Canton de Hinchinbrooke	3 173,00 \$
Canton de Low	1 550,00 \$
Canton de Shefford	5 727,00 \$
Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury	2 756,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-l'Or	993,00 \$
Municipalité d'Adstock	10 864,00 \$
Municipalité d'Ange-Gardien	6 214,00 \$
Municipalité d'Ascot-Corner	3 285,00 \$
Municipalité de Baie-James	6 159,00 \$
Municipalité de Beaumont	2 128,00 \$
Municipalité de Blanc-Sablon	200 757,00 \$
Municipalité de Boischatel	6 295,00 \$
Municipalité de Bonne-Espérance	827,00 \$
Municipalité de Brigham	11 956,00 \$
Municipalité de Campbell's Bay	16 589,00 \$
Municipalité de Cantley	4 899,00 \$
Municipalité de Caplan	7 772,00 \$
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	49 748,00 \$
Municipalité de Chelsea	6 525,00 \$
Municipalité de Chertsey	8 639,00 \$
Municipalité de Compton	3 650,00 \$
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	64 823,00 \$
Municipalité de Crabtree	4 608,00 \$
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	20 719,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Dixville	18 230,00 \$
Municipalité de Fortierville	27 441,00 \$
Municipalité de Franklin	3 547,00 \$
Municipalité de Grande-Vallée	25 322,00 \$
Municipalité de Gros-Mécatina	17 687,00 \$
Municipalité de Grosse-Île	1 481,00 \$
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	183 445,00 \$
Municipalité de Hébertville	27 486,00 \$
Municipalité de Huberdeau	52 796,00 \$
Municipalité de Kazabazua	1 802,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Moïse	763,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame des-Sept-Douleurs	1 194,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Élisabeth	55 490,00 \$
Municipalité de La Patrie	1 262,00 \$
Municipalité de La Pêche	90 134,00 \$
Municipalité de Labelle	25 274,00 \$
Municipalité de Lac-au-Saumon	126 679,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	11 531,00 \$
Municipalité de Lac-Etchemin	218 720,00 \$
Municipalité de Lambton	18 926,00 \$
Municipalité de L'Ange-Gardien	17 193,00 \$
Municipalité de Lanoraie	39 173,00 \$
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	8 503,00 \$
Municipalité de Larouche	6 747,00 \$
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes	2 288,00 \$
Municipalité de L'Islet	11 015,00 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	5 707,00 \$
Municipalité de Lorrainville	1 947,00 \$
Municipalité de Lyster	10 677,00 \$
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract	32 556,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Maria	356 080,00 \$
Municipalité de McMasterville	18 065,00 \$
Municipalité de Morin-Heights	2 885,00 \$
Municipalité de New Carlisle	71 286,00 \$
Municipalité de Palmarolle	11 836,00 \$
Municipalité de Papineauville	5 877,00 \$
Municipalité de Piedmont	37 909,00 \$
Municipalité de Pierreville	25 533,00 \$
Municipalité de Pointe-Calumet	6 454,00 \$
Municipalité de Pontiac	1 825,00 \$
Municipalité de Rawdon	2 799,00 \$
Municipalité de Rigaud	19 973,00 \$
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	17 651,00 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	44 148,00 \$
Municipalité de Rivière-Ouelle	56 541,00 \$
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	5 571,00 \$
Municipalité de Rougemont	1 801,00 \$
Municipalité de Roxton Pond	6 104,00 \$
Municipalité de Sacré-Coeur	8 379,00 \$
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	1 984,00 \$
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	26 055,00 \$
Municipalité de Saint-Amable	14 002,00 \$
Municipalité de Saint-André-Avellin	133 374,00 \$
Municipalité de Saint-Anselme	36 355,00 \$
Municipalité de Saint-Apollinaire	27 323,00 \$
Municipalité de Saint-Augustin	20 548,00 \$
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu	7 097,00 \$
Municipalité de Saint-Boniface	406,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno	11 446,00 \$
Municipalité de Saint-Calixte	8 196,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Casimir	81 663,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-Borromée	1 038 551,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	2 881,00 \$
Municipalité de Saint-Côme-Linière	3 953,00 \$
Municipalité de Saint-Cyprien	26 119,00 \$
Municipalité de Saint-Damase	5 862,00 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu	3 594,00 \$
Municipalité de Saint-Dominique	5 675,00 \$
Municipalité de Saint-Donat	35 146,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	20 436,00 \$
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	9 153,00 \$
Municipalité de Sainte-Claire	38 577,00 \$
Municipalité de Sainte-Croix	27 348,00 \$
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	6 323,00 \$
Municipalité de Sainte-Julienne	19 006,00 \$
Municipalité de Sainte-Luce	6 926,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	3 669,00 \$
Municipalité de Sainte-Perpétue	8 470,00 \$
Municipalité de Sainte-Sophie	2 011,00 \$
Municipalité de Saint-Esprit	5 474,00 \$
Municipalité de Sainte-Thècle	28 648,00 \$
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	6 114,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	1 638,00 \$
Municipalité de Saint-Ferdinand	82 601,00 \$
Municipalité de Saint-Flavien	18 839,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	745,00 \$
Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	3 611,00 \$
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	4 048,00 \$
Municipalité de Saint-Gervais	16 633,00 \$
Municipalité de Saint-Henri	2 422,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Honoré	5 341,00 \$
Municipalité de Saint-Hugues	4 795,00 \$
Municipalité de Saint-Isidore	22 344,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques	26 699,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	6 205,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	13 396,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Ile-d'Orléans	3 170,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	103 876,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	71 282,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	7 637,00 \$
Municipalité de Saint-Liboire	4 967,00 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	2 116,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	23 731,00 \$
Municipalité de Saint-Pacôme	49 809,00 \$
Municipalité de Saint-Philippe	19 152,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	15 703,00 \$
Municipalité de Saint-Polycarpe	584,00 \$
Municipalité de Saint-Prime	5 153,00 \$
Municipalité de Saint-Prosper	17 329,00 \$
Municipalité de Saint-Raphaël	27 509,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	5 525,00 \$
Municipalité de Saint-Siméon	27 394,00 \$
Municipalité de Saint-Sylvère	1 040,00 \$
Municipalité de Saint-Sylvestre	12 196,00 \$
Municipalité de Saint-Thomas	7 365,00 \$
Municipalité de Saint-Victor	3 835,00 \$
Municipalité de Sayabec	8 405,00 \$
Municipalité de Shawville	190 474,00 \$
Municipalité de Stoke	1 196,00 \$
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	3 731,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Val-des-Bois	909,00 \$
Municipalité de Val-des-Monts	15 926,00 \$
Municipalité de Verchères	8 279,00 \$
Municipalité de Weedon	49 132,00 \$
Municipalité de Wotton	12 542,00 \$
Municipalité d'East Broughton	1 000,00 \$
Municipalité d'Eastman	3 135,00 \$
Municipalité des Bergeronnes	69 611,00 \$
Municipalité des Coteaux	9 083,00 \$
Municipalité des Escoumins	102 119,00 \$
Municipalité des Iles-de-la-Madeleine (Agglomération)	249 001,00 \$
Municipalité des Iles-de-la-Madeleine	282 855,00 \$
Municipalité d'Henryville	4 024,00 \$
Municipalité d'Oka	2 154,00 \$
Municipalité d'Ormstown	89 690,00 \$
Municipalité du Bic	6 265,00 \$
Municipalité Saint-Pierre-de-l'Ile-d'Orléans	21 206,00 \$
Paroisse de Matapédia	62 134,00 \$
Paroisse de Ragueneau	6 234,00 \$
Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	8 711,00 \$
Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	774,00 \$
Paroisse de Saint-Antonin	24 380,00 \$
Paroisse de Saint-Colomban	19 303,00 \$
Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	57 825,00 \$
Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	4 284,00 \$
Paroisse de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	1 201,00 \$
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	15 831,00 \$
Paroisse de Sainte-Hénédine	20 988,00 \$
Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	4 054,00 \$
Paroisse de Sainte-Ursule	2 163,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	39 953,00 \$
Paroisse de Saint-Hippolyte	6 295,00 \$
Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon	8 657,00 \$
Paroisse de Saint-Liguori	12 535,00 \$
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	22 875,00 \$
Paroisse de Saint-Martin	7 485,00 \$
Paroisse de Saint-Maurice	2 574,00 \$
Paroisse de Saint-Michel	1 964,00 \$
Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec	12 475,00 \$
Paroisse de Saint-Narcisse	12 742,00 \$
Paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington	3 997,00 \$
Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford	2 590,00 \$
Village d'Ayer's Cliff	4 324,00 \$
Village de Baie-Trinité	30 726,00 \$
Village de Grenville	8 731,00 \$
Village de Hemmingford	4 685,00 \$
Village de La Guadeloupe	33 695,00 \$
Village de Laurier-Station	62 631,00 \$
Village de Napierville	8 247,00 \$
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	19 230,00 \$
Village de Saint-Célestin	40 920,00 \$
Village de Sainte-Madeleine	7 603,00 \$
Village de Sainte-Pétronille	1 119,00 \$
Village de Val-David	7 948,00 \$
Ville d'Acton Vale	98 399,00 \$
Ville d'Alma	490 707,00 \$
Ville d'Amos	586 450,00 \$
Ville d'Amqui	150 291,00 \$
Ville d'Asbestos	177 193,00 \$
Ville de Baie-Comeau	769 709,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Baie-Saint-Paul	445 054,00 \$
Ville de Beaconsfield	70 241,00 \$
Ville de Beauceville	236 975,00 \$
Ville de Beauharnois	75 161,00 \$
Ville de Beaupré	305 812,00 \$
Ville de Bécancour	9 562,00 \$
Ville de Bedford	77 541,00 \$
Ville de Beloeil	81 988,00 \$
Ville de Berthierville	8 693,00 \$
Ville de Blainville	42 569,00 \$
Ville de Boisbriand	48 868,00 \$
Ville de Bois-des-Filion	14 617,00 \$
Ville de Bonaventure	23 339,00 \$
Ville de Boucherville	82 796,00 \$
Ville de Brossard	122 640,00 \$
Ville de Brownsburg-Chatham	5 659,00 \$
Ville de Cabano	6 057,00 \$
Ville de Candiac	36 069,00 \$
Ville de Cap-Chat	82 876,00 \$
Ville de Carignan	3 768,00 \$
Ville de Carleton-sur-Mer	7 170,00 \$
Ville de Causapscal	5 527,00 \$
Ville de Chambly	278 235,00 \$
Ville de Chandler	386 283,00 \$
Ville de Chapais	28 657,00 \$
Ville de Charlemagne	10 811,00 \$
Ville de Châteauguay	1 308 744,00 \$
Ville de Chibougamau	271 866,00 \$
Ville de Clermont	53 648,00 \$
Ville de Coaticook	111 237,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Contrecoeur	29 950,00 \$
Ville de Cookshire-Eaton	5 916,00 \$
Ville de Cookshire-Eaton(Agglomération)	86,00 \$
Ville de Coteau-du-Lac	43 545,00 \$
Ville de Côte-Saint-Luc	332 029,00 \$
Ville de Cowansville	288 394,00 \$
Ville de Danville	1 497,00 \$
Ville de Daveluyville	4 089,00 \$
Ville de Dégellis	9 252,00 \$
Ville de Delson	14 147,00 \$
Ville de Deux-Montagnes	6 979,00 \$
Ville de Disraeli	74 514,00 \$
Ville de Dolbeau-Mistassini	478 698,00 \$
Ville de Dollard-des-Ormeaux	2 163,00 \$
Ville de Donnacona	159 799,00 \$
Ville de Dorval	58 980,00 \$
Ville de Drummondville	665 943,00 \$
Ville de Farnham	69 460,00 \$
Ville de Fermont	37 974,00 \$
Ville de Forestville	100 982,00 \$
Ville de Gaspé	560 945,00 \$
Ville de Gatineau	2 726 238,00 \$
Ville de Gracefield	21 439,00 \$
Ville de Granby	405 123,00 \$
Ville de Grande-Rivière	7 805,00 \$
Ville de Hudson	4 954,00 \$
Ville de Huntingdon	54 123,00 \$
Ville de Joliette	299 123,00 \$
Ville de Kirkland	21 141,00 \$
Ville de La Malbaie	256 755,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de La Pocatière	173 346,00 \$
Ville de La Prairie	59 911,00 \$
Ville de La Sarre	232 611,00 \$
Ville de La Tuque	399 187,00 \$
Ville de La Tuque (Agglomération)	17 218,00 \$
Ville de Lac-Brome	5 511,00 \$
Ville de Lachute	302 455,00 \$
Ville de Lac-Mégantic	321 365,00 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	13 563,00 \$
Ville de L'Assomption	26 205,00 \$
Ville de Laval	3 123 913,00 \$
Ville de Lavaltrie	13 449,00 \$
Ville de Lebel-sur-Quévillon	51 968,00 \$
Ville de L'Épiphanie	14 354,00 \$
Ville de Lévis	1 414 905,00 \$
Ville de L'Île-Perrot	53 260,00 \$
Ville de Longueuil	3 346 434,00 \$
Ville de Lorraine	14 282,00 \$
Ville de Louiseville	215 100,00 \$
Ville de Macamic	170 022,00 \$
Ville de Magog	207 646,00 \$
Ville de Malartic	153 140,00 \$
Ville de Maniwaki	232 535,00 \$
Ville de Marieville	125 616,00 \$
Ville de Mascouche	52 848,00 \$
Ville de Matagami	96 767,00 \$
Ville de Matane	477 128,00 \$
Ville de Mercier	8 543,00 \$
Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	131 226,00 \$
Ville de Mirabel	48 633,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Mont-Joli	602 336,00 \$
Ville de Mont-Laurier	220 803,00 \$
Ville de Mont-Laurier (Agglomération)	3 572,00 \$
Ville de Montmagny	423 547,00 \$
Ville de Montréal	14 866 088,00 \$
Ville de Montréal (Agglomération)	19 723 120,00 \$
Ville de Montréal-Ouest	495,00 \$
Ville de Mont-Saint-Hilaire	21 906,00 \$
Ville de Mont-Tremblant	17 326,00 \$
Ville de Mont-Tremblant (Agglomération)	11 643,00 \$
Ville de Murdochville	14 440,00 \$
Ville de Neuville	4 788,00 \$
Ville de New Richmond	4 813,00 \$
Ville de Nicolet	229 848,00 \$
Ville de Normandin	62 379,00 \$
Ville de Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot	16 877,00 \$
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	4 552,00 \$
Ville de Notre-Dame-du-Lac	215 088,00 \$
Ville de Paspébiac	47 310,00 \$
Ville de Pincourt	17 885,00 \$
Ville de Plessisville	108 028,00 \$
Ville de Pohénégamook	42 379,00 \$
Ville de Pointe-Claire	258 622,00 \$
Ville de Pont-Rouge	23 612,00 \$
Ville de Port-Cartier	269 094,00 \$
Ville de Prévost	22 577,00 \$
Ville de Princeville	10 362,00 \$
Ville de Québec	16 053 431,00 \$
Ville de Québec (Agglomération)	597 142,00 \$
Ville de Repentigny	681 302,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Richelieu	27 981,00 \$
Ville de Richmond	57 717,00 \$
Ville de Rimouski	1 241 346,00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	544 714,00 \$
Ville de Rivière-Rouge	334 453,00 \$
Ville de Rivière-Rouge (Agglomération)	83 816,00 \$
Ville de Roberval	1 009 891,00 \$
Ville de Rosemère	69 129,00 \$
Ville de Rouyn-Noranda	1 096 681,00 \$
Ville de Saguenay	2 856 392,00 \$
Ville de Saint-Basile-le-Grand	16 586,00 \$
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	120 187,00 \$
Ville de Saint-Césaire	23 566,00 \$
Ville de Saint-Constant	32 996,00 \$
Ville de Sainte-Adèle	18 881,00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	373 035,00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Agglomération)	150 703,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	453 465,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	18 945,00 \$
Ville de Sainte-Catherine	14 654,00 \$
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4 810,00 \$
Ville de Sainte-Julie	39 115,00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	33 766,00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Agglomération)	1 130,00 \$
Ville de Sainte-Marie	208 506,00 \$
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	12 562,00 \$
Ville de Sainte-Thérèse	196 976,00 \$
Ville de Saint-Eustache	525 537,00 \$
Ville de Saint-Félicien	42 351,00 \$
Ville de Saint-Gabriel	64 648,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Saint-Georges	519 956,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	1 584 770,00 \$
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	797 524,00 \$
Ville de Saint-Jérôme	1 049 071,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	26 943,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	4 625,00 \$
Ville de Saint-Lambert	69 587,00 \$
Ville de Saint-Lazare	3 137,00 \$
Ville de Saint-Lin-Laurentides	90 833,00 \$
Ville de Saint-Marc-des-Carières	86 842,00 \$
Ville de Saint-Pamphile	17 693,00 \$
Ville de Saint-Pascal	24 003,00 \$
Ville de Saint-Pie	6 853,00 \$
Ville de Saint-Raymond	194 437,00 \$
Ville de Saint-Rémi	47 900,00 \$
Ville de Saint-Tite	39 310,00 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	876 833,00 \$
Ville de Senneterre	62 187,00 \$
Ville de Sept-Iles	400 321,00 \$
Ville de Shawinigan	1 164 656,00 \$
Ville de Sherbrooke	3 954 788,00 \$
Ville de Sorel-Tracy	699 370,00 \$
Ville de Stanstead	3 720,00 \$
Ville de St-Augustin-de-Desmaures	20 434,00 \$
Ville de Sutton	37 309,00 \$
Ville de Témiscaming	41 502,00 \$
Ville de Terrebonne	1 900 650,00 \$
Ville de Thetford Mines	643 794,00 \$
Ville de Thurso	7 757,00 \$
Ville de Trois-Pistoles	175 183,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Trois-Rivières	2 856 557,00 \$
Ville de Valcourt	57 902,00 \$
Ville de Val-d'Or	489 238,00 \$
Ville de Varennes	100 656,00 \$
Ville de Vaudreuil-Dorion	85 238,00 \$
Ville de Victoriaville	693 366,00 \$
Ville de Ville-Marie	75 568,00 \$
Ville de Warwick	26 758,00 \$
Ville de Waterloo	27 392,00 \$
Ville de Westmount	126 016,00 \$
Ville de Windsor	64 011,00 \$
Ville d'East Angus	36 004,00 \$
Ville d'Otterburn Park	16 565,00 \$
<b>Total au 12 mars 2009</b>	<b>114 476 147,00 \$</b>

PAIEMENT TENANT LIÉU DE TAXES À L'ÉGARD DES IMMEUBLES DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

25 C

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Canton d'Amherst	2 492,00 \$
Canton d'Arundel	2 595,00 \$
Canton de Clermont	1 013,00 \$
Canton de Cleveland	3 752,00 \$
Canton de Cloridorme	4 951,00 \$
Canton de Godmanchester	27,00 \$
Canton de Gore	3 748,00 \$
Canton de Guérin	1 062,00 \$
Canton de Ham-Nord	3 297,00 \$
Canton de Hinchinbrooke	123,00 \$
Canton de Landrienne	3 633,00 \$
Canton de Launay	1 166,00 \$
Canton de Low	1 091,00 \$
Canton de Natashquan	12 491,00 \$
Canton de Nédélec	2 074,00 \$
Canton de Polton	2 804,00 \$
Canton de Saint-Camille	985,00 \$
Canton de Sainte-Cécile-de-Milton	4 563,00 \$
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	1 537,00 \$
Canton de Saint-Godefroi	354,00 \$
Canton de Saint-Valérien-de-Milton	5 085,00 \$
Canton de Shefford	24,00 \$
Canton de Stratford	2 580,00 \$
Canton de Trécesson	1 365,00 \$
Cantons-Unis de Latulipe-et-Gaboury	5 832,00 \$
Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury	11 174,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	14 338,00 \$
M.R.C. de La Matapédia	462,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
M.R.C. de Manicouagan	1 091,00 \$
M.R.C. de Matawinie	12 155,00 \$
Municipalité d'Adstock	3 569,00 \$
Municipalité d'Aganish	3 445,00 \$
Municipalité d'Albanel	9 981,00 \$
Municipalité d'Albertville	996,00 \$
Municipalité d'Ange-Gardien	2 843,00 \$
Municipalité d'Armagh	3 084,00 \$
Municipalité d'Ascot Corner	6 059,00 \$
Municipalité d'Aston-Jonction	1 307,00 \$
Municipalité d'Auclair	2 401,00 \$
Municipalité d'Audet	1 821,00 \$
Municipalité d'Austin	20 411,00 \$
Municipalité d'Authier-Nord	1 341,00 \$
Municipalité de Baie-des-Sables	2 529,00 \$
Municipalité de Baie-du-Febvre	3 120,00 \$
Municipalité de Baie-James	4 886,00 \$
Municipalité de Baie-Johan-Beetz	1 723,00 \$
Municipalité de Baie-Sainte-Catherine	2 101,00 \$
Municipalité de Barraute	30 239,00 \$
Municipalité de Batiscan	1 225,00 \$
Municipalité de Béarn	2 467,00 \$
Municipalité de Beaulac-Garthby	2 414,00 \$
Municipalité de Beaumont	5 178,00 \$
Municipalité de Bégin	4 758,00 \$
Municipalité de Berry	953,00 \$
Municipalité de Berthier-sur-Mer	3 000,00 \$
Municipalité de Biencourt	1 795,00 \$
Municipalité de Blanc-Sablon	33 272,00 \$
Municipalité de Blue Sea	667,00 \$
Municipalité de Boischatel	10 870,00 \$
Municipalité de Bois-Franc	1 495,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Bolton-Est	1 214,00 \$
Municipalité de Bonne-Espérance	24 664,00 \$
Municipalité de Bonsecours	1 426,00 \$
Municipalité de Bouchette	1 640,00 \$
Municipalité de Brigham	3,00 \$
Municipalité de Bury	1 226,00 \$
Municipalité de Cacouna	8 593,00 \$
Municipalité de Campbell's Bay	22 528,00 \$
Municipalité de Cantley	17 883,00 \$
Municipalité de Caplan	4 566,00 \$
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	9 051,00 \$
Municipalité de Cayamant	477,00 \$
Municipalité de Chambord	6 727,00 \$
Municipalité de Champlain	2 445,00 \$
Municipalité de Charette	4 257,00 \$
Municipalité de Chelsea	13 688,00 \$
Municipalité de Chénéville	4 280,00 \$
Municipalité de Chertsey	10 109,00 \$
Municipalité de Chesterville	2 434,00 \$
Municipalité de Chute-Saint-Philippe	709,00 \$
Municipalité de Clarendon	23,00 \$
Municipalité de Colombier	9 722,00 \$
Municipalité de Compton	13 538,00 \$
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	39 051,00 \$
Municipalité de Crabtree	7 068,00 \$
Municipalité de Déléage	1 279,00 \$
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	5 910,00 \$
Municipalité de Deschambault-Grondines	3 029,00 \$
Municipalité de Dixville	2 055,00 \$
Municipalité de Dosquet	1 824,00 \$
Municipalité de Dudswell	1 521,00 \$
Municipalité de Dupuy	2 107,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Durham-Sud	994,00 \$
Municipalité de Ferland-et-Boileau	2 282,00 \$
Municipalité de Ferme-Neuve	7 139,00 \$
Municipalité de Frampton	2 278,00 \$
Municipalité de Franklin	2 596,00 \$
Municipalité de Franquelin	2 765,00 \$
Municipalité de Frelighsburg	2 170,00 \$
Municipalité de Fugèreville	1 476,00 \$
Municipalité de Gallichan	71,00 \$
Municipalité de Girardville	7 669,00 \$
Municipalité de Grande-Vallée	27 912,00 \$
Municipalité de Grand-Remous	1 187,00 \$
Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge	16 348,00 \$
Municipalité de Gros-Mécatina	13 340,00 \$
Municipalité de Grosse-Île	5 875,00 \$
Municipalité de Grosses-Roches	3 279,00 \$
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	50 820,00 \$
Municipalité de Hébertville	25 458,00 \$
Municipalité de Honfleur	2 391,00 \$
Municipalité de Hope Town	703,00 \$
Municipalité de Huberdeau	1 394,00 \$
Municipalité de Kamouraska	1 357,00 \$
Municipalité de Kazabazua	1 177,00 \$
Municipalité de Kiamika	912,00 \$
Municipalité de La Corne	1 153,00 \$
Municipalité de La Minerve	1 809,00 \$
Municipalité de La Morandière	2 318,00 \$
Municipalité de La Motte	963,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Moïse	1 479,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre	2 075,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Élisabeth	1 820,00 \$
Municipalité de la Paroisse de Saint-Léon-de-Standon	3 917,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de la Paroisse Saint-Jean-de-Cherbourg	1 151,00 \$
Municipalité de La Patrie	13 322,00 \$
Municipalité de La Pêche	23 191,00 \$
Municipalité de La Reine	26,00 \$
Municipalité de Labelle	3 506,00 \$
Municipalité de Labrecque	7 629,00 \$
Municipalité de Lac-au-Saumon	4 580,00 \$
Municipalité de Lac-Beauport	13 946,00 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	6 590,00 \$
Municipalité de Lac-des-Aigles	4 169,00 \$
Municipalité de Lac-des-Écorces	3 294,00 \$
Municipalité de Lac-Drolet	2 447,00 \$
Municipalité de Lac-Etchemin	11 382,00 \$
Municipalité de Lacolle	5 424,00 \$
Municipalité de Lac-Sainte-Marie	1 006,00 \$
Municipalité de Lac-Supérieur	1 284,00 \$
Municipalité de Laforce	1 383,00 \$
Municipalité de Lamarche	3 657,00 \$
Municipalité de Lambton	3 798,00 \$
Municipalité de L'Ange-Gardien	5 725,00 \$
Municipalité de Lanoraie	8 225,00 \$
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	17 555,00 \$
Municipalité de Larouche	8 834,00 \$
Municipalité de L'Ascension	2 116,00 \$
Municipalité de Laurierville	3 389,00 \$
Municipalité de L'Avenir	760,00 \$
Municipalité de Laverlochère	1 573,00 \$
Municipalité de Leclercville	630,00 \$
Municipalité de Lejeune	1 214,00 \$
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	7 154,00 \$
Municipalité de l'Île-de-Grand	1 326,00 \$
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes	6 712,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de L'Isle-aux-Coudres	9 138,00 \$
Municipalité de L'Islet	26 927,00 \$
Municipalité de L'Isle-Verte	8 802,00 \$
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	10 085,00 \$
Municipalité de Longue-Rive	5 984,00 \$
Municipalité de Lorrainville	33 941,00 \$
Municipalité de Lotbinière	950,00 \$
Municipalité de Lyster	2 008,00 \$
Municipalité de Mandeville	2 388,00 \$
Municipalité de Manseau	3 280,00 \$
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract	17 706,00 \$
Municipalité de Maria	18 640,00 \$
Municipalité de Martinville	1 268,00 \$
Municipalité de Maskinongé	2 601,00 \$
Municipalité de McMasterville	67 878,00 \$
Municipalité de Messines	935,00 \$
Municipalité de Moffet	1 206,00 \$
Municipalité de Mont-Carmel	1 564,00 \$
Municipalité de Montcerf-Lytton	1 631,00 \$
Municipalité de Montebello	7 031,00 \$
Municipalité de Mont-Saint-Grégoire	3 291,00 \$
Municipalité de Mont-Saint-Michel	980,00 \$
Municipalité de Morin-Heights	3 670,00 \$
Municipalité de Namur	2 489,00 \$
Municipalité de Nantes	2 029,00 \$
Municipalité de New Carlisle	11 777,00 \$
Municipalité de Nominougue	1 539,00 \$
Municipalité de Normétal	8 456,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours	17 172,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci	400,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix	1 487,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette	4 731,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	7,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes	4 530,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	4 594,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	850,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois	1 544,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-des-Monts	3 264,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	1 425,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Nord	27 577,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	3 421,00 \$
Municipalité de Nouvelle	5 552,00 \$
Municipalité de Padoue	2 620,00 \$
Municipalité de Palmarolle	5 256,00 \$
Municipalité de Papineauville	68 910,00 \$
Municipalité de Péribonka	1 857,00 \$
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	2 909,00 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	5 888,00 \$
Municipalité de Pierreville	6 399,00 \$
Municipalité de Plaisance	2 347,00 \$
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	9 162,00 \$
Municipalité de Pointe-Calumet	22 585,00 \$
Municipalité de Pontiac	7 617,00 \$
Municipalité de Port-Daniel-Gascons	13 202,00 \$
Municipalité de Portneuf-sur-Mer	8 274,00 \$
Municipalité de Poularies	2 415,00 \$
Municipalité de Preissac	921,00 \$
Municipalité de Racine	1 081,00 \$
Municipalité de Rapide-Daniseur	19 085,00 \$
Municipalité de Rawdon	73 429,00 \$
Municipalité de Rigaud	75 544,00 \$
Municipalité de Ripon	2 498,00 \$
Municipalité de Rivière-à-Pierre	3 909,00 \$
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	7 407,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Rivière-Beaudette	840,00 \$
Municipalité de Rivière-Bleue	10 250,00 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	4 583,00 \$
Municipalité de Rivière-Héva	1 110,00 \$
Municipalité de Rivière-Ouelle	3 311,00 \$
Municipalité de Rivière-Saint-Jean	3 908,00 \$
Municipalité de Roquemaure	1 322,00 \$
Municipalité de Rougemont	4 872,00 \$
Municipalité de Roxton Pond	6 395,00 \$
Municipalité de Sacré-Coeur	5 295,00 \$
Municipalité de Saint-Adalbert	2 424,00 \$
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	38,00 \$
Municipalité de Saint-Adrien	1 568,00 \$
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande	6,00 \$
Municipalité de Saint-Agapit	50 949,00 \$
Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs	2 108,00 \$
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	1 005,00 \$
Municipalité de Saint-Alban	1 632,00 \$
Municipalité de Saint-Albert	1 738,00 \$
Municipalité de Saint-Alexandre	5 415,00 \$
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	4 375,00 \$
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	2 362,00 \$
Municipalité de Saint-Alphonse	2 953,00 \$
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez	4 121,00 \$
Municipalité de Saint-Amable	48 895,00 \$
Municipalité de Saint-Ambroise	15 890,00 \$
Municipalité de Saint-André	2 665,00 \$
Municipalité de Saint-André-Avellin	3 383,00 \$
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	4 125,00 \$
Municipalité de Saint-Anselme	49 263,00 \$
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly	2 410,00 \$
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu	4 840,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Apollinaire	9 238,00 \$
Municipalité de Saint-Armand	1 037,00 \$
Municipalité de Saint-Athanase	998,00 \$
Municipalité de Saint-Aubert	1 504,00 \$
Municipalité de Saint-Augustin	16 297,00 \$
Municipalité de Saint-Barnabé-Sud	1 128,00 \$
Municipalité de Saint-Benjamin	1 625,00 \$
Municipalité de Saint-Benoît-Labre	3 233,00 \$
Municipalité de Saint-Bernard	4 025,00 \$
Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville	861,00 \$
Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu	3 672,00 \$
Municipalité de Saint-Bonaventure	1 094,00 \$
Municipalité de Saint-Boniface	641,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno	11 443,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues	2 892,00 \$
Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska	531,00 \$
Municipalité de Saint-Calixte	20 853,00 \$
Municipalité de Saint-Casimir	9 097,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-Borromée	12 106,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	25 655,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	4 438,00 \$
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	1 794,00 \$
Municipalité de Saint-Chrysostome	8 873,00 \$
Municipalité de Saint-Claude	1 915,00 \$
Municipalité de Saint-Côme-Linière	7 035,00 \$
Municipalité de Saint-Cuthbert	2 801,00 \$
Municipalité de Saint-Cyprien	3 385,00 \$
Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover	5 721,00 \$
Municipalité de Saint-Damase	5 739,00 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	2 671,00 \$
Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu	4 074,00 \$
Municipalité de Saint-Dominique	2 499,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire	1 265,00 \$
Municipalité de Saint-Donat	6 979,00 \$
Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	2 323,00 \$
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérid	3 210,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne de-la-Rochelle	1 344,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	3 226,00 \$
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	1 856,00 \$
Municipalité de Sainte-Auréli	1 382,00 \$
Municipalité de Sainte-Béatrix	2 578,00 \$
Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville	4 830,00 \$
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	11 724,00 \$
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	1 880,00 \$
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton	1 789,00 \$
Municipalité de Sainte-Claire	9 131,00 \$
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	2 327,00 \$
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton	2 165,00 \$
Municipalité de Sainte-Croix	41 516,00 \$
Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines	1 993,00 \$
Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	27,00 \$
Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie	1 995,00 \$
Municipalité de Sainte-Eulalie	2 356,00 \$
Municipalité de Sainte-Félicité	7 163,00 \$
Municipalité de Sainte-Florence	862,00 \$
Municipalité de Sainte-Françoise	1 619,00 \$
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	2 453,00 \$
Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville	1 589,00 \$
Municipalité de Sainte-Hedwidge	1 337,00 \$
Municipalité de Sainte-Hélène	2 863,00 \$
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	2 042,00 \$
Municipalité de Sainte-Julienne	78 891,00 \$
Municipalité de Sainte-Justine	22 081,00 \$
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	1 824,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Sainte-Luce	9 131,00 \$
Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard	2 431,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar	6 661,00 \$
Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata	726,00 \$
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare	1 570,00 \$
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford	1 335,00 \$
Municipalité de Sainte-Marthe	1 709,00 \$
Municipalité de Sainte-Martine	7 497,00 \$
Municipalité de Sainte-Mélanie	4 218,00 \$
Municipalité de Sainte-Monique	7 209,00 \$
Municipalité de Sainte-Paule	1 853,00 \$
Municipalité de Sainte-Perpétue	3 920,00 \$
Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce	5 650,00 \$
Municipalité de Saint-Éphane	2 796,00 \$
Municipalité de Sainte-Rita	3 663,00 \$
Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford	1 948,00 \$
Municipalité de Sainte-Sophie	19 881,00 \$
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax	1 626,00 \$
Municipalité de Saint-Esprit	5 308,00 \$
Municipalité de Sainte-Thècle	6 254,00 \$
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	5 577,00 \$
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	1 001,00 \$
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois	1 382,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène	800,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay	2 721,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues	1 766,00 \$
Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth	2 078,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier	2 357,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey	1 766,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	61 285,00 \$
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	3 955,00 \$
Municipalité de Saint-Ferdinand	4 921,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	5 063,00 \$
Municipalité de Saint-Flavien	1 436,00 \$
Municipalité de Saint-François-d'Assise	3 145,00 \$
Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	6 550,00 \$
Municipalité de Saint-François-de-Sales	8 131,00 \$
Municipalité de Saint-François-du-Lac	5 698,00 \$
Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger	1 194,00 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	5 662,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	3 799,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	10 134,00 \$
Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant	2 095,00 \$
Municipalité de Saint-Gédéon	4 848,00 \$
Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce	4 414,00 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville	2 615,00 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	2 367,00 \$
Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham	6 886,00 \$
Municipalité de Saint-Gervais	11 552,00 \$
Municipalité de Saint-Guillaume	2 260,00 \$
Municipalité de Saint-Guy	5,00 \$
Municipalité de Saint-Henri	16 957,00 \$
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	2 699,00 \$
Municipalité de Saint-Herménégilde	1,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré	65 875,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley	3 017,00 \$
Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata	3 670,00 \$
Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6 024,00 \$
Municipalité de Saint-Hugues	1 903,00 \$
Municipalité de Saint-Isidore	3 395,00 \$
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	3 085,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques	37 300,00 \$
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	1 503,00 \$
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly	1 978,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Jean-Baptiste	7 074,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu	7 932,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	5 559,00 \$
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	6 749,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	3 224,00 \$
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	7 896,00 \$
Municipalité de Saint-Jude	2 759,00 \$
Municipalité de Saint-Just-de-Bretonnières	3 064,00 \$
Municipalité de Saint-Juste-du-Lac	4 068,00 \$
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	2 740,00 \$
Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse	3 326,00 \$
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	31 618,00 \$
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	2 087,00 \$
Municipalité de Saint-Liboire	4 204,00 \$
Municipalité de Saint-Ludger	1 851,00 \$
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	1 779,00 \$
Municipalité de Saint-Magloire	4 713,00 \$
Municipalité de Saint-Malo	1 583,00 \$
Municipalité de Saint-Marcel	3 202,00 \$
Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu	2 549,00 \$
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu	3 084,00 \$
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	8 533,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu	2 601,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	700,00 \$
Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	1 384,00 \$
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	20 067,00 \$
Municipalité de Saint-Médard	1 284,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	13 514,00 \$
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	9 219,00 \$
Municipalité de Saint-Nazaire	8 126,00 \$
Municipalité de Saint-Pacôme	5 028,00 \$
Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage	4 625,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Paul	8 110,00 \$
Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy	18 717,00 \$
Municipalité de Saint-Paulin	5 553,00 \$
Municipalité de Saint-Philippe	7 671,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	2 726,00 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	29 267,00 \$
Municipalité de Saint-Placide	4 155,00 \$
Municipalité de Saint-Polycarpe	36 649,00 \$
Municipalité de Saint-Prime	10 831,00 \$
Municipalité de Saint-Prosper	50 096,00 \$
Municipalité de Saint-Raphaël	9 141,00 \$
Municipalité de Saint-René-de-Matane	7 019,00 \$
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	2 178,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	50 286,00 \$
Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	2 429,00 \$
Municipalité de Saint-Romain	4 259,00 \$
Municipalité de Saint-Sébastien	2 763,00 \$
Municipalité de Saint-Siméon	4 743,00 \$
Municipalité de Saint-Stanislas	3 747,00 \$
Municipalité de Saint-Sylvère	1 945,00 \$
Municipalité de Saint-Sylvestre	2 491,00 \$
Municipalité de Saint-Théophile	1 341,00 \$
Municipalité de Saint-Thomas	4 055,00 \$
Municipalité de Saint-Thomas-Didyme	2 650,00 \$
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	9 315,00 \$
Municipalité de Saint-Ubalde	3 202,00 \$
Municipalité de Saint-Ulric	4 698,00 \$
Municipalité de Saint-Urbain-Premier	1 996,00 \$
Municipalité de Saint-Valère	2 075,00 \$
Municipalité de Saint-Vallier	2 930,00 \$
Municipalité de Saint-Vianney	1 941,00 \$
Municipalité de Saint-Victor	8 147,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Wenceslas	3 238,00 \$
Municipalité de Saint-Zacharie	4 544,00 \$
Municipalité de Saint-Zénon	1 275,00 \$
Municipalité de Sayabec	16 191,00 \$
Municipalité de Scott	4 503,00 \$
Municipalité de Shannon	18 797,00 \$
Municipalité de Shawville	34 170,00 \$
Municipalité de Stoke	5 784,00 \$
Municipalité de Stornoway	1 608,00 \$
Municipalité de Taschereau	2 760,00 \$
Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	5 968,00 \$
Municipalité de Tingwick	1 954,00 \$
Municipalité de Tourville	1 154,00 \$
Municipalité de Val-Alain	1 968,00 \$
Municipalité de Val-Brillant	3 860,00 \$
Municipalité de Val-des-Bois	1 076,00 \$
Municipalité de Val-des-Monts	20 259,00 \$
Municipalité de Vallée-Jonction	3 893,00 \$
Municipalité de Verchères	9 546,00 \$
Municipalité de Villeroy	773,00 \$
Municipalité de Weedon	4 225,00 \$
Municipalité de Wickham	4 569,00 \$
Municipalité de Wotton	2 563,00 \$
Municipalité de Yamachiche	6 081,00 \$
Municipalité de Yamaska	3 790,00 \$
Municipalité d'East Broughton	378,00 \$
Municipalité d'East Hereford	560,00 \$
Municipalité d'Eastman	2 630,00 \$
Municipalité d'Entrelacs	962,00 \$
Municipalité des Bergeronnes	44 084,00 \$
Municipalité des Cèdres	12 516,00 \$
Municipalité des Coteaux	8 060,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité des Éboulements	2 690,00 \$
Municipalité des Escoumins	8 047,00 \$
Municipalité des Hauteurs	1 923,00 \$
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (Agglomération)	83 067,00 \$
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	89 717,00 \$
Municipalité des Méchins	5 390,00 \$
Municipalité d'Escuminac	1 877,00 \$
Municipalité d'Esprit-Saint	1 189,00 \$
Municipalité d'Henryville	2 104,00 \$
Municipalité d'Inverness	2 708,00 \$
Municipalité d'Oka	28 513,00 \$
Municipalité d'Ormstown	41 428,00 \$
Municipalité d'Otter Lake	1 547,00 \$
Municipalité du Bic	12 696,00 \$
Municipalité du Village de Price	8 946,00 \$
Municipalité d'Upton	2 777,00 \$
Municipalité Saint-Pierre-de-l'Ile-d'Orléans	4 701,00 \$
Paroisse de Courcelles	2 430,00 \$
Paroisse de Hérouxville	2 494,00 \$
Paroisse de La Doré	8 308,00 \$
Paroisse de La Durantaye	3 543,00 \$
Paroisse de La Présentation	2 177,00 \$
Paroisse de La Rédemption	2 388,00 \$
Paroisse de Lac-aux-Sables	4 282,00 \$
Paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	6 144,00 \$
Paroisse de Matapédia	36 593,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	2 382,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-de-Lourds	1 344,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	2 433,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-de-Stanbridge	1 492,00 \$
Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	6 155,00 \$
Paroisse de Packington	3 718,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Parisville	1 073,00 \$
Paroisse de Plessisville	2 484,00 \$
Paroisse de Ragueneau	17 554,00 \$
Paroisse de Saint-Adelme	2 785,00 \$
Paroisse de Saint-Adelphe	4 250,00 \$
Paroisse de Saint-Alexis-des-Monts	9 206,00 \$
Paroisse de Saint-Alphonse	5 490,00 \$
Paroisse de Saint-Ambroise-de-Kildare	5 279,00 \$
Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	8 192,00 \$
Paroisse de Saint-Anicet	2 662,00 \$
Paroisse de Saint-Antonin	10 060,00 \$
Paroisse de Saint-Arsène	6 445,00 \$
Paroisse de Saint-Augustin	5 182,00 \$
Paroisse de Saint-Augustin-de-Woburn	2 830,00 \$
Paroisse de Saint-Barnabé	865,00 \$
Paroisse de Saint-Barthélemy	4 076,00 \$
Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle	1 666,00 \$
Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis	5 476,00 \$
Paroisse de Saint-Charles-Garnier	1 738,00 \$
Paroisse de Saint-Clément	1 805,00 \$
Paroisse de Saint-Colomban	38 676,00 \$
Paroisse de Saint-Côme	1 535,00 \$
Paroisse de Saint-Cyprien	1 534,00 \$
Paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard	1 998,00 \$
Paroisse de Saint-Damase	1 188,00 \$
Paroisse de Saint-Damien	2 611,00 \$
Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	54 570,00 \$
Paroisse de Saint-David	2 275,00 \$
Paroisse de Saint-Denis	1 458,00 \$
Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	5 098,00 \$
Paroisse de Saint-Didace	1 095,00 \$
Paroisse de Saint-Donat	4 060,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir	3 506,00 \$
Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois	4 641,00 \$
Paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel	6 999,00 \$
Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton	2 530,00 \$
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	1 207,00 \$
Paroisse de Sainte-Cécile-de-Lévrard	2 257,00 \$
Paroisse de Sainte-Christine	1 346,00 \$
Paroisse de Sainte-Clotilde-de-Châteauguay	3 205,00 \$
Paroisse de Saint-Édouard	1 209,00 \$
Paroisse de Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 892,00 \$
Paroisse de Sainte-Françoise	1 974,00 \$
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	25 121,00 \$
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier	3 969,00 \$
Paroisse de Sainte-Hélène-de-Mancebourg	1 299,00 \$
Paroisse de Sainte-Hénédine	1 808,00 \$
Paroisse de Sainte-Irène	677,00 \$
Paroisse de Sainte-Jeanne-d'Arc	2 548,00 \$
Paroisse de Sainte-Justine-de-Newton	1 488,00 \$
Paroisse de Saint-Éloi	2 009,00 \$
Paroisse de Sainte-Louise	2 153,00 \$
Paroisse de Sainte-Marguerite	3 089,00 \$
Paroisse de Sainte-Marie-Salomé	1 589,00 \$
Paroisse de Sainte-Perpétue	1 501,00 \$
Paroisse de Sainte-Rose-du-Nord	2 741,00 \$
Paroisse de Sainte-Sophie-de-Lévrard	3 158,00 \$
Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	8 225,00 \$
Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	849,00 \$
Paroisse de Sainte-Ursule	3 224,00 \$
Paroisse de Saint-Eusèbe	1 602,00 \$
Paroisse de Sainte-Victoire-de-Sorel	1 634,00 \$
Paroisse de Saint-Fabien	5 023,00 \$
Paroisse de Saint-Fabien-de-Panet	3 427,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton	2 602,00 \$
Paroisse de Saint-Frédéric	2 007,00 \$
Paroisse de Saint-Gabriel-de-Brandon	13 158,00 \$
Paroisse de Saint-Gilles	705,00 \$
Paroisse de Saint-Hilarion	2 622,00 \$
Paroisse de Saint-Hippolyte	15 066,00 \$
Paroisse de Saint-Ignace-de-Loyola	1 436,00 \$
Paroisse de Saint-Irénée	1 690,00 \$
Paroisse de Saint-Isidore	4 520,00 \$
Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur	2 348,00 \$
Paroisse de Saint-Joachim	3 012,00 \$
Paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford	1 631,00 \$
Paroisse de Saint-Joseph-de-Kamouraska	1 171,00 \$
Paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage	8 647,00 \$
Paroisse de Saint-Justin	2 614,00 \$
Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon	9 282,00 \$
Paroisse de Saint-Léandre	2 419,00 \$
Paroisse de Saint-Léon-le-Grand	6 352,00 \$
Paroisse de Saint-Liguori	1 709,00 \$
Paroisse de Saint-Louis	1 353,00 \$
Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague	3 184,00 \$
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	5 454,00 \$
Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	4 069,00 \$
Paroisse de Saint-Malachie	2 799,00 \$
Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery	1 472,00 \$
Paroisse de Saint-Marc-du-Lac-Long	1 757,00 \$
Paroisse de Saint-Martin	37 902,00 \$
Paroisse de Saint-Mathieu-de-Rioux	1 259,00 \$
Paroisse de Saint-Maurice	5 830,00 \$
Paroisse de Saint-Michel	2 828,00 \$
Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec	38 678,00 \$
Paroisse de Saint-Modeste	2 905,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Narcisse	4 521,00 \$
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 908,00 \$
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski	5 030,00 \$
Paroisse de Saint-Nazaire-d'Acton	2 095,00 \$
Paroisse de Saint-Nérée	5 699,00 \$
Paroisse de Saint-Norbert	1 091,00 \$
Paroisse de Saint-Octave-de-Métis	1 639,00 \$
Paroisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne	4 035,00 \$
Paroisse de Saint-Onésime-d'Ixworth	1 041,00 \$
Paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington	3 790,00 \$
Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford	4 025,00 \$
Paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix	1 223,00 \$
Paroisse de Saint-Paul-de-l'Ile-aux-Noix	2 109,00 \$
Paroisse de Saint-Philémon	2 381,00 \$
Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	1 904,00 \$
Paroisse de Saint-Pierre-Baptiste	1 439,00 \$
Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	4 073,00 \$
Paroisse de Saint-Robert	2 303,00 \$
Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac	1 690,00 \$
Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies	1 622,00 \$
Paroisse de Saint-Rosaire	811,00 \$
Paroisse de Saint-Samuel	746,00 \$
Paroisse de Saints-Anges	2 066,00 \$
Paroisse de Saint-Sébastien	1 121,00 \$
Paroisse de Saint-Séverin	3 422,00 \$
Paroisse de Saint-Siméon	3 615,00 \$
Paroisse de Saint-Simon	4 650,00 \$
Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka	2 204,00 \$
Paroisse de Saint-Sulpice	8 121,00 \$
Paroisse de Saint-Télesphore	1 424,00 \$
Paroisse de Saint-Tharcisius	2 131,00 \$
Paroisse de Saint-Théodore-d'Acton	1 961,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Urbain	5 206,00 \$
Paroisse de Saint-Valérien	1 488,00 \$
Paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	931,00 \$
Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval	2 302,00 \$
Village d'Ayer's Cliff	16 201,00 \$
Village de Baie-Trinité	11 243,00 \$
Village de Chute-aux-Outardes	20 962,00 \$
Village de Fort-Coulonge	17 885,00 \$
Village de Godbout	2 654,00 \$
Village de Grenville	12 837,00 \$
Village de Hébertville-Station	5 170,00 \$
Village de Hemmingford	5 962,00 \$
Village de Howick	12 775,00 \$
Village de La Guadeloupe	7 107,00 \$
Village de Laurier-Station	8 963,00 \$
Village de Lawrenceville	777,00 \$
Village de Marsoui	8 097,00 \$
Village de Massueville	4 914,00 \$
Village de Napierville	24 671,00 \$
Village de Norbertville	3 238,00 \$
Village de North Hatley	2 695,00 \$
Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	2 485,00 \$
Village de Pointe-aux-Outardes	7 505,00 \$
Village de Pointe-Lebel	10 227,00 \$
Village de Portage-du-Fort	798,00 \$
Village de Roxton Falls	6 587,00 \$
Village de Saint-Alexis	2 687,00 \$
Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	7 053,00 \$
Village de Saint-Célestin	3 744,00 \$
Village de Sainte-Jeanne-d'Arc	2 761,00 \$
Village de Sainte-Madeleine	8 791,00 \$
Village de Saint-Noël	3 276,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Village de Saint-Zotique	21 496,00 \$
Village de Senneville	90 453,00 \$
Village de Tadoussac	10 211,00 \$
Village de Tring-Jonction	3 199,00 \$
Village de Val-David	10 796,00 \$
Ville d'Acton Vale	55 375,00 \$
Ville d'Alma	618 293,00 \$
Ville d'Amos	218 661,00 \$
Ville d'Amqui	139 942,00 \$
Ville d'Asbestos	84 822,00 \$
Ville de Baie-Comeau	484 837,00 \$
Ville de Baie-D'Urfé	11 170,00 \$
Ville de Baie-Saint-Paul	74 382,00 \$
Ville de Beaconsfield	107 384,00 \$
Ville de Beauceville	73 848,00 \$
Ville de Beauharnois	100 112,00 \$
Ville de Beaupré	36 466,00 \$
Ville de Bécancour	55 852,00 \$
Ville de Bedford	31 060,00 \$
Ville de Belleterre	1 343,00 \$
Ville de Beloeil	132 399,00 \$
Ville de Berthierville	87 931,00 \$
Ville de Blainville	213 964,00 \$
Ville de Boisbriand	167 449,00 \$
Ville de Bois-des-Filion	51 084,00 \$
Ville de Bonaventure	68 997,00 \$
Ville de Boucherville	173 128,00 \$
Ville de Bromont	16 395,00 \$
Ville de Brossard	277 926,00 \$
Ville de Brownsburg-Chatham	9 286,00 \$
Ville de Cabano	76 866,00 \$
Ville de Candiac	46 701,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Cap-Chat	21 775,00 \$
Ville de Cap-Santé	8 620,00 \$
Ville de Carignan	10 021,00 \$
Ville de Carleton-sur-Mer	99 574,00 \$
Ville de Causapscal	54 523,00 \$
Ville de Chambly	92 156,00 \$
Ville de Chandler	94 266,00 \$
Ville de Chapais	46 990,00 \$
Ville de Charlemagne	13 793,00 \$
Ville de Châteauguay	454 496,00 \$
Ville de Château-Richer	12 866,00 \$
Ville de Chibougamau	160 029,00 \$
Ville de Clermont	9 321,00 \$
Ville de Coaticook	98 408,00 \$
Ville de Contrecoeur	8 928,00 \$
Ville de Cookshire-Eaton	10 232,00 \$
Ville de Cookshire-Eaton(Agglomération)	149,00 \$
Ville de Coteau-du-Lac	17 790,00 \$
Ville de Côte-Saint-Luc	130 999,00 \$
Ville de Cowansville	170 323,00 \$
Ville de Danville	8 214,00 \$
Ville de Daveluyville	25 935,00 \$
Ville de Dégelis	67 869,00 \$
Ville de Delson	38 663,00 \$
Ville de Desbiens	4 157,00 \$
Ville de Deux-Montagnes	133 594,00 \$
Ville de Disraeli	54 488,00 \$
Ville de Dolbeau-Mistassini	245 824,00 \$
Ville de Dollard-des-Ormeaux	116 211,00 \$
Ville de Donnacona	128 655,00 \$
Ville de Dorval	69 237,00 \$
Ville de Drummondville	639 019,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Dunham	5 079,00 \$
Ville de Duparquet	3 244,00 \$
Ville de Farnham	67 429,00 \$
Ville de Fermont	56 148,00 \$
Ville de Forestville	52 003,00 \$
Ville de Gaspé	583 082,00 \$
Ville de Gatineau	5 012 899,00 \$
Ville de Gracefield	14 621,00 \$
Ville de Granby	358 278,00 \$
Ville de Grande-Rivière	158 645,00 \$
Ville de Hampstead	18 839,00 \$
Ville de Hudson	30 056,00 \$
Ville de Huntingdon	57 837,00 \$
Ville de Joliette	795 829,00 \$
Ville de Kingsey Falls	7 765,00 \$
Ville de Kirkland	25 131,00 \$
Ville de La Malbaie	158 064,00 \$
Ville de La Pocatière	472 751,00 \$
Ville de La Prairie	200 327,00 \$
Ville de La Sarre	169 195,00 \$
Ville de La Tuque	136 246,00 \$
Ville de La Tuque (Agglomération)	5 921,00 \$
Ville de Lac-Brome	13 939,00 \$
Ville de Lachute	201 518,00 \$
Ville de Lac-Mégantic	120 249,00 \$
Ville de L'Ancienne-Lorette	92 841,00 \$
Ville de L'Assomption	57 158,00 \$
Ville de Laval	3 544 189,00 \$
Ville de Lavaltrie	76 574,00 \$
Ville de Lebel-sur-Quévillon	53 836,00 \$
Ville de L'Épiphanie	22 665,00 \$
Ville de Léry	310,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Lévis	1 864 838,00 \$
Ville de L'Ile-Perrot	62 479,00 \$
Ville de Longueuil	2 658 550,00 \$
Ville de Lorraine	39 648,00 \$
Ville de Louiseville	94 029,00 \$
Ville de Macamic	24 185,00 \$
Ville de Magog	108 982,00 \$
Ville de Malartic	105 342,00 \$
Ville de Maniwaki	138 939,00 \$
Ville de Marieville	63 825,00 \$
Ville de Mascouche	246 656,00 \$
Ville de Matagami	64 549,00 \$
Ville de Matane	582 003,00 \$
Ville de Mercier	26 298,00 \$
Ville de Métabetchouan -Lac-à-la-Croix	57 839,00 \$
Ville de Métis-sur-Mer	3 620,00 \$
Ville de Mirabel	98 813,00 \$
Ville de Mont-Joli	147 285,00 \$
Ville de Mont-Laurier	144 927,00 \$
Ville de Mont-Laurier (Agglomération)	2 529,00 \$
Ville de Montmagny	176 696,00 \$
Ville de Montréal	26 809 451,00 \$
Ville de Montréal (Agglomération)	37 187 287,00 \$
Ville de Montréal Est	4 439,00 \$
Ville de Montréal-Ouest	41 823,00 \$
Ville de Mont-Royal	59 939,00 \$
Ville de Mont-Saint-Hilaire	200 422,00 \$
Ville de Mont-Tremblant	31 260,00 \$
Ville de Mont-Tremblant (Agglomération)	21 008,00 \$
Ville de Murdochville	5 438,00 \$
Ville de Neuville	12 537,00 \$
Ville de New Richmond	28 661,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Nicolet	167 457,00 \$
Ville de Normandin	62 118,00 \$
Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	11 082,00 \$
Ville de Notre-Dame-des-Prairies	10 247,00 \$
Ville de Notre-Dame-du-Lac	9 104,00 \$
Ville de Paspébiac	55 439,00 \$
Ville de Percé	25 082,00 \$
Ville de Pincourt	89 911,00 \$
Ville de Plessisville	118 111,00 \$
Ville de Pohénégamook	61 284,00 \$
Ville de Pointe-Claire	109 642,00 \$
Ville de Pont-Rouge	33 929,00 \$
Ville de Port-Cartier	108 983,00 \$
Ville de Portneuf	8 409,00 \$
Ville de Prévost	26 330,00 \$
Ville de Princeville	26 356,00 \$
Ville de Québec	22 525 698,00 \$
Ville de Québec (Agglomération)	987 145,00 \$
Ville de Repentigny	645 686,00 \$
Ville de Richelieu	7 041,00 \$
Ville de Richmond	42 629,00 \$
Ville de Rimouski	1 942 159,00 \$
Ville de Rivière-du-Loup	685 084,00 \$
Ville de Rivière-Rouge	11 635,00 \$
Ville de Rivière-Rouge (Agglomération)	2 924,00 \$
Ville de Roberval	159 138,00 \$
Ville de Rosemère	129 721,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Rouyn-Noranda	1 245 865,00 \$
Ville de Saguenay	4 289 153,00 \$
Ville de Saint-Basile	4 538,00 \$
Ville de Saint-Basile-le-Grand	35 850,00 \$
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	241 118,00 \$
Ville de Saint-Césaire	45 466,00 \$
Ville de Saint-Constant	105 769,00 \$
Ville de Sainte-Adèle	65 378,00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	95 455,00 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Agglomération)	38 477,00 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	6 703,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	104 062,00 \$
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	85 280,00 \$
Ville de Sainte-Catherine	113 712,00 \$
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	67 106,00 \$
Ville de Sainte-Julie	177 325,00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	6 109,00 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Agglomération)	204,00 \$
Ville de Sainte-Marie	116 275,00 \$
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	71 703,00 \$
Ville de Sainte-Thérèse	842 247,00 \$
Ville de Saint-Eustache	131 852,00 \$
Ville de Saint-Félicien	455 074,00 \$
Ville de Saint-Gabriel	14 633,00 \$
Ville de Saint-Georges	596 736,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	1 793 105,00 \$
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	891 528,00 \$
Ville de Saint-Jérôme	1 022 676,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	52 725,00 \$
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	7 825,00 \$
Ville de Saint-Lambert	462 926,00 \$
Ville de Saint-Lazare	60 014,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Saint-Lin-Laurentides	70 086,00 \$
Ville de Saint-Marc-des-Carières	66 973,00 \$
Ville de Saint-Ours	4 123,00 \$
Ville de Saint-Pamphile	39 513,00 \$
Ville de Saint-Pascal	73 844,00 \$
Ville de Saint-Pie	19 706,00 \$
Ville de Saint-Raymond	75 198,00 \$
Ville de Saint-Rémi	27 448,00 \$
Ville de Saint-Sauveur	9 480,00 \$
Ville de Saint-Tite	41 695,00 \$
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	771 229,00 \$
Ville de Schefferville	7 245,00 \$
Ville de Scotstown	1 832,00 \$
Ville de Senneterre	51 851,00 \$
Ville de Sept-Iles	405 699,00 \$
Ville de Shawinigan	1 009 421,00 \$
Ville de Sherbrooke	6 913 140,00 \$
Ville de Sorel-Tracy	583 381,00 \$
Ville de Stanstead	67 722,00 \$
Ville de St-Augustin-de-Desmaures	473 948,00 \$
Ville de Ste-Anne-de-Bellevue	682 382,00 \$
Ville de Sutton	5 780,00 \$
Ville de Témiscaming	23 730,00 \$
Ville de Terrebonne	879 305,00 \$
Ville de Thetford Mines	775 816,00 \$
Ville de Thurso	13 337,00 \$
Ville de Trois-Pistoles	115 958,00 \$
Ville de Trois-Rivières	4 465 125,00 \$
Ville de Valcourt	25 678,00 \$
Ville de Val-d'Or	388 336,00 \$
Ville de Varennes	222 988,00 \$
Ville de Vaudreuil-Dorion	211 290,00 \$

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Victoriaville	689 855,00 \$
Ville de Ville-Marie	18 050,00 \$
Ville de Warwick	34 961,00 \$
Ville de Waterloo	47 653,00 \$
Ville de Waterville	31 817,00 \$
Ville de Westmount	661 579,00 \$
Ville de Windsor	85 042,00 \$
Ville d'East Angus	81 025,00 \$
Ville d'Otterburn Park	19 002,00 \$
<b>Total au 12 mars 2009</b>	<b>156 369 934,00 \$</b>

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES À L'ÉGARD DES IMMEUBLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

25 D

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Canton d'Amherst	259,00
Canton de Cleveland	358,00
Canton de Cloridorme	66,00
Canton de Godmanchester	8 201,00
Canton de Havelock	331,00
Canton de Potton	273,00
Canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est	225,00
Canton de Roxton	51,00
Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton	447,00
Canton de Shefford	14 710,00
Canton de Stanstead	116,00
Canton de Stratford	413,00
Canton de Trécesson	22 468,00
Canton d'Orford	4 183,00
Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury	25 281,00
M.R.C. d'Antoine-Labelle	17 022,00
M.R.C. de Charlevoix	8 373,00
M.R.C. de Charlevoix-Est	1 679,00
M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	1 695,00
M.R.C. de La Côte-de-Gaspé	419,00
M.R.C. de La Haute-Côte-Nord	1 374,00
M.R.C. de La Haute-Gaspésie	36 340,00
M.R.C. de La Jacques-Cartier	6 592,00
M.R.C. de La Matapédia	656,00
M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau	2 069,00
M.R.C. de Manicouagan	265,00
M.R.C. de Matane	180,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
M.R.C. de Matawinie	6 230,00
M.R.C. de Mékinac	991,00
M.R.C. de Pontiac	314,00
M.R.C. de Portneuf	3 844,00
M.R.C. de Témiscamingue	2 176,00
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	6 999,00
Municipalité d'Adstock	19 102,00
Municipalité d'Aganish	1 063,00
Municipalité d'Ange-Gardien	426,00
Municipalité d'Aston-Jonction	361,00
Municipalité d'Austin	132,00
Municipalité de Baie-du-Febvre	48,00
Municipalité de Baie-James	71 593,00
Municipalité de Batiscan	3 123,00
Municipalité de Beaumont	586,00
Municipalité de Bégin	280,00
Municipalité de Berthier-sur-Mer	681,00
Municipalité de Blanc-Sablon	3 126,00
Municipalité de Boischatel	620,00
Municipalité de Bolton-Ouest	145,00
Municipalité de Bonne-Espérance	130,00
Municipalité de Brigham	228,00
Municipalité de Bury	25,00
Municipalité de Cacouna	542,00
Municipalité de Caplan	1 019,00
Municipalité de Cap-Saint-Ignace	3 253,00
Municipalité de Chambord	300,00
Municipalité de Champlain	1 570,00
Municipalité de Chelsea	13 228,00
Municipalité de Chertsey	1 254,00
Municipalité de Chesterville	120,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Clarendon	11,00
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	63 535,00
Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	86,00
Municipalité de Deschambault-Grondines	40 018,00
Municipalité de Durham-Sud	52,00
Municipalité de Frampton	2 750,00
Municipalité de Grande-Vallée	1 065,00
Municipalité de Gros-Mécatina	4 984,00
Municipalité de Havre-Saint-Pierre	8 191,00
Municipalité de Kiamika	132,00
Municipalité de Kipawa	27 055,00
Municipalité de La Martre	77,00
Municipalité de la paroisse de Notre-Dame des-Sept-Douleurs	4 564,00
Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-de-Standon	46,00
Municipalité de La Patrie	1 028,00
Municipalité de La Pêche	1 454,00
Municipalité de Lac-au-Saumon	5,00
Municipalité de Lac-Bouchette	188,00
Municipalité de Lac-des-Aigles	20,00
Municipalité de Lac-des-Écorces	8 356,00
Municipalité de Lac-Supérieur	11 900,00
Municipalité de Lambton	666,00
Municipalité de L'Ange-Gardien	243,00
Municipalité de Lanoraie	99,00
Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	726,00
Municipalité de L'Ascension	2 661,00
Municipalité de L'Avenir	387,00
Municipalité de Lejeune	712,00
Municipalité de L'Île-d'Anticosti	95 524,00
Municipalité de L'Islet	696,00
Municipalité de Longue-Rive	1 528,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Maria	132,00
Municipalité de Maskinongé	6 652,00
Municipalité de Montcerf-Lytton	460,00
Municipalité de Mont-Saint-Michel	19,00
Municipalité de Morin-Heights	380,00
Municipalité de Nantes	135,00
Municipalité de New Carlisle	260,00
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	330,00
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain	449,00
Municipalité de Notre-Dame-des-Bois	902,00
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus	1 088,00
Municipalité de Notre-Dame-du-Portage	3 264,00
Municipalité de Nouvelle	48 750,00
Municipalité de Padoue	556,00
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François	1 611,00
Municipalité de Petit-Saguenay	2 466,00
Municipalité de Pierreville	873,00
Municipalité de Plaisance	26 618,00
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	3 943,00
Municipalité de Pontiac	605,00
Municipalité de Port-Daniel-Gascons	114,00
Municipalité de Rapide-Danseur	454,00
Municipalité de Rigaud	2 017,00
Municipalité de Rivière-à-Pierre	1 074,00
Municipalité de Rivière-au-Tonnerre	1 590,00
Municipalité de Rivière-Éternité	23 517,00
Municipalité de Roxton Pond	118 547,00
Municipalité de Sacré-Coeur	18 535,00
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard	5,00
Municipalité de Saint-Alban	34,00
Municipalité de Saint-Albert	152,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	155,00
Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia	18,00
Municipalité de Saint-Ambroise	42,00
Municipalité de Saint-André	146,00
Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil	123,00
Municipalité de Saint-Anselme	758,00
Municipalité de Saint-Augustin	18 239,00
Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues	23 358,00
Municipalité de Saint-Casimir	35,00
Municipalité de Saint-Célestin	6 296,00
Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu	64,00
Municipalité de Saint-Claude	1 265,00
Municipalité de Saint-Cuthbert	378,00
Municipalité de Saint-Cyprien	51,00
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici	1 082,00
Municipalité de Sainte-Anne de-la-Rochelle	105,00
Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	1 610,00
Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac	1 090,00
Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	5 595,00
Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton	18,00
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne	30,00
Municipalité de Sainte-Eulalie	1 305,00
Municipalité de Sainte-Hedwidge	1 424,00
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	8 114,00
Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton	64,00
Municipalité de Sainte-Luce	17 705,00
Municipalité de Sainte-Madeleine de la rivière Madeleine	2 009,00
Municipalité de Sainte-Mélanie	13,00
Municipalité de Sainte-Perpétue	393,00
Municipalité de Saint-Épiphane	88,00
Municipalité de Sainte-Sophie	57,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé	119,00
Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois	41,00
Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré	24 926,00
Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	497,00
Municipalité de Saint-Félix-d'Otis	906,00
Municipalité de Saint-Ferdinand	243,00
Municipalité de Saint-François-du-Lac	1 825,00
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski	167,00
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	370,00
Municipalité de Saint-Guillaume	571,00
Municipalité de Saint-Guy	1 302,00
Municipalité de Saint-Henri	3 134,00
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	10 190,00
Municipalité de Saint-Herménégilde	200,00
Municipalité de Saint-Honoré	102 772,00
Municipalité de Saint-Hugues	610,00
Municipalité de Saint-Jacques	68,00
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli	1 019,00
Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	163,00
Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston	158,00
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf	399,00
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes	653,00
Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	1 036,00
Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu	619,00
Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloëil	23,00
Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis	31 353,00
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	16 302,00
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	1 909,00
Municipalité de Saint-Pacôme	599,00
Municipalité de Saint-Philippe	567,00
Municipalité de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River	2 894,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité de Saint-Prime	60,00
Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan	511,00
Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	401,00
Municipalité de Saint-Roch-Ouest	985,00
Municipalité de Saint-Siméon	4 493,00
Municipalité de Saint-Stanislas	76,00
Municipalité de Saint-Théophile	1 431,00
Municipalité de Saint-Thomas	223,00
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	129,00
Municipalité de Saint-Ubalde	52,00
Municipalité de Saint-Ulric	56,00
Municipalité de Saint-Valère	318,00
Municipalité de Saint-Vallier	260,00
Municipalité de Saint-Wenceslas	2 531,00
Municipalité de Saint-Zénon	4 849,00
Municipalité de Sayabec	17,00
Municipalité de Scott	174,00
Municipalité de Stornoway	2 296,00
Municipalité de Taschereau	4 263,00
Municipalité de Trois-Rives	1 373,00
Municipalité de Val-Brillant	176,00
Municipalité de Val-des-Monts	1 267,00
Municipalité de Vallée-Jonction	68,00
Municipalité de Val-Saint-Gilles	34,00
Municipalité de Verchères	103,00
Municipalité de Weedon	9 569,00
Municipalité de Yamachiche	877,00
Municipalité d'East Hereford	48,00
Municipalité des Cèdres	3 505,00
Municipalité des Éboulements	1 849,00
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (Agglomération)	85 700,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	94 706,00
Municipalité des Méchins	46,00
Municipalité d'Escuminac	483,00
Municipalité d'Henryville	211,00
Municipalité d'Oka	64 032,00
Municipalité d'Ormstown	266,00
Municipalité du Bic	62 258,00
Municipalité du Village de Price	78,00
Municipalité Rapides-des-Joachims	1 841,00
Paroisse de Hérouxville	248,00
Paroisse de La Doré	558,00
Paroisse de La Durantaye	10,00
Paroisse de Lac-aux-Sables	1 591,00
Paroisse de Matapédia	1 770,00
Paroisse de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	19,00
Paroisse de Notre-Dame-des-Pins	3 606,00
Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil	9,00
Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	824,00
Paroisse de Packington	2,00
Paroisse de Ragueneau	1 003,00
Paroisse de Saint-Alphonse	238,00
Paroisse de Saint-Anaclet-de-Lessard	218,00
Paroisse de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	2 667,00
Paroisse de Saint-Augustin-de-Woburn	1 389,00
Paroisse de Saint-Bernard-de-Lacolle	515,00
Paroisse de Saint-Côme	2 102,00
Paroisse de Saint-Cyprien-de-Napierville	2 547,00
Paroisse de Saint-Damien-de-Buckland	82,00
Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	277,00
Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière	70,00
Paroisse de Sainte-Anne-de-Sorel	309,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton	16,00
Paroisse de Sainte-Barbe	23,00
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults	43,00
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	3 248,00
Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier	59 177,00
Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine	2 050,00
Paroisse de Sainte-Praxède	8 927,00
Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès	157,00
Paroisse de Saint-Eugène-de-Ladrière	4 314,00
Paroisse de Sainte-Ursule	66,00
Paroisse de Saint-Eusèbe	94,00
Paroisse de Saint-Fabien	627,00
Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton	112,00
Paroisse de Saint-Germain	105,00
Paroisse de Saint-Hippolyte	1 074,00
Paroisse de Saint-Ignace-de-Stanbridge	80,00
Paroisse de Saint-Isidore	67,00
Paroisse de Saint-Jacques-le-Mineur	416,00
Paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford	2 932,00
Paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon	4 783,00
Paroisse de Saint-Liguori	25,00
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!	141,00
Paroisse de Saint-Majorique-de-Grantham	1 554,00
Paroisse de Saint-Marcellin	601,00
Paroisse de Saint-Maurice	411,00
Paroisse de Saint-Michel	1 334,00
Paroisse de Saint-Michel-du-Squatec	370,00
Paroisse de Saint-Modeste	67 411,00
Paroisse de Saint-Narcisse	1,00
Paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski	3 679,00
Paroisse de Saint-Norbert	118,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Paroisse de Saint-Patrice-de-Sherrington	777,00
Paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford	638,00
Paroisse de Saint-Philippe-de-Néri	8 257,00
Paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	11,00
Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies	32,00
Paroisse de Saints-Anges	14,00
Paroisse de Saint-Séverin	64,00
Paroisse de Saint-Siméon	114,00
Paroisse de Saint-Simon	78,00
Paroisse de Saint-Sulpice	665,00
Village d'Angliers	8 040,00
Village de Baie-Trinité	5 046,00
Village de Chute-aux-Outardes	1 354,00
Village de Godbout	101,00
Village de Grandes-Piles	18 926,00
Village de Howick	125,00
Village de Pointe-aux-Outardes	11 155,00
Village de Pointe-Fortune	409,00
Village de Saint-Alexis	100,00
Village de Saint-Zotique	2 059,00
Village de Tadoussac	42 308,00
Village d'East Farnham	103,00
Village nordique de Kangiqsujauq	238 361,00
Village nordique de Kuujuarapik	257 890,00
Village nordique d'Akulivik	161 906,00
Village nordique d'Aupaluk	120 070,00
Village nordique de Kangiqsualujjuaq	257 354,00
Village nordique de Kangirsuk	207 743,00
Village nordique de Kuujjuaq	1 786 337,00
Village nordique de Puvirnituq	800 529,00
Village nordique de Quaqtaq	194 179,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Village nordique de Salluit	567 575,00
Village nordique de Tasiujaq	147 204,00
Village nordique d'Inukjuak	704 344,00
Village nordique d'Ivujivik	166 865,00
Village nordique d'Umiujaq	183 014,00
Ville d'Alma	742,00
Ville d'Amos	1 252,00
Ville d'Amqui	514,00
Ville de Baie-Comeau	3 374,00
Ville de Baie-D'Urfé	7 226,00
Ville de Baie-Saint-Paul	2 306,00
Ville de Beauceville	734,00
Ville de Beauharnois	33 202,00
Ville de Beaupré	1 837,00
Ville de Bécancour	11 738,00
Ville de Beloeil	232,00
Ville de Berthierville	1 026,00
Ville de Blainville	861,00
Ville de Boisbriand	2 973,00
Ville de Bonaventure	33 374,00
Ville de Boucherville	125 451,00
Ville de Brossard	72 259,00
Ville de Brownsburg-Chatham	723,00
Ville de Candiac	5 007,00
Ville de Cap-Chat	202,00
Ville de Carignan	2 358,00
Ville de Carleton-sur-Mer	549,00
Ville de Causapscal	1 081,00
Ville de Chambly	1 490,00
Ville de Chandler	5 899,00
Ville de Charlemagne	2 198,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Châteauguay	19 597,00
Ville de Château-Richer	3 530,00
Ville de Chibougamau	17 551,00
Ville de Clermont	1 447,00
Ville de Coaticook	51 882,00
Ville de Contrecoeur	113,00
Ville de Cookshire-Eaton	267,00
Ville de Coteau-du-Lac	6 741,00
Ville de Danville	90,00
Ville de Dégelis	5 078,00
Ville de Delson	31 578,00
Ville de Dolbeau-Mistassini	352,00
Ville de Dorval	24 157,00
Ville de Drummondville	113,00
Ville de Farnham	403,00
Ville de Fermont	19 476,00
Ville de Forestville	6 863,00
Ville de Gaspé	47 987,00
Ville de Gatineau	55 349,00
Ville de Gracefield	306,00
Ville de Granby	6 930,00
Ville de Grande-Rivière	37 454,00
Ville de Joliette	113 823,00
Ville de Kingséy Falls	72,00
Ville de La Malbaie	2 330,00
Ville de La Pocatière	165 950,00
Ville de La Prairie	3 945,00
Ville de La Tuque	3 558,00
Ville de Lachute	1 370,00
Ville de Lac-Mégantic	2 004,00
Ville de Lac-Saint-Joseph	509,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de L'Ancienne-Lorette	4 929,00
Ville de Laval	268 700,00
Ville de Lavaltrie	89,00
Ville de Léry	850,00
Ville de Lévis	70 946,00
Ville de L'Île-Perrot	23 963,00
Ville de Longueuil	24 418,00
Ville de Louiseville	5 844,00
Ville de Louiseville	250,00
Ville de Macamic	2 109,00
Ville de Magog	1 457,00
Ville de Malartic	837,00
Ville de Maniwaki	375,00
Ville de Marieville	1 574,00
Ville de Mascouche	1 069,00
Ville de Matagami	89 038,00
Ville de Matane	108 840,00
Ville de Mercier	11 335,00
Ville de Métis-sur-Mer	98,00
Ville de Mirabel	8 088,00
Ville de Mont-Joli	899,00
Ville de Mont-Laurier	17 170,00
Ville de Montmagny	4 056,00
Ville de Montréal	3 413 009,00
Ville de Montréal (Agglomération)	4 167 069,00
Ville de Montréal-Ouest	592,00
Ville de Mont-Saint-Hilaire	7 825,00
Ville de Mont-Tremblant	2 051,00
Ville de Mont-Tremblant (Agglomération)	1 784,00
Ville de New Richmond	4 314,00
Ville de Nicolet	779 853,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Normandin	19 575,00
Ville de Notre-Dame-du-Lac	1 913,00
Ville de Paspébiac	1 465,00
Ville de Percé	70 088,00
Ville de Pohénégamook	81,00
Ville de Pointe-Claire	445,00
Ville de Port-Cartier	8,00
Ville de Portneuf	171,00
Ville de Prévost	4 075,00
Ville de Princeville	656,00
Ville de Québec	3 674 212,00
Ville de Québec (Agglomération)	9 825,00
Ville de Repentigny	6 295,00
Ville de Richelieu	188,00
Ville de Rimouski	15 182,00
Ville de Rivière-du-Loup	4 541,00
Ville de Rosemère	580,00
Ville de Rouyn-Noranda	17 671,00
Ville de Saguenay	42 634,00
Ville de Saint-Basile	755,00
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	17 851,00
Ville de Sainte-Adèle	4 353,00
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	636,00
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (Agglomération)	166,00
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	2 319,00
Ville de Sainte-Anne-des-Monts	2 562,00
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	2 082,00
Ville de Sainte-Catherine	823,00
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	943,00
Ville de Sainte-Julie	133,00
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 143,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Sainte-Marie	1 276,00
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac	96,00
Ville de Sainte-Thérèse	509,00
Ville de Saint-Eustache	519,00
Ville de Saint-Félicien	102,00
Ville de Saint-Georges	163,00
Ville de Saint-Hyacinthe	628 794,00
Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	1 114,00
Ville de Saint-Jérôme	815,00
Ville de Saint-Lazare	1 364,00
Ville de Saint-Lin-Laurentides	629,00
Ville de Saint-Ours	159,00
Ville de Saint-Pascal	1,00
Ville de Saint-Pie	286,00
Ville de Saint-Raymond	3 419,00
Ville de Saint-Rémi	741,00
Ville de Saint-Sauveur	300,00
Ville de Salaberry-de-Valleyfield	7 787,00
Ville de Schefferville	2 757,00
Ville de Scotstown	1 889,00
Ville de Senneterre	2 015,00
Ville de Sept-Iles	16 491,00
Ville de Shawinigan	4 300,00
Ville de Sherbrooke	19 953,00
Ville de Sorel-Tracy	5 881,00
Ville de Stanstead	330,00
Ville de St-Augustin-de-Desmaures	56 882,00
Ville de Ste-Anne-de-Bellevue	26 448,00
Ville de Témiscaming	20,00
Ville de Terrebonne	12 303,00
Ville de Thetford Mines	19 433,00

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT
Ville de Thurso	1 329,00
Ville de Trois-Rivières	11 911,00
Ville de Val-d'Or	23 646,00
Ville de Varennes	615,00
Ville de Vaudreuil-Dorion	21 876,00
Ville de Victoriaville	5 414,00
Ville de Ville-Marie	265,00
Ville de Warwick	274,00
Ville de Waterloo	3 076,00
Ville de Westmount	12 598,00
Ville de Windsor	321,00
Ville d'East Angus	94,00
<b>Total au 12 mars 2009</b>	<b>22 342 913,00 \$</b>

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 26

Liste des demandes reçues en 2008-2009 par Infrastructures-Québec et pour le programme Infrastructures Canada-Québec et le programme Infrastructures Québec-municipalités, les demandes traitées, les demandes transmises au gouvernement fédéral (pour infrastructures Canada-Québec), les demandes acceptées et les montants engagés. Sommes totales allouées pour chaque programme en 2008-2009 et prévisions des sommes totales qui seront engagées en 2009-2010 pour chaque programme.

**VOIR LISTES JOINTES**

INFRASTRUCTURE CANADA-QUÉBEC 2000

INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

INFRASTRUCTURES QUÉBEC (Il n'y a plus aucune activité, toute l'enveloppe a été dépensée.)

---

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000**

---

---

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES – CANADA-QUÉBEC 2000**

**Liste des demandes reçues et traitées en 2008-2009**

Aucune

---

---

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES – CANADA-QUÉBEC 2000**

**Liste des demandes transmises pour inscription à  
l'entente Canada Québec en 2008-2009**

---

*Projets (incluant ceux révisés) transmis pour inscription à l'entente Canada-Québec (2008-2009)*

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
401782	00505	Campbell's Bay	07	Mise en conformité des infrastructures d'eau potable	1.2
400299	00051	Fassett	07	Collecte, interception et traitement des eaux usées	1.1
400231	00079	Lac-des-Écorces	15	Amélioration de la qualité de l'eau potable et du suivi	1.2
401586	00552	Pointe-des-Cascades	16	Alimentation en eau potable et mise aux normes de l'usine de filtration	1.2
401988	00609	Rimouski	01	Mise aux normes des installations de production d'eau potable	1.2
401295	00185	Rimouski	01	Remplacement de la conduite d'aqueduc traversant la rivière Rimouski	1.1
401338	00443	Saint-Georges	12	Agrandissement et mise aux normes de l'usine de filtration	1.2
402273	00585	Sainte-Catherine	16	Aménagement d'un terrain de soccer au parc Fleur de Lys	3.0
400974	00103	Taz, centre multidisciplinaire et communautaire	06	Relocalisation du Tazmahal, roulodôme et skate park	3.0

*Nombre de demandes pour le regroupement: 9*

**SOMMES STATISTIQUES**

Nombre total de demandes: 9

Nombre de municipalités ayant présenté une demande: 8

---

**PROGRAMME INFRASTRUCTURES – CANADA-QUÉBEC 2000**  
**Liste des projets ayant fait l'objet d'une promesse d'aide financière en 2008-2009**

---

## TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000

## PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009

No régistrare	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise (Féd + Prov)	
400959	1.2	Charlevoix	Réfection du système d'alimentation en eau potable	03	100 000 \$	1
400473	1.2	Papineau	Travaux de construction d'infrastructures de captage, d'alimentation, d'emmagasinage et de traitement de l'eau potable	07	71 732 \$	1
400974	3.0	Rosemont	Relocalisation du Tazmahal, roulodôme et skate park	06	1 000 000 \$	1

**Total** 1 171 732 \$

1 = Révision d'un projet (le montant se limite au montant de la révision)

---

# **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

---

---

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**  
**Liste des demandes reçues et traitées en 2008-2009**

---

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

2009-04-02

## *Demandes d'aide financière reçues (2008-2009) PIQM*

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
<b><i>1.1</i></b>					
501418		Lachute	15	Mise aux normes de l'usine de filtration	1.1
501315		Les Îles-de-la-Madeleine	11	Réaménagement de la Route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima	1.1
501419		Montréal-Ouest	06	Réfection des infrastructures, avenue Ballantyne, Sheraton et Campbell	1.1
501415		Prévost	15	Mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées	1.1
501416		Prévost	15	Augmentation de capacité des ouvrages d'épuration des eaux usées	1.1
501409		Saint-Antoine	01	Traitement d'eau potable et augmentation de la capacité de la station d'épuration	1.1
501414		Saint-Denis-de-Brompton	05	Traitement d'eau potable - Domaine Forest PGC-494-07	1.1
501429		Sainte-Thérèse	15	Réfection d'infrastructures sur la rue Saint-Jean	1.1
501430		Sainte-Thérèse	15	Réfection d'infrastructures sur la rue Dubois	1.1
501412		Victoriaville	17	Travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie pour desservir le Parc Rouillard	1.1

***Nombre de demandes pour le regroupement: 10***

**Demands d'aide financière reçues (2008-2009) PIQM**

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
------------	--------------	------------------------	--------	-----------------	--------

**1.2**

501427		Saint-Siméon	11	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout - Route Poirier (tronçon sud)	1.2
501324		Sainte-Monique	02	Alimentation en eau potable	1.2
501318		Tadoussac	09	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	1.2

**Nombre de demandes pour le regroupement: 3**

***Demandes d'aide financière reçues (2008-2009) PIQM***

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
------------	--------------	------------------------	--------	-----------------	--------

***1.3***

501421		Varenes	16	Prolongement de l'aqueduc dans le Parc chimique de Varenes	1.3
--------	--	---------	----	--	-----

***Nombre de demandes pour le regroupement: 1***

**Demandes d'aide financière reçues (2008-2009) PIQM**

No. régs.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
-----------	--------------	------------------------	--------	-----------------	--------

**2.1**

501428		Base plein air de Bellefeuille	11	Rénovation et agrandissement du bâtiment principal et construction de diverses infrastructures	2.1
501423		Club V.T.T. Quad Bas St-Laurent inc.	01	Installation d'une passerelle sur la rivière Rimouski	2.1
500116		Corporation Avantages Témiscouata	01	Implantation de motels industriels à Notre-Dame-du-Lac	2.1
501417		Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.)	06	Construction d'un complexe communautaire et résidentiel pour personnes handicapées visuelles	2.1
501426		Forestville	09	Réfection de l'aréna du Complexe Guy-Ouellet au plan des systèmes de glace artificielle et de traitement de l'air	2.1
501431		Gaspé	11	Construction d'un bâtiment multifonction (secteur Rivière-au-Renard)	2.1
501424		La Durantaye	12	Transformation et adaptation de l'église St-Gabriel	2.1
501422		Les douces heures de l'âge	09	Construction d'une résidence pour personnes âgées à Natashquan	2.1
501408		Saint-Gabriel	14	Aménagement et restauration du parc et de la plage	2.1
501410		Sainte-Anne-de-Beaupré	03	Construction d'un bâtiment regroupant le garage municipal et la caserne d'incendie	2.1
501413		Sainte-Hélène-de-Mancebourg	08	Construction d'une caserne incendie	2.1
501411		Société de développement de la Baie-James	10	Reconstruction d'un bâtiment sur le site du relais routier du km 381 de la route de la Baie-James	2.1
501420		Wentworth-Nord	15	Construction de 3 casernes de pompier à Wentworth-Nord	2.1

**Nombre de demandes pour le regroupement: 13**

**SOMMES STATISTIQUES**

<b>Nombre total de demandes:</b>	<b>27</b>
<b>Nombre de municipalités ayant présenté une demande:</b>	<b>25</b>

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

2009-04-02

## Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
<b>1.4</b>					
555233		Ascot Comer	05	Optimisation de l'épuration des eaux usées par balancement des débits aux deux stations d'épuration	1.4
555030		Baie-Trinité	09	Mise aux normes - Eau potable	1.4
555219		Beaupré	03	Conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial	1.4
555049		Belleterre	08	Usine de filtration pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Belleterre à partir du lac Croteau	1.4
555188		Blainville	15	Travaux de réhabilitation des services municipaux sur le boulevard Curé-Labelle	1.4
555002		Blainville	15	Construction d'infrastructures urbaines dans le secteur Paul-Albert	1.4
555005		Bonne-Espérance	09	Alimentation et Traitement de l'eau potable Secteurs Vieux-Fort et Rivière-St-Paul	1.4
555080		Brébeuf	15	Filtration eau potable	1.4
555189		Bromont	16	Reconstruction des infrastructures urbaines - rue Shefford	1.4
555075		Cacouna	01	Route 132 - Prolongement des services d'eau potable et d'égout	1.4
555063		Caplan	11	Travaux de mise aux normes de l'eau potable	1.4
555046		Chartierville	05	Collecte, interception et traitement des eaux usées	1.4
555034		Cloridome	11	Mise aux normes pour l'alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées - Lettre d'intention	1.4
555200		Dégelis	01	Alimentation et production d'eau potable	1.4
555077		Dixville	05	Assainissement des eaux usées	1.4
555205		Donnacoona	03	Prolongement de l'aqueduc, 2e Rang	1.4
555103		Fermont	09	Traitement des eaux usées	1.4
555026		Gaspé	11	Réaménagement des routes 132 et 197 - Rivière-au-Renard	1.4
555018		Gros-Mécatina	09	Traitement d'eau potable à La Tabatière et nouveau réseau d'aqueduc à Baie-des-Montons	1.4
555035		Hérouxville	04	Construction d'un réseau d'égout sous vide pour desservir le territoire d'Hérouxville, ceinturant la partie nord-est du Lac-à-la-tortue - Lettre d'intention	1.4
555069		L'Île-Perrot	16	Remplacement des conduites d'aqueduc de la 8e Avenue	1.4
555001		L'Île-Perrot	16	Travaux de réfection de la 25ième Avenue	1.4
555019		La Prairie	16	Remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts unitaires de la rue Saint-Paul et de la rue Saint-Laurent (entre les rues Saint-Henri et Saint-Paul).	1.4
555064		La Rédemption	01	Mise aux normes de l'eau potable	1.4
555083		La Visitation-de-Yamaska	17	réseau d'aqueduc rang St-Pierre Sud	1.4
555051		Lac-au-Saumon	01	Alimentation et distribution en eau potable	1.4
555029		Laclute	15	Approvisionnement en eau potable	1.4
555038		Landrienne	08	Assainissement des eaux usées	1.4
555047		Les Îles-de-la-Madeline	11	Réaménagement de la route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima	1.4
555126		Les Méchins	01	Alimentation et traitement de l'eau potable	1.4
555070		María	11	Réfection de conduites de distribution d'eau potable - Rue des Geais, Rang 2 et chemin Francis-Cyr	1.4
555052		Métis-sur-Mer	01	Alimentation en eau potable	1.4
555045		Métis-sur-Mer	01	Traitement des eaux usées - Secteur de Les Boules	1.4

*Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008*

No. régl.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet
<b>1.4</b>					
555113		Mirabel	15	Remplacement de la conduite d'égout gravitaire tronçon IV	1.4
555065		Mont-Joli	01	Mise à niveau des installations d'eau potable	1.4
555115		Mont-Tremblant	15	Étude du couplage de la bioaugmentation et de médias de support pour l'amélioration de la nitrification dans les étangs aérés.	1.4
555102		Norbertville	17	alimentation en eau potable-mise aux normes	1.4
555072		Notre-Dame-de-Pontmain	15	infrastructure aqueduc	1.4
555148		Notre-Dame-des-Prairies	14	Réseau eau potable rue Héneault	1.4
555041		Notre-Dame-du-Bon-Conseil	17	Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Alimentation en eaux Aménagement du puits no4	1.4
555193		Notre-Dame-du-Lac	01	Normalisation des installations d'eau potable	1.4
555079		Notre-Dame-du-Portage	01	Aqueduc et égout sanitaire - Parc de l'Anitié	1.4
555177		Papineauville	07	Prolongement du réseau d'aqueduc municipal, redimensionnement de conduites d'eau potable existantes et remplacement de réseaux privés - Municipalité de Papineauville	1.4
555087		Percé	11	Mise aux normes des installations de production d'eau potable	1.4
555012		Prévost	15	Mise à niveau des ouvrages d'approvisionnement en eau potable Poste de pompage PSL	1.4
555011		Prévost	15	Mise à niveau des ouvrages d'approvisionnement en eau potable Poste de surpression Lesage	1.4
555191		Prévost	15	Réfection du réseau d'aqueduc du secteur des rues Contant, Normand, Lyrette, Derouin, des Montagnards et Perreault	1.4
555042		Québec	03	Relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy	1.4
555004		Rigaud	16	Projet de recherche et développement: détermination des paramètres biocinétiques pour la conception des étangs complètement mélangés.	1.4
555096		Rivière-Bleue	01	Alimentation et traitement de l'eau potable	1.4
555120		Rivière-Bleue	01	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Saint-Joseph Nord (route 289)	1.4
555040		Rivière-Héva	08	Mise en place d'un réseau de distribution de l'eau potable	1.4
555003		Rosemère	15	Implantation d'une troisième barrière de désinfection (système U.V.) à la centrale de traitement de l'eau potable.	1.4
555053		Saint-Adolphe-d'Howard	15	Réhabilitation des services d'égout et d'aqueduc, secteur Terrasse Saint-Denis	1.4
555043		Saint-Adolphe-d'Howard	15	Réhabilitation des services d'égout et d'aqueduc, secteur Terrasse Saint-Denis	1.4
555151		Saint-Aimé-des-Lacs	03	Prolongement du réseau de distribution d'eau potable - Secteur du lac Naïme	1.4
555144		Saint-Alexis-de-Matapédia	11	NORMALISATION DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	1.4
555122		Saint-Amable	16	Égout sanitaire - Phase 6	1.4
555013		Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	12	Collecte et assainissement des eaux usées	1.4
555155		Saint-Antoine	01	Traitement d'eau potable et augmentation de la capacité de la station d'épuration	1.4
555111		Saint-Apollinaire	12	Mise à normes des puits et aménagement du puits Bois-Joly 2	1.4
555097		Saint-Barnabé	04	Assainissement des eaux usées et travaux municipaux connexes	1.4
555006		Saint-Benoît-Labre	12	Municipalité de Saint-Benoît-Labre	1.4
555054		Saint-Bruno	02	Projet commun d'alimentation en eau - Municipalités de Saint-Bruno, Hébertville-Station et Larouche	1.4
555021		Saint-Charles-de-Bellechasse	12	Mise aux normes des installations d'eau potable	1.4
555203		Saint-Clément	01	Interception et assainissement des eaux usées	1.4

*Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008*

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
1.4					
555220		Saint-Cyprien	01	Alimentation en eau	1.4
555055		Saint-David-de-Falardeau	02	Alimentation en eau potable - Secteur Alpin	1.4
555014		Saint-Donat	14	Construction d'un deuxième lit filtrant et d'un système de déphosphatation chimique à la station d'épuration	1.4
555247		Saint-Eustache	15	Projet conjoint avec le MTQ pour réaménagement du rond point de la 640/Arthur-Sauvé	1.4
555239		Saint-Eustache	15	Travaux de mise aux normes - Refoulement d'égout domestique	1.4
555246		Saint-Eustache	15	Modernisation de l'aréna (façade, hall et système de refroidissement)	1.4
555244		Saint-Eustache	15	Réfection des deux ponts des îles Corbeil	1.4
555245		Saint-Eustache	15	Conduite de distribution d'eau potable	1.4
555242		Saint-Eustache	15	Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable de 2M de gallons	1.4
555152		Saint-Pabien	01	Mise à niveau des installations d'eau potable	1.4
555105		Saint-Félicien	02	Refection du Rang Double Nord, et prolongement du réseau d'égout	1.4
555175		Saint-François-Xavier-de-Viger	01	Assainissement des eaux usées	1.4
555056		Saint-Fulgence	02	Mise aux normes du système d'approvisionnement en eau potable	1.4
555146		Saint-Gabriel-de-Rimouski	01	Réfection des infrastructures de la rue Principale (route 234)	1.4
555024		Saint-Germain	01	Réfection de conduites d'aqueduc, collecte et traitement des eaux usées	1.4
555007		Saint-Irénée	03	Mise aux normes - Alimentation en eau potable	1.4
555145		Saint-Isidore	12	Collecte et traitement des eaux usées - Secteur Coulombe / Kennedy	1.4
555190		Saint-Isidore	16	Implantation d'un nouvel ouvrage de captage en eau potable	1.4
555180		Saint-Jean-sur-Richelieu	16	Usine de filtration d'Iberville	1.4
555128		Saint-Jérôme	15	Travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et de voirie - Rues Bellerose, Jacinthe, Lajeunesse et Laurette.	1.4
555016		Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	03	Assainissement des eaux	1.4
555192		Saint-Lazare	16	réseau d'égout sanitaire secteur Grand-Pré	1.4
555213		Saint-Lazare	16	optimisation et mise aux normes de la centrale de traitement d'eau potable Sainte-Angélique	1.4
555198		Saint-Louis-de-Gonzague	16	Prolongement d'égout, rue Sainte-Marie	1.4
555039		Saint-Marc-de-Figuery	08	Assainissement des eaux usées - Lettre d'intention	1.4
555179		Saint-Marcel-de-Richelieu	16	Assainissement des eaux usées	1.4
555073		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	11	Assainissement des eaux usées	1.4
555182		Saint-Maxime-du-Mont-Louis	11	Collecte, interception et traitement des eaux usées - Secteur Gros-Morne	1.4
555117		Saint-Michel-du-Squatec	01	Remplacement des services - Montée St-Pierre, rue St-Pierre et une partie de la rue Fleur-de-Lys	1.4
555057		Saint-Nazaire	02	Amélioration aux installations de production d'eau potable	1.4
555088		Saint-Prosper	12	Réfection de la 29e Rue Aqueduc, Égouts et Voirie	1.4
555066		Saint-Prosper	04	Alimentation et Traitement de l'eau potable et assainissement des eaux usées	1.4
555058		Saint-René	12	Assainissement des eaux usées	1.4
555098		Saint-Tite	04	Alimentation et traitement de l'eau potable	1.4
555059		Saint-Ulric	01	Alimentation en eau potable	1.4

*Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008*

No. régis.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
<b>1.4</b>					
555236		Saint-Vianney	01	Remplacement du réseau d'aqueduc et prolongement du réseau d'égout dans le secteur de la conduite d'eau existante.	1.4
555195		Saint-Zéphirin-de-Courval	17	Mise aux normes du système de traitement des eaux usées	1.4
555121		Sainte-Anne-de-la-Pocatière	01	Distribution en eau potable, collecte et interception des eaux usées du secteur Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest	1.4
555209		Sainte-Brigitte-des-Saults	17	Mise en opération d'un nouveau puits, remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc, construction d'un réseau d'égout domestique et traitement des eaux usées	1.4
555074		Sainte-Cécile-de-Whitton	05	Travaux de réfection et d'égout incluant la pose d'un nouvel égout sanitaire avec pompage et refoulement, et travaux d'amélioration à la station d'épuration des eaux usées	1.4
555060		Sainte-Félicité	01	Alimentation en eau potable	1.4
555110		Sainte-Geneviève-de-Batiscan	04	Raccordement du puits P-4 et désinfection	1.4
555022		Sainte-Luce	01	Prolongement du réseau d'égout domestique et remplacement de conduite d'aqueduc	1.4
555147		Saint-Marie-Madeleine	16	Réfection et construction d'infrastructures d'aqueduc	1.4
550050		Sainte-Marie-Salomé	14	Dossier initial	1.4
555068		Sainte-Monique	02	Assainissement des Eaux	1.4
555048		Sainte-Monique	02	Alimentation en eau potable	1.4
555027		Sainte-Thérèse	15	Réfection d'infrastructures sur la rue Saint-Jean	1.4
555028		Sainte-Thérèse	15	Réfection d'infrastructures sur la rue Dubois	1.4
555071		Sainte-Ursule	04	Assainissement du Secteur Petit-Poste	1.4
555201		Saints-Martyrs-Canadiens	17	Collecte, interception et traitement des eaux usées	1.4
555061		Sayabec	01	Alimentation en eau potable	1.4
555032		Sayabec	01	Prolongement des services d'aqueduc et d'égout domestique Route 132 Est	1.4
555037		Shawinigan	04	Projet d'assainissement des eaux usées - Secteur Lac-à-la-Tortue - Lettre d'intention	1.4
555036		Shawinigan	04	Prolongement du réseau d'aqueduc - Secteur Lac-à-la-Tortue - Lettre d'intention	1.4
555129		Thurso	07	Projet de mise aux normes de la station de production d'eau potable de la Ville de Thurso	1.4
555107		Tourville	12	Aménagement d'un puits d'alimentation d'eau potable et d'un système de protection virologique	1.4
555081		Trois-Pistoles	01	Alimentation en eau potable - Travaux correctifs à la galerie d'infiltration	1.4
555116		Trois-Rivières	04	Mise aux normes et modernisation de l'usine de traitement de l'eau potable	1.4
555187		Val-Brillant	01	Assainissement des eaux	1.4
555202		Venise-en-Québec	16	Mise en place du réseau d'égout et d'aqueduc dans les secteurs non desservis de la Municipalité de Venise-en-Québec	1.4
555178		Verchères	16	Étude sur la mise aux normes d'installations individuelles Verchères / St-Antoine-sur-Richelieu / Calixa-Lavallée	1.4

Nombre de demandes pour le regroupement: 128

**Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008**

No. régl.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
555254		Albanel	02	Rénovation de l'édifice situé au 172 rue Principale	2.1
555031		Baie-du-Febvre	17	Construction d'un centre communautaire multifonctionnel à incidences économiques	2.1
555008		Baie-Johan-Beetz	09	Construction d'un garage de remisage	2.1
555124		Base plein air de Bellefeuille	11	Rénovation et agrandissement du bâtiment principal et construction de diverses infrastructures	2.1
555227		Centre comm. Wakefield La Pêche, coop solid.	07	Coopérative de solidarité du Centre communautaire Wakefield-La Pêche	2.1
555086		Centre d'entraide Racine-Lavoie	15	Rénovation et agrandissement du Centre d'entraide	2.1
555150		Centre sportif Le Jasmin	12	Bâtiment récréo-touristique et communautaire de Tourville. Phase II	2.1
555078		Château-Richer	03	Projet de mise en valeur du presbytère de Château-Richer avec l'implantation d'une bibliothèque publique.	2.1
555062		Coop. solidarité développement Jarry / 2e	06	Construction d'une coopérative de solidarité dans le secteur des rues Jarry et Crémazie	2.1
555218		Corp. parc loisirs & sports plein air Mont-Vidéo	08	Pavillon d'accueil multifonctionnel du Mont-Vidéo	2.1
555136		Corporation Avantages Témiscouata	01	Construction d'un motel industriel à Notre-Dame-du-Lac	2.1
555141		Dolbeau-Mistassini	02	Développement du site récréotouristique de Vauvert sur le Lac	2.1
555217		Gaspeian Cultural Association inc.	11	Rénovation du bâtiment de l'Association	2.1
555094		L'Institution royale pour l'avanc. des sciences	06	Agrandissement et rénovation du Stade Percival-Molson de l'Université McGill	2.1
555194		L'Islet	12	Aménagement d'un Parc industriel (infrastructures aqueduc et égout)	2.1
555089		La Fondation F. Catania	16	Construction d'un centre communautaire à Brossard	2.1
555017		La Fondation travail sans frontières inc.	06	EMSF/Éco-maison sans frontières	2.1
555025		La Guadeloupe	12	Raccordement en aqueduc et égout du Domaine La Guadeloupe	2.1
555196		La Société grand village inc.	12	MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU	2.1
555173		Le Séminaire Salésien de Sherbrooke	05	Construction d'un centre culturel	2.1
555100		Maison Mathieu-Frontent-Savoie (1997) inc.	07	Aménagement d'une infrastructure de mise aux normes de la pression d'eau à La maison Mathieu-Frontent-Savoie.	2.1
555092		Neuville	03	Réfection de la jetée Ouest de la Marina de Neuville	2.1
555255		Petit-Saguenay	02	Réfection des installations sportive de l'aréna de la Vallée	2.1
555137		Plan Nagua inc.	03	Réfection de la toiture et du système de ventilation et aménagement de la salle de formation	2.1
555138		Pohéganook	01	Prolongement de l'aqueduc du secteur nord et de l'aqueduc et l'égout du secteur montagne et déplacement d'une partie du chemin Guérette	2.1
555206		Rivière-Héva	08	Réfection Chemin du Lac Malartic	2.1
555228		Saguenay	02	Aménagement du village portuaire et touristique	2.1
555082		Saint-Éphrem-de-Beauce	12	Construction d'un nouveau centre multifonctionnel	2.1
555142		Saint-Hilarion	03	Projet d'aménagement du terrain de jeux phase #2	2.1
555123		Saint-Isidore	12	Ecole Drouin - Gymnase et bibliothèque municipale St-Isidore	2.1
555131		Saint-Léonard-d'Aston	17	Centre Multifonctionnel Richard-Lebeau	2.1
555216		Saint-Narcisse-de-Rimouski	01	Rénovation du garage municipal pour devenir une caserne d'incendie et acquisition et rénovation d'un bâtiment pour devenir le garage municipal	2.1
555143		Saint-Séverin	04	Construction d'une caserne d'incendie	2.1
555256		Saint-Stanislas-de-Kostka	16	Construction d'un centre socioculturel	2.1
555085		Sainte-Anne-de-la-Pérade	04	Aménagement des bureaux municipaux	2.1
555230		Sainte-Claire	12	Aménagement d'un parc communautaire	2.1

**Demandes d'aide financière reçues 2008-2009 PIQM 2008**

No. régs.	No. séquence	Nom de la municipalité	Région	Titre du projet	Volet.
-----------	--------------	------------------------	--------	-----------------	--------

**2.1**

555235		Source alimentaire Bonavignon	11	Réfection de la toiture de notre bâtiment	2.1
555134		Station touristique Mont Citadelle	01	Développement de la Station touristique Mont-Citadelle	2.1
555093		Val-Morin	15	Déménagement et construction d'un garage municipal en vue de créer un noyau villageois dynamique et de favoriser la relance commerciale	2.1
555181		Vaudreuil-Dorion	16	Agrandissement et réfection de l'aréna de Vaudreuil-Dorion	2.1

**Nombre de demandes pour le regroupement: 40**

**SOMMES STATISTIQUES**

<b>Nombre total de demandes: 168</b>
<b>Nombre de municipalités ayant présenté une demande: 148</b>

---

# **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**Liste des projets ayant fait l'objet d'une promesse d'aide financière en 2008-2009**

---

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

Réglstraire	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise	
501270	1.2	Ayer's Cliff	Mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	05	1 320 000 \$	
555030	1.4	Baie-Trinité	Mise aux normes - Eau potable	09	4 772 989 \$	3
555124	2.1	Base plein air de Bellefeuille	Rénovation et agrandissement du bâtiment principal et construction de diverses infrastructures	11	594 923 \$	3
501391	1.1	Beauceville	Réaménagement de la route 173 / Phase 3	12	264 687 \$	
555005	1.4	Bonne-Espérance	Alimentation et Traitement de l'eau potable □□ Secteurs Vieux-Fort et Rivière-St-Paul	09	3 917 287 \$	3
555130	2.1	Camp Spatial Canada (Cosmodôme)	Renouvellement de l'exposition du Centre de sciences de l'espace du Camp spatial de Laval	13	7 000 000 \$	3
501346	1.2	Campbell's Bay	Installation d'un réservoir d'eau potable et le bouclage sur la rue Lunam	07	525 875 \$	
501159	1.1	Carleton-sur-Mer	Mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	11	677 342 \$	1
501387	2.1	Carleton-sur-Mer	Travaux de rénovation et de réaménagement de l'OTJ de Saint-Omer (Centre communautaire des Audomarois)	11	143 722 \$	
555125	2.1	Centre comm. St-Paul de Shigawake	Rénovation du bâtiment abritant le Centre communautaire St-Paul à Shigawake	11	84 198 \$	3
501392	2.1	Centre d'action bénévole de Waterloo	Agrandissement et rénovation du centre d'action bénévole de Waterloo	16	99 997 \$	
501385	2.1	Centre d'action bénévole St-Siméon/Port Daniel	Rénovation et agrandissement du Centre d'action bénévole St-Siméon/Port Daniel	11	93 771 \$	1
501400	2.1	Centre de bénévolat St-Alphonse-Nouvelle inc.	Rénovation et agrandissement du Centre d'action bénévole St-Alphonse-Nouvelle	11	161 222 \$	1
500507	1.2	Chapais	Aménagement de puits d'eau souterraine et construction d'un réservoir d'eau potable	10	1 289 344 \$	1 2
500541	1.2	Chesterville	Mise aux normes des services d'eau potable	17	144 030 \$	1
555139	2.1	Club moto neige Bonne Aventure inc.	Amélioration de notre infrastructure d'accueil « le Rustico »	11	50 000 \$	3
501292	2.1	Corp. de l'île Ronde de Beauceville	Aménagement d'une passerelle et d'un parc d'accès à l'île Ronde de Beauceville	12	99 500 \$	1
555077	1.4	Dixville	Assainissement des eaux usées	06	2 705 373 \$	3
501357	2.1	Écomuseum - SHNVSL	Raccordement de l'Ecomuseum (SHNVSL) au réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue	06	96 600 \$	
501426	2.1	Forestville	Réfection de l'aréna du Complexe Guy-Ouellet au plan des systèmes de glace artificielle et de traitement de l'air	09	600 000 \$	
501431	2.1	Gaspé	Construction d'un bâtiment multifonction (secteur Rivière-au-Renard)	11	986 966 \$	
555026	1.4	Gaspé	Réaménagement des routes 132 et 197 - Rivière-au-Renard	11	3 634 400 \$	3
501160	1.1	Gracefield	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	07	1 400 000 \$	1
501351	2.1	Gros-Mécatina	Construction d'un centre communautaire (révision)	09	2 825 190 \$	1
555018	1.4	Gros-Mécatina	Traitement d'eau potable à La Tabatière et nouveau réseau d'aqueduc à Baie-des-Moutons	09	2 496 207 \$	3
501345	2.1	Grosse-Île	Construction d'un centre communautaire, sportif et municipal	11	1 492 490 \$	
501339	2.1	Henryville	Système d'aqueduc et d'égouts (Révision 2)	16	441 178 \$	1
501280	2.1	Jouvence base de plein air inc.	D'Jouv, le premier centre pour jeunes en développement durable	05	1 000 000 \$	
501327	2.1	Kinnear's Mills	Agrandissement de l'édifice municipal	12	82 266 \$	
501252	1.2	La Conception	Mise aux normes de l'eau potable	15	755 413 \$	
501388	1.2	La Conception	Remplacement du système d'épuration des eaux usées	15	493 000 \$	
555089	2.1	La Fondation F. Catania	Construction d'un centre communautaire à Brossard	16	3 800 000 \$	3
555025	2.1	La Guadeloupe	Raccordement en aqueduc et égout du Domaine La Guadeloupe	12	955 900 \$	3
555029	1.4	Lachute	Approvisionnement en eau potable	15	2 000 000 \$	3
501308	2.1	L'Ascension-de-Patapédia	Aménagement de l'édifice municipal (ancien couvent)	11	88 066 \$	1
501121	1.1	Les Cèdres	Construction d'un réseau d'égout domestique dans le secteur Nord (secteur Marsan)	16	705 620 \$	1 2
555047	1.4	Les Îles-de-la-Madeleine	Réaménagement de la route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima	11	3 495 898 \$	3

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009

Régestraire	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise	
555126	1.4	Les Méchins	Alimentation et traitement de l'eau potable	11	5 007 246 \$	3
501389	2.1	Les Premiers de cordée	Rénovation de la cuisine de formation et de la salle à manger	03	68 668 \$	
555094	2.1	L'Institution royale pour l'avanc. des sciences	Agrandissement et rénovation du Stade Percival-Molson de l'Université McGill	06	19 331 065 \$	3
501372	2.1	Loisirs thérapeutiques de Saint-Hubert	Relocalisation des Loisirs thérapeutiques de Saint-Hubert	16	1 092 461 \$	
501156	1.2	Longue-Rive	Alimentation en eau potable	09	3 983 058 \$	1
555070	1.4	María	Réfection de conduites de distribution d'eau potable - Rue des Geals, Rang 2 et chemin Francis-Cyr	11	1 586 250 \$	3
555127	2.1	Molsson Montréal inc.	Agrandissement des infrastructures de Molsson Montréal	06	934 395 \$	3
555092	2.1	Neuville	Réfection de la jetée Ouest de la Marina de Neuville	03	74 459 \$	3
501253	1.1	Nominingue	Approvisionnement en eau potable par deux puits	15	950 000 \$	
555079	1.4	Notre-Dame-du-Portage	Aqueduc et égout sanitaire - Parc de l'Amitié	01	1 396 190 \$	3
501399	1.1	Papineauville	Prolongement du réseau d'eau potable municipal et remplacement de réseaux privés	07	1 194 934 \$	
501276	2.1	Parc régional Petite-Cascapédia	Développement du Parc régional Petite-Cascapédia	11	4 695 365 \$	1
555042	1.4	Québec	Relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy	03	3 458 728 \$	3
555004	1.4	Rigaud	Projet de recherche et développement: détermination des paramètres biocinétiques pour la conception des étangs compl	16	200 974 \$	3
500790	1.2	Rivière-au-Tonnerre	Prolongement des réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées (secteur ouest)	09	646 345 \$	1
555096	1.4	Rivière-Bleue	Alimentation et traitement de l'eau potable	01	2 461 301 \$	3
501127	1.2	Saint-Adelme	Mise aux normes de l'eau potable	01	474 920 \$	1 2
555043	1.4	Saint-Adolphe-d'Howard	Réhabilitation des services d'égout et d'aqueduc, secteur Terrasse Saint-Denis	15	673 334 \$	3
500186	1.2	Saint-Alban	Mise aux normes du réseau d'aqueduc de la rivière Blanche	03	24 868 \$	1
555122	1.4	Saint-Amable	Égout sanitaire - Phase 6	16	1 980 241 \$	3
501311	2.1	Saint-Antoine	Construction d'un garage municipal	01	200 000 \$	
555097	1.4	Saint-Barnabé	Assainissement des eaux usées et travaux municipaux connexes	04	3 794 683 \$	3
500630	1.2	Saint-Charles-sur-Richelieu	Assainissement des eaux usées et réfection de conduites d'aqueduc	16	755 159 \$	1
501414	1.1	Saint-Denis-de-Brompton	Traitement d'eau potable - Domaine Forest PGC-494-07	05	550 000 \$	
501410	2.1	Sainte-Anne-de-Beaupré	Construction d'un bâtiment regroupant le garage municipal et la caserne d'incendie	03	600 000 \$	
500957	1.1	Sainte-Anne-de-la-Pérade	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	04	507 220 \$	
501177	1.2	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Mise aux normes des infrastructures d'alimentation et de traitement de l'eau potable	11	438 232 \$	1
555048	1.4	Sainte-Monique	Alimentation en eau potable	02	3 188 470 \$	3
555027	1.4	Sainte-Thérèse	Réfection d'infrastructures sur la rue Saint-Jean	15	446 667 \$	3
555028	1.4	Sainte-Thérèse	Réfection d'infrastructures sur la rue Dubois	15	453 334 \$	3
501363	2.1	Sainte-Ursule	Installation d'un monte-personnes au centre communautaire de Sainte-Ursule	04	36 785 \$	
501191	1.2	Saint-Félix-d'Otis	Mise aux normes Approvisionnement en eau souterraine	02	239 457 \$	1
501314	1.2	Saint-François-d'Assise	Normalisation des installations de production d'eau potable	11	587 155 \$	1
501383	2.1	Saint-François-d'Assise	Rénovation de la salle municipale	11	66 980 \$	
500799	1.2	Saint-Henri-de-Tailon	Alimentation conjointe en eau souterraine des municipalités de Saint-Henri-de-Tailon et de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	02	569 500 \$	1 2
555007	1.4	Saint-Irénée	Mise aux normes - Alimentation en eau potable	03	3 202 450 \$	3
501356	2.1	Saint-Martin	Passerelle suspendue au-dessus de la rivière Chaudière	12	225 000 \$	
501358	1.1	Saint-Martin	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable	12	479 780 \$	1
501284	2.1	Saint-Romain	Développement du parc industriel (révision)	05	71 795 \$	1

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE EFFECTUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

Régestrale	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise	
501427	1.2	Saint-Siméon	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout - Route Poirier (tronçon sud)	11	602 428 \$	
501193	1.2	Saint-Simon	Collecte, interception et traitement des eaux usées / Distribution de l'eau potable	01	497 545 \$	1 2
555134	2.1	Station touristique Mont Citadelle	Développement de la Station touristique Mont-Citadelle	01	7 205 793 \$	3
501318	1.2	Tadoussac	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	09	3 759 940 \$	
501421	1.3	Varenes	Prolongement de l'aqueduc dans le Parc chimique de Varenes	16	275 000 \$	
555178	1.4	Verchères	Étude sur la mise aux normes d'installations individuelles □ □ Verchères / St-Antoine-sur-Richelieu / Calixa-Lavallée	16	343 388 \$	3
<b>Total</b>					<b>130 624 996 \$</b>	

- 1 = Révision d'un projet (le montant se limite au montant de la révision)
- 2 = Aide financière provenant de l'enveloppe additionnelle de 100 M\$
- 3 = Aide financière provenant de l'enveloppe de PIQM 2008

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 27

Pour 2008-2009, sommes allouées et détaillées dans le cadre du Programme d'aide au fonctionnement des MRC, prévisions pour 2009-2010.

Le programme d'aide aux municipalités régionales de comté (MRC) est pourvu d'une enveloppe de 9 157 400 \$ qui se détaille comme suit

- Volet 1 : Aide financière aux MRC, municipalités ou villes admissibles

Sommes prévues : 9 006 260 \$

Sommes versées en 2008-2009 (Au 12 mars 2009): 8 708 275 \$ (voir tableaux détaillés ci-joints)

- Volet 2 : Aide financière aux tables de préfets

Versée à raison de 10 076 \$ par région administrative sauf pour les régions de Laval (13), du Nord-du-Québec (10) et de Montréal (06) et 10 076 \$ pour le regroupement des tables des préfets.

Sommes prévues : 151 140 \$

Sommes versées en 2008-2009 : 141 064 \$ (voir tableau détaillé ci-joint)

Pour l'exercice financier 2009-2010, voir les informations aux tableaux ci-joints.

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.)  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

VOLET 1 - AIDE FINANCIÈRE AUX MRC, MUNICIPALITÉS OU VILLES ADMISSIBLES

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT 2008-2009
M.R.C. d'Abitibi	107 359,00 \$
M.R.C. d'Abitibi-Ouest	107 359,00 \$
M.R.C. d'Acton	109 727,00 \$
M.R.C. d'Antoine-Labelle	127 863,00 \$
M.R.C. d'Argenteuil	89 222,00 \$
M.R.C. d'Arthabaska	89 222,00 \$
M.R.C. d'Avignon	127 863,00 \$
M.R.C. de Beauce-Sartigan	89 222,00 \$
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry	89 222,00 \$
M.R.C. de Bécancour	89 222,00 \$
M.R.C. de Bellechasse	89 222,00 \$
M.R.C. de Bonaventure	127 863,00 \$
M.R.C. de Brome-Missisquoi	89 222,00 \$
M.R.C. de Caniapiscau	77 030,00 \$
M.R.C. de Charlevoix	109 727,00 \$
M.R.C. de Charlevoix-Est	109 727,00 \$
M.R.C. de Coaticook	89 222,00 \$
M.R.C. de D'Autray	89 222,00 \$
M.R.C. de Deux-Montagnes	52 581,00 \$
M.R.C. de Drummond	89 222,00 \$
M.R.C. de Joliette	89 222,00 \$
M.R.C. de Kamouraska	109 727,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	89 222,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Gaspé	127 863,00 \$
M.R.C. de La Haute-Côte-Nord	127 863,00 \$
M.R.C. de La Haute-Gaspésie	127 863,00 \$
M.R.C. de La Haute-Yamaska	89 222,00 \$

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.)  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

VOLET 1 - AIDE FINANCIÈRE AUX MRC, MUNICIPALITÉS OU VILLES ADMISSIBLES

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT 2008-2009
M.R.C. de La Jacques-Cartier	52 581,00 \$
M.R.C. de La Matapédia	127 863,00 \$
M.R.C. de La Mitis	127 863,00 \$
M.R.C. de La Nouvelle-Beauce	89 222,00 \$
M.R.C. de La Rivière-du-Nord	89 222,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau	127 863,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-l'Or	107 359,00 \$
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	52 581,00 \$
M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est	89 222,00 \$
M.R.C. de Lajemmerais	52 581,00 \$
M.R.C. de L'Amiante	89 222,00 \$
M.R.C. de L'Assomption	52 581,00 \$
M.R.C. de L'Érable	89 222,00 \$
M.R.C. de L'Île-d'Orléans	85 645,00 \$
M.R.C. de L'Islet	109 727,00 \$
M.R.C. de Lotbinière	89 222,00 \$
M.R.C. de Manicouagan	70 718,00 \$
M.R.C. de Maria-Chapdelaine	127 863,00 \$
M.R.C. de Maskinongé	89 222,00 \$
M.R.C. de Matane	127 863,00 \$
M.R.C. de Matawinie	89 222,00 \$
M.R.C. de Mékinac	109 727,00 \$
M.R.C. de Memphrémagog	89 222,00 \$
M.R.C. de Minganie	126 503,00 \$
M.R.C. de Mirabel	25 190,00 \$
M.R.C. de Montcalm	89 222,00 \$
M.R.C. de Montmagny	109 727,00 \$

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.)  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

VOLET 1 - AIDE FINANCIÈRE AUX MRC, MUNICIPALITÉS OU VILLES ADMISSIBLES

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT 2008-2009
M.R.C. de Nicolet-Yamaska	89 222,00 \$
M.R.C. de Papineau	107 359,00 \$
M.R.C. de Pierre-De Saurel	89 222,00 \$
M.R.C. de Pontiac	127 863,00 \$
M.R.C. de Portneuf	89 222,00 \$
M.R.C. de Rimouski-Neigette	89 222,00 \$
M.R.C. de Rivière-du-Loup	89 222,00 \$
M.R.C. de Robert-Cliche	89 222,00 \$
M.R.C. de Roussillon	52 581,00 \$
M.R.C. de Rouville	52 581,00 \$
M.R.C. de Sept-Rivières	107 359,00 \$
M.R.C. de Témiscamingue	107 359,00 \$
M.R.C. de Témiscouata	109 727,00 \$
M.R.C. de Thérèse-De Blainville	52 581,00 \$
M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges	52 581,00 \$
M.R.C. des Basques	109 727,00 \$
M.R.C. des Chenaux	89 222,00 \$
M.R.C. des Collines-de-l'Outaouais	70 718,00 \$
M.R.C. des Etchemins	109 727,00 \$
M.R.C. des Laurentides	107 359,00 \$
M.R.C. des Maskoutains	89 222,00 \$
M.R.C. des Moulins	52 581,00 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	52 581,00 \$
M.R.C. des Sources	109 727,00 \$
M.R.C. des-Jardins-de-Napierville	89 222,00 \$
M.R.C. du Domaine-du-Roy	107 359,00 \$
M.R.C. du Fjord-du-Saguenay	127 863,00 \$

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.)  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

VOLET 1 - AIDE FINANCIÈRE AUX MRC, MUNICIPALITÉS OU VILLES ADMISSIBLES

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT 2008-2009
M.R.C. du Granit	89 222,00 \$
M.R.C. du Haut-Richelieu	89 222,00 \$
M.R.C. du Haut-Saint-François	89 222,00 \$
M.R.C. du Haut-Saint-Laurent	89 222,00 \$
M.R.C. du Rocher-Percé	127 863,00 \$
M.R.C. du Val-Saint-François	89 222,00 \$
Municipalité de Baie-James	25 190,00 \$
Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	25 190,00 \$
Ville de Laval	25 190,00 \$
Ville de Lévis	105 162,00 \$
Ville de Rouyn-Noranda	107 359,00 \$
Ville de Saguenay	25 190,00 \$
Ville de Shawinigan	89 222,00 \$
Ville de Sherbrooke	89 222,00 \$
Ville de Trois-Rivières	25 190,00 \$
<b>Total du volet 1 au 12 mars 2009</b>	<b>8 708 275,00 \$</b>
<p><b>PRÉVISIONS 2009-2010 :</b> Les crédits prévus pour ce volet, pour l'exercice financier 2009-2010, sont de 9 006,3 k \$ ; toutefois la répartition par bénéficiaire n'est pas connue.</p>	

AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ (M.R.C.)  
EXERCICE FINANCIER 2008-2009

VOLET 2 - AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DES TABLES DE PRÉFETS

NOM DU BÉNÉFICIAIRE (M.R.C. DÉSIGNÉE)	RÉGION ADMINISTRATIVE	MONTANT 2008-2009
Conférence des préfets de MRC de Chaudière-Appalaches	Chaudière-Appalaches (12)	10 076,00 \$
M.R.C. de Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	10 076,00 \$
M.R.C. de La Côte-de-Beaupré	Québec (03)	10 076,00 \$
M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais (07)	10 076,00 \$
M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est	Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	10 076,00 \$
M.R.C. de Manicouagan	Côte-Nord (09)	10 076,00 \$
M.R.C. de Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent (01)	10 076,00 \$
M.R.C. de Témiscamingue	Abitibi-Témiscamingue (08)	10 076,00 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	Laurentides (15)	10 076,00 \$
Table de concertation des préfets de la Montérégie	Montérégie (16)	10 076,00 \$
Table des MRC de l'Estrie	Estrie (05)	10 076,00 \$
Table des préfets de Lanaudière	Lanaudière (14)	10 076,00 \$
Table des préfets du Centre-du-Québec	Centre-du-Québec (17)	10 076,00 \$
Ville de Shawinigan	Mauricie (04)	10 076,00 \$
<b>Total du volet 2 au 12 mars 2009</b>		<b>141 064,00 \$</b>
<p><b>PRÉVISIONS 2009-2010 :</b> Les crédits prévus pour ce volet, pour l'exercice financier 2009-2010, sont de 151,1 k \$ ; toutefois la répartition par bénéficiaire n'est pas connue.</p>		

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 28

Liste des municipalités et/ou MRC qui ont adopté un budget spécial pour l'année financière 2008 et les dépenses totales prévues pour chacun de ces budgets spéciaux.

Aucune municipalité et de MRC n'a adopté de budget supplémentaire pour l'année financière 2008.

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 29

Sommes engagées en 2008-2009 pour promouvoir la démocratie municipale et prévisions des sommes pour 2009-2010. Préciser les moyens mis de l'avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Nom	Sommes engagées 2008-2009 (au 5 mars 2009)	Sommes prévues 2009-2010	Moyens	Résultats
<p><u>Élections municipales de 2009</u></p> <p>Budget régional en matière de condition féminine pour des actions en vue de susciter des candidatures de femmes aux élections municipales de novembre 2009</p>	<p align="center">4 000 \$</p>	<p align="center">38 000 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les directions régionales du Ministère ont soutenu les activités organisées par les groupes de femmes dans les régions; ces activités visent l'information, la formation, le réseautage et le mentorat des élues municipales ou de futures candidates, ainsi que des actions de sensibilisation des acteurs sociaux dont les médias.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La proportion de femmes à la mairie est de 13 % et celle de conseillères est de 26,6% à la suite des élections de 2005.</li> <li>Dans plusieurs régions, les groupes de femmes et leurs partenaires du milieu (ex : chambres de commerce) sont très actifs en vue des élections municipales de 2009. Leurs actions vont du réseautage des élues municipales afin de les soutenir dans leur rôle, à la formation des candidates, en passant par de nombreuses activités de sensibilisation à la politique municipale.</li> <li>Le Ministère a soutenu un projet par territoire de CRÉ jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par projet.</li> </ul>

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 29

Sommes engagées en 2008-2009 pour promouvoir la démocratie municipale et prévisions des sommes pour 2009-2010. Préciser les moyens mis de l'avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Nom	Sommes engagées 2008-2009 (au 5 mars 2009)	Sommes prévues 2009-2010	Moyens	Résultats
Groupe femmes politique et démocratie : École d'été, formation, réseautage et mentorat.	30 000 \$	0 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe femmes, politique et démocratie (GFPD) tient à chaque année l'École d'été et offre une formation à des femmes qui poseront leur candidature aux prochaines élections municipales. En outre, le GFPD donne des sessions de formation en région et organise des activités de réseautage et de mentorat pour soutenir des groupes de femmes en région.</li> <li>Cette aide financière a été octroyée pour une période de trois ans soit de 2006 à 2009; c'était donc la dernière année de versement de cette aide au GFPD.</li> </ul>	Chaque année, 25 femmes participent à cette École.
Aide financière pour le projet « Les jeunes élus municipaux en cavale »	11 000 \$	0 \$	Le projet vise à susciter l'intérêt des jeunes de 18 à 35 ans pour la politique municipale ainsi que leur participation aux élections municipales de novembre 2009, à titre de candidat(e)s à des postes de conseiller(ère)s, ou maires et mairesses.	Les organisateurs projettent de rencontrer près de 1000 participants dans 17 régions du Québec, au printemps 2009, afin de les informer et de les sensibiliser au rôle d'élu(e) municipal(e). Au cours d'ateliers-conférences, des documents du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et du Directeur général des élections, portant sur les élections municipales et le mode de fonctionnement des municipalités, seront remis sous la forme de clés USB.

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 29

Sommes engagées en 2008-2009 pour promouvoir la démocratie municipale et prévisions des sommes pour 2009-2010. Préciser les moyens mis de l'avant pour encourager les candidatures des jeunes et des femmes.

Nom	Sommes engagées 2008-2009 (au 5 mars 2009)	Sommes prévues 2009-2010	Moyens	Résultats
Stratégie de communication	0 \$	N/D	La direction des communications du Ministère a conçu, élaboré et coordonnera une stratégie globale de communication pour le projet « Élections 2009 ». Cette stratégie globale visera l'ensemble des citoyens du Québec alors que des plans de communication viseront spécifiquement des clientèles cibles, notamment les femmes et les jeunes.	Le Ministère souhaite ainsi promouvoir l'exercice de la démocratie municipale, en favorisant la participation aux élections municipales (mises en candidature et participation aux scrutins).

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 30

Dans le cadre de mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau, sommes engagées par le ministère en 2008-2009 pour la mise aux normes des équipements d'approvisionnement en eau et au traitement de l'eau potable. Ventiler les sommes en indiquant le bénéficiaire et les montants versés. Prévisions des sommes pour 2009-2010.

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE EN 2008-2009 : VOIR LISTES JOINTES**

- TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE CANADA-QUÉBEC 2000
- FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE
- PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS
- FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

**PRÉVISIONS DES SOMMES POUR 2009-2010 : AUCUNE**

**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA PNE AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

No régistrare	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise (Féd + Prov)	N o t e
400959	1.2	Charlevoix	Réfection du système d'alimentation en eau potable	03	100 000 \$	1
400473	1.2	Papineau	Travaux de construction d'infrastructures de captage, d'alimentation, d'emmagasinage et de traitement de l'eau potable	07	71 732 \$	1
<p align="center">Note 1 = Révision d'un projet (le montant se limite au montant de la révision)</p>						

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA PNE AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

No registraire	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise (Féd + Prov)	Note
610412	1.0	Auclair	Assainissement des eaux usées	01	111 422 \$	1
612348	2.0	Beauceville	Réhabilitation de conduites d'eau potable avec résine de polymère à curage rapide	12	100 000 \$	
611501	1.0	Beauharnois	Mise aux normes usine de production d'eau potable ville de Beauharnois - secteur Melocheville	16	450 000 \$	
611432	1.0	Bury	Mise aux normes des installations de captage et distribution d'eau potable - Phase 2	05	468 460 \$	
610300	1.0	Chapais	Projet d'infrastructures d'alimentation en eau potable	10	468 042 \$	1
611517	1.0	Cowansville	Usine de filtration, système de dosage permanent de charbon activé et améliorations au système de contrôles	16	225 \$	
613551	2.0	Dorval	Étude comparative de l'impact des travaux de compaction de deux types d'enrobés sur les infrastructures souterraines	06	100 000 \$	
613591	2.0	Dorval	Optimisation des travaux de réhabilitation structurale pour le réseau d'eau potable par l'emploi d'une sonde électromagnétique et d'un profilomètre au laser.	06	50 000 \$	
612709	1.0	Eastman	Usine de traitement d'eau potable d'Eastman	05	1 800 000 \$	
612669	2.0	Gatineau	Expérimentation et utilisation du SIAD Aqua Cad AQUAMODEX dans le cadre des projets de Plan directeur d'eau potable et Plan d'intervention du réseau d'égout sanitaire-Phase 2	07	100 000 \$	
612729	2.0	Gatineau	Analyse de la dégradation de conduites d'égout de municipalités québécoises pour l'établissement de courbes de dégradation.	07	100 000 \$	
613289	2.0	Gatineau	Elaboration d'une stratégie d'auscultation pour les réseaux d'eau potable et d'égout	07	100 000 \$	
610059	1.0	Grand-Saint-Esprit	Alimentation en eau potable - Mise aux normes	17	136 776 \$	1
610723	1.0	Grosses-Roches	Mise aux normes eau potable	01	654 484 \$	
612650	2.0	La Prairie	Réhabilitation de conduites d'eaux usées et de regards avec une résine polymérique à curage rapide.	16	100 000 \$	
610702	1.0	Lac-aux-Sables	Construction d'un système de traitement d'eaux usées	04	2 084 822 \$	
612569	1.0	Lac-Saint-Paul	Réalisation des travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau	15	325 000 \$	
613290	2.0	Laval	Démarche de consultation auprès des citoyens pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de chaussées. (phase 1)	13	100 000 \$	
613291	2.0	Laval	Analyse des résultats des consultations et développement des indicateurs de performance selon les attentes exprimées par les citoyens pour chacun des réseaux (phase 2)	13	100 000 \$	
613309	2.0	Laval	Adaptation du SIAD afin de permettre la réalisation d'analyses axées sur les nouveaux indicateurs de performance à partir des attentes exprimées par les citoyens. (phase 3)	13	100 000 \$	
613310	2.0	Laval	Fixer les niveaux de service cible pour les réseaux d'eau potable, d'égouts et de chaussées à la Ville de Laval (phase 4)	13	100 000 \$	
610462	1.0	Les Coteaux	Mise aux normes des ouvrages d'approvisionnement en eau potable	16	418 540 \$	1
612989	2.0	L'Île-Perrot	Analyse comparative des différentes approches pour l'évaluation hydraulique de réseaux de distribution d'eau potable	16	100 000 \$	
611151	1.0	L'Isle-Verte	Réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout (Phase 2 de l'assainissement des eaux usées)	01	2 047 392 \$	
613312	2.0	Longueuil	Auscultation et diagnostic de l'état de conduites collectrices d'égout sanitaire et unitaire coulant partiellement pleine sans devoir interrompre le service	16	100 000 \$	
613389	2.0	Longueuil	Auscultation et diagnostic de l'état de conduites maîtresses d'eau potable en béton-acier	16	100 000 \$	
613390	2.0	Longueuil	Auscultation et diagnostic de l'état de conduites d'adduction du réseau d'eau potable	16	100 000 \$	

FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA PNE AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009

No registraire	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise (Féd + Prov)	Note
612770	2.0	Montréal	Projet de développement d'un système de priorisation détaillée et d'évaluation préliminaire du type d'interventions requises pour les conduites d'égout à partir du protocole PACP	06	100 000 \$	
612932	2.0	Montréal	Projet d'expérimentation d'une approche innovatrice pour la recherche de fuites et analyse comparative avec des méthodes traditionnelles	06	100 000 \$	
613391	2.0	Montréal	Expérimentation de différentes approches pour mesurer le coefficient d'Hazen-Williams pour l'évaluation de la performance hydraulique de conduites	06	100 000 \$	
613454	2.0	Montréal	Développement d'un système de cotes de condition pour les regards d'égout avec la nomenclature MACP	06	100 000 \$	
610943	1.0	Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	Projet d'alimentation (mise aux normes), de distribution, de collecte et de réfection d'ouvrages d'assainissement des eaux	12	4 207 078 \$	
611053	1.0	Notre-Dame-du-Portage	Mise aux normes des infrastructures d'eau potable et revitalisation des infrastructures du village	01	2 529 904 \$	
613573	2.0	Pincourt	Méthodologie pour suivi périodique d'indicateurs de qualité d'eau pendant et/ou après les travaux d'entretien du réseau d'aqueduc afin de limiter les problèmes d'eau jaune/rouillée	16	95 288 \$	
610727	1.0	Piopolis	Infrastructures d'eau potable et d'eaux usées	05	1 156 306 \$	1
612429	2.0	Québec	Analyse de la situation des infrastructures d'eau de la Ville de Québec (modélisation prédictive de l'état des conduites)	03	100 000 \$	
612450	2.0	Québec	Étude de la dégradation des conduites d'aqueduc de la Ville de Québec (Modèle d'évolution de l'épaisseur résiduelle des conduites d'aqueduc)	03	100 000 \$	
612451	2.0	Québec	Modélisation de l'évolution de l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout (Modélisation prédictive de l'état des conduites)	03	100 000 \$	
610977	1.0	Rivière-au-Tonnerre	MISE AU NORMES Alimentation et distribution de l'eau potable (secteur Sheldrake)	09	1 162 110 \$	1
612969	2.0	Rouyn-Noranda	Stratégie d'investigation des conduites d'égouts, applicabilité des secteurs problématiques et des segments témoins	08	100 000 \$	
610885	1.0	Sainte-Angèle-de-Prémont	Assainissement des eaux usées	04	3 531 238 \$	
610657	1.0	Sainte-Genève-de-Batiscan	Collecte et traitement des eaux usées	04	302 616 \$	1
611637	1.0	Sainte-Hélène-de-Bagot	Alimentation en eau potable	16	1 450 000 \$	
600050	1.0	Sainte-Marie	Traitement de l'eau potable - Définition du projet (en lien avec 610153)	12	314 940 \$	
610153	1.0	Sainte-Marie	Usine de production d'eau potable sur la rivière Chaudière (en lien avec 600050)	12	10 500 000 \$	
610136	1.0	Sainte-Marie-Madeleine	Réfection et amélioration du réseau d'aqueduc	16	380 000 \$	1
611547	1.0	Saint-Georges	Travaux de réfection du boulevard Lacroix/entrée sud (entre la 127e Rue et la 135e Rue et entre la 159e Rue et la 193e Rue)	12	855 400 \$	
611557	1.0	Saint-Georges	Chemisage 127e Rue	12	160 500 \$	
611559	1.0	Saint-Georges	Chemisage 140e Rue	12	163 626 \$	
611631	1.0	Saint-Georges	Réfection de la 24e rue et des infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la 6e avenue à la 8e avenue.	12	634 666 \$	
611661	1.0	Saint-Georges	Remplacement du poste de surpression du réservoir de la 22e avenue.	12	453 334 \$	
610100	1.0	Saint-Henri	Mise aux normes de l'usine de filtration d'eau potable.	12	1 341 242 \$	
610892	1.0	Saint-Luc-de-Vincennes	Assainissement des eaux usées	04	847 846 \$	
610677	1.0	Saint-Malachie	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable	12	242 260 \$	1
611648	1.0	Saint-Marcellin	Mise aux normes des infrastructures d'alimentation en eau potable	01	233 494 \$	
611287	1.0	Saint-Pascal	Réfection de l'aqueduc et de l'égout sous les rues Patry, Taché et Varin	01	2 262 722 \$	
611613	1.0	Stratford	Mise aux normes des infrastructures municipales / Amélioration de l'approvisionnement et du traitement de l'eau potable	05	1 053 500 \$	

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA PNE AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

<b>No registraire</b>	<b>Volet</b>	<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Région</b>	<b>Aide promise (Féd + Prov)</b>	<b>Note</b>
610581	1.0	Sutton	Secteur Montagne - Ajout d'une deuxième barrière de désinfection aux ultraviolets	16	49 830 \$	1
611496	2.0	Trois-Rivières	Projet de développement d'un guide pour la gestion des installations d'approvisionnement en eaux souterraines	04	100 000 \$	
613512	2.0	Trois-Rivières	Projet d'expérimentation et de développement de passerelles technologiques entre les outils de production du plan d'intervention, la géomatique et systèmes experts	04	81 180 \$	
610630	1.0	Vaudreuil-Dorion	Mise aux normes de l'usine de filtration	16	750 000 \$	
613574	2.0	Vaudreuil-Dorion	Méthodologie pour cueillette et compilation de données géoréférencées lors d'événements sur les infrastructures d'aqueduc et d'égouts	16	50 000 \$	
611047	2.0	Waterloo	Systematisation de la répartition du taux de fuite pour un plan d'intervention	16	11 768 \$	1
<p>Note 1 = Révision d'un projet (le montant se limite au montant de la révision)</p>						

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

**PROMESSES D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE DANS LE CADRE DE LA PNE AU COURS DE L'EXERCICE 2008-2009**

No. Régistrare	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Alde promise	Note
501270	1.2	Ayer's Cliff	Mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	05	1 320 000 \$	
555030	1.4	Baie-Trinité	Mise aux normes - Eau potable	09	4 772 989 \$	3
555005	1.4	Bonne-Espérance	Alimentation et Traitement de l'eau potable, secteurs Vieux-Fort et Rivière-St-Paul	09	3 917 287 \$	3
501159	1.1	Carleton-sur-Mer	Mise aux normes des infrastructures d'approvisionnement en eau potable	11	677 342 \$	1
500507	1.2	Chapais	Aménagement de puits d'eau souterraine et construction d'un réservoir d'eau potable	10	1 289 344 \$	1 2
500541	1.2	Chesterville	Mise aux normes des services d'eau potable	17	144 030 \$	1
555077	1.4	Dixville	Assainissement des eaux usées	05	2 705 373 \$	3
501160	1.1	Gracefield	Travaux d'amélioration du système d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable existant	07	1 400 000 \$	1
555018	1.4	Gros-Mécatina	Traitement d'eau potable à La Tabatière et nouveau réseau d'aqueduc à Baie-des-Moutons	09	2 496 207 \$	3
501252	1.2	La Conception	Mise aux normes de l'eau potable	15	755 413 \$	
555029	1.4	Lachute	Approvisionnement en eau potable	15	2 000 000 \$	3
555126	1.4	Les Méchins	Alimentation et traitement de l'eau potable	11	5 007 245 \$	3
501156	1.2	Longue-Rive	Alimentation en eau potable	09	3 983 058 \$	1
555070	1.4	Maria	Réfection de conduites de distribution d'eau potable - Rue des Geais, Rang 2 et chemin Francis-Cyr	11	1 586 250 \$	3
555042	1.4	Québec	Relocalisation de la prise d'eau de Sainte-Foy	03	3 458 728 \$	3
555004	1.4	Rigaud	Projet de recherche et développement: détermination des paramètres biocinétiques pour la conception des étangs complètement mélangés	16	200 974 \$	3
555096	1.4	Rivière-Bleue	Alimentation et traitement de l'eau potable	01	2 461 301 \$	3
501127	1.2	Saint-Adelme	Mise aux normes de l'eau potable	01	474 920 \$	1 2
555043	1.4	Saint-Adolphe-d'Howard	Réhabilitation des services d'égout et d'aqueduc, secteur Terrasse Saint-Denis	15	673 334 \$	3
500186	1.2	Saint-Alban	Mise aux normes du réseau d'aqueduc de la rivière Blanche	03	24 868 \$	1
555097	1.4	Saint-Barnabé	Assainissement des eaux usées et travaux municipaux connexes	04	3 794 683 \$	3
501414	1.1	Saint-Denis-de-Brompton	Traitement d'eau potable - Domaine Forest (PGC-494-07)	05	550 000 \$	
500957	1.1	Sainte-Anne-de-la-Pérade	mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	04	507 220 \$	
501177	1.2	Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	Mise aux normes des infrastructures d'alimentation et de traitement de l'eau potable	11	438 232 \$	1
555048	1.4	Sainte-Monique	Alimentation en eau potable	02	3 188 470 \$	3
555027	1.4	Sainte-Thérèse	Réfection d'infrastructures sur la rue Saint-Jean	15	446 667 \$	3
501191	1.2	Saint-Félix-d'Otis	Mise aux normes Approvisionnement en eau souterraine	02	239 457 \$	1
501314	1.2	Saint-François-d'Assise	Normalisation des installations de production d'eau potable	11	587 155 \$	1
500799	1.2	Saint-Henri-de-Taillon	Alimentation conjointe en eau souterraine des municipalités de Saint-Henri-de-Taillon et de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	02	569 500 \$	1 2
555007	1.4	Saint-Irénée	Mise aux normes - Alimentation en eau potable	03	3 202 450 \$	3
501358	1.1	Saint-Martin	Mise aux normes de l'alimentation en eau potable	12	479 780 \$	1
501427	1.2	Saint-Siméon	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout - Route Poirier (tronçon sud)	11	602 428 \$	
501318	1.2	Tadoussac	Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable	09	3 759 940 \$	
555178	1.4	Verchères	Étude sur la mise aux normes d'installations individuelles, Verchères / St-Antoine-sur-Richelieu / Calixa-Lavallée	16	343 388 \$	3

Note 1 = Révision d'un projet (le montant se limite au montant de la révision)  
 Note 2 = Aide financière provenant de l'enveloppe additionnelle de 100 M\$  
 Note 3 = Aide financière provenant de l'enveloppe de PIQM 2008

**FONDS CANADIEN SUR L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE**

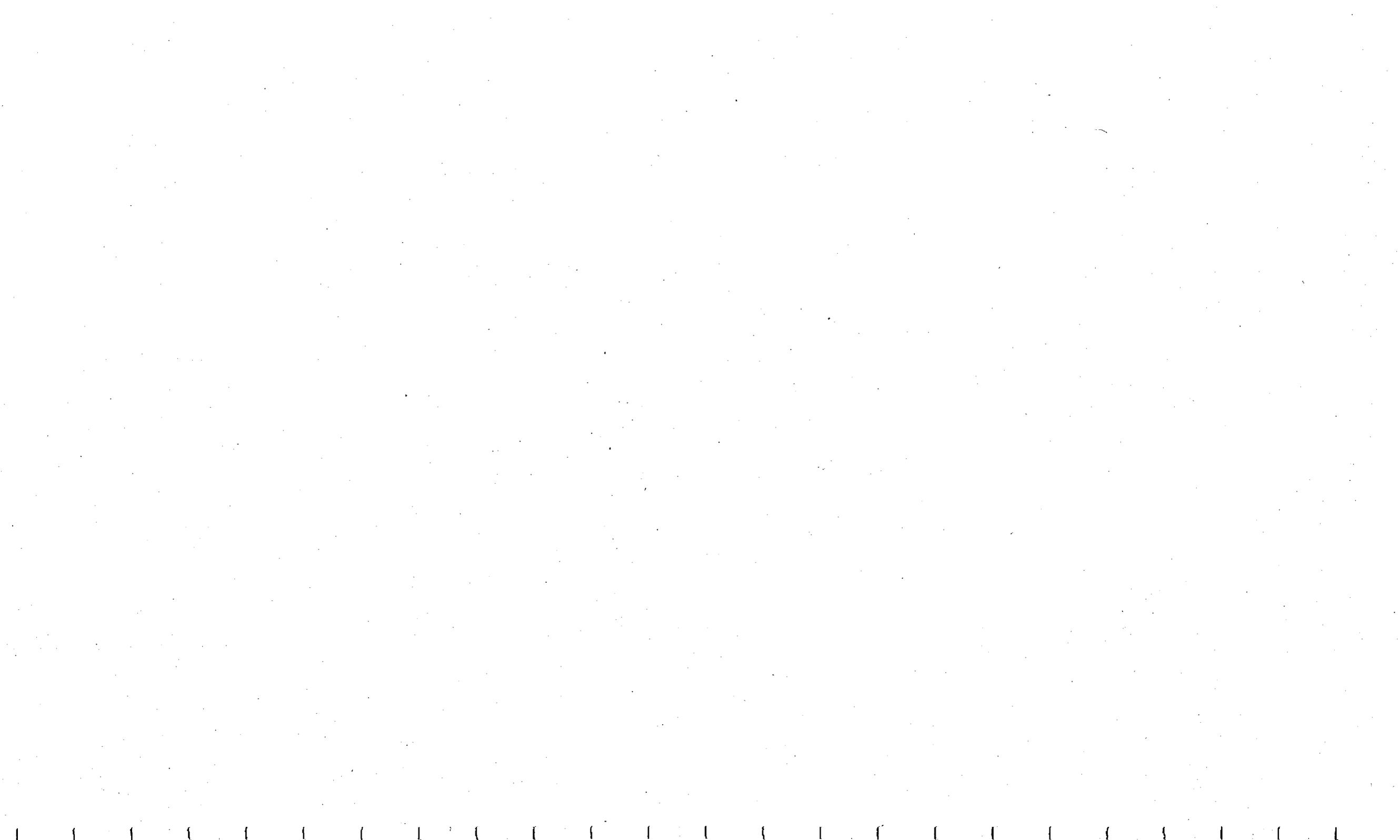
No registraire	Volet	Nom du bénéficiaire	Titre du projet	Région	Aide promise
410001	1.0	Montréal	Mise aux normes des usines de filtration Charles-J. Des baillets et Atwater	06	117 000 000 \$

**Étude des crédits 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers**

Demande # 31	Sommes versées aux MRC en 2008-2009 visant l'élection du préfet au suffrage universel.
--------------	--

Nom du bénéficiaire	Montant \$
M.R.C. de Kamouraska	37 808,58 \$
M.R.C. de La Haute-Gaspésie	39 952,29 \$
M.R.C. de La Vallée-de-la-Gatineau	40 000,00 \$
M.R.C. de Témiscouata	40 000,00 \$
M.R.C. des Basques	36 765,86 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	40 000,00 \$
M.R.C. du Granit	33 855,73 \$
M.R.C. du Haut-Saint-François	40 000,00 \$
<b>Total en date du 12 mars 2009</b>	<b>308 382,46 \$</b>





**Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire**

**Québec** 

